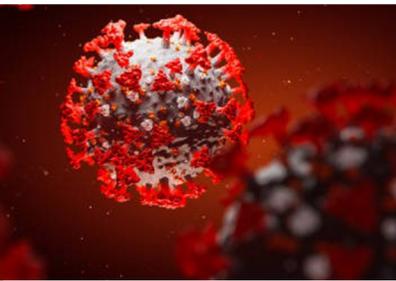


Notre



Histoire



Rapport annuel 2020-2022

The background features a light-colored, marbled stone texture with a grid pattern. In the top right corner, there are classical stone sculptures of human faces, possibly from a Greek temple. A dark red curved shape is visible in the bottom left corner.

“ La démocratie est un gouvernement agréable, anarchique et bigarré, qui dispense une sorte d'égalité aussi bien à ce qui est inégal qu'à ce qui est égal. ”

-Plato



Reconnaissance territoriale

Nous reconnaissons que nous sommes rassemblés sur le territoire du Traité no 1 et que le Manitoba se trouve sur les territoires visés par un traité et les terres ancestrales des peuples anichinabé, anishinewuk, dakota oyate, dénésuline et nehethowuk.

Nous reconnaissons que le Manitoba se trouve sur le territoire des Métis de la rivière Rouge.

Nous reconnaissons que le nord du Manitoba comprend des terres qui étaient et sont toujours les terres ancestrales des Inuits.

Nous respectons l'esprit et l'objectif des traités et de la conclusion de ces derniers. Nous restons déterminés à travailler en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration.



MISSION

Perfectionner le processus législatif et le service au public grâce à l'offre de renseignements et de conseils impartiaux aux députés et aux bureaux de l'Assemblée.

VALEURS

Excellence, intégrité, équité

OBJECTIFS

Offrir un service professionnel optimal lors de toute interaction.

Offrir des programmes et des services qui s'inscrivent dans la mission de l'Assemblée.

Échanger des connaissances de manière collaborative et fournir des conseils d'expert.

Bâtir des liens fondés sur le respect mutuel, l'équité et l'égalité

Table des matières

MESSAGE.....	2
Un message de la Présidente	2
Madame Myrna Driedger.....	2
Message de Patricia Chaychuk	10
Greffière de l'Assemblée législative	10
Message de Deanna Wilson.....	11
Directrice générale de l'administration	11
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	13
Notre histoire/Notre passé/Premières notables	13
La façon dont l'Assemblée législative est une entité distincte du gouvernement	16
Commission de régie de l'Assemblée législative	18
Sécurité.....	19
Accessibilité.....	19
MEMBRES	21
Le travail des députés	21
En chiffres.....	22
Députés de l'Assemblée législative, 42 ^e législature du 1 ^{er} avril 2020 au 31 mars 2022.....	23
Associations parlementaires	26
Association des ex-députés de l'Assemblée législative du Manitoba	27
Notre équipe, nos services.....	29
Direction de la Chambre.....	31
Greffière de l'Assemblée législative	33
Bureau du greffier.....	34
Direction des comités	35
Greffier adjoint	36
Direction des médias numériques.....	38
Services d'éducation et de diffusion externe.....	39
Finances	41
Boutique de cadeaux Golden Boy.....	42

Hansard	44
Services des ressources humaines	45
TI (Direction de l'administration et Direction des finances).....	47
Journaux	48
Allocations des membres	49
Agent de recherche – aide-greffier	49
Bureau de la présidente de l'Assemblée.....	50
Visites guidées	52
ÉVÉNEMENTS ET COMITÉS NOTABLES	56
2020 - 150 ^e anniversaire du Manitoba en tant que province et 100 ^e anniversaire du Palais législatif du Manitoba	56
Prix de reconnaissance du service à l'Assemblée législative	59
Expansion de la diffusion et séances virtuelles hybrides de l'Assemblée et des comités.....	63
Équipe de leadership en période de pandémie.....	67
Remerciements aux employés	68
Photos spontanées	69
Retraites	72
REMERCIEMENTS	73
IN MEMORIAM	75
ÉTATS FINANCIERS	78



MESSAGES

MESSAGES

Un message de la Présidente Madame Myrna Driedger



J'ai le plaisir de soumettre le tout premier rapport annuel de l'Assemblée législative du Manitoba. Ce rapport fait état des réalisations et des initiatives de notre Assemblée législative entreprises du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2022 et il est important que nous vous en fassions part.

Vous en apprendrez aussi davantage sur la contribution unique de notre organisation au sein du système parlementaire du Manitoba, de même que sur les services que nous offrons aux députés ainsi qu'à la population du Manitoba.

J'ai eu l'honneur et le privilège de présider la Commission de régie de l'Assemblée législative. Ce rôle m'a amenée à diriger une équipe de personnes exceptionnelles et talentueuses dans le cadre de nos efforts pour apporter un certain nombre de changements en vue d'améliorer nos programmes et services et de moderniser le fonctionnement de l'Assemblée législative.

Le présent rapport présente les faits saillants du travail entrepris par l'administration de l'Assemblée législative pour soutenir les activités quotidiennes des députés. En ouvrant ainsi une petite fenêtre sur les rouages de l'Assemblée législative du Manitoba, notamment en vue d'aider le public à mieux comprendre notre système parlementaire, le présent rapport contribue à favoriser la gouvernance publique transparente à laquelle s'attend la population du Manitoba.

Le présent rapport mettra en évidence les solutions impressionnantes mises en œuvre par le personnel de l'Assemblée législative du Manitoba et sa remarquable capacité d'adaptation, alors que nous avons tous dû composer avec les enjeux de la pandémie de COVID-19 au cours des deux dernières années. Le contexte pandémique a modifié notre façon de mener les affaires de l'Assemblée législative du Manitoba au cours des deux dernières années. Elle a changé la façon dont les députés se réunissaient, débattaient et prenaient des décisions. Elle a obligé nos équipes procédurales et administratives à relever des défis importants en s'adaptant pour contenir la propagation du virus tout en continuant de soutenir le travail des députés et les processus démocratiques.

Dès les premiers signes de l'émergence d'une pandémie, j'ai mis sur pied une équipe de leadership en période de pandémie de la haute direction de l'Assemblée législative qui s'est réunie régulièrement pendant plusieurs mois afin de mettre au point la logistique de la gestion d'une Assemblée pendant une pandémie.

J'ai été très impressionnée par le niveau de dévouement que j'ai observé chaque jour dans au sein de notre Assemblée pendant la pandémie. Je n'oublierai jamais les efforts constants d'adaptation déployés par ce groupe de personnes talentueuses pendant la pandémie et les changements que cela a apportés à cette institution vieille de 150 ans.

Le monde a beaucoup changé en raison du COVID, mais cette période nous a aussi beaucoup appris. La seule chose qui est demeurée inchangée, c'est le dévouement dont fait preuve le personnel de l'Assemblée législative du Manitoba pour assurer le bon déroulement des choses, et je suis profondément fière de chacun d'eux!

J'espère que le présent rapport vous sera utile, et je vous remercie de votre intérêt continu pour le fonctionnement de votre système de démocratie parlementaire.

Madame Myrna Driedger
Présidente de l'Assemblée législative du Manitoba



En mars 2020, nous avons connu les premiers stades de la pandémie ainsi que toute la planification et les modifications de notre environnement de travail qui en découlent. L'Assemblée législative est restée fermée aux réunions en personne jusqu'au début de 2022 et les tribunes du public sont restées fermées au public jusqu'au 1^{er} avril 2022.

Riposte à la pandémie

- Nous avons élaboré des lignes directrices sur la pandémie pour l'Assemblée qui ont été transmises à tous les employés de l'Assemblée législative du Manitoba.
- Nous avons demandé, reçu et examiné des copies de tous les plans de lutte contre la pandémie des hauts fonctionnaires indépendants.
- Des bulletins hebdomadaires ont été envoyés au personnel de l'Assemblée législative pour tenir les employés informés de ce qui se passait, de la façon de prendre soin de leur santé mentale, des conseils du médecin hygiéniste en chef du Manitoba et de toute autre information jugée utile.
- Nous avons chargé les greffiers d'examiner et de déterminer la possibilité de tenir des séances virtuelles et de mettre en œuvre les mesures nécessaires, le cas échéant.
- Nous avons alloué des blocs de sièges dans l'Assemblée afin de respecter les exigences de distanciation sociale qui ont été établies en collaboration avec le médecin hygiéniste en chef du Manitoba.
- Le 3 décembre 2020, dernier jour de séance de l'année, la Présidente a prononcé un discours qui comprenait ce qui suit :

J'aimerais prendre quelques instants pour remercier cette équipe extraordinaire et lui rendre hommage. Ses membres ont travaillé sans relâche durant l'été et l'automne, ainsi que chaque jour de la session en cours, pour permettre à l'Assemblée législative du Manitoba de continuer à se réunir pendant la pandémie dans ce mode hybride virtuel.

L'adaptation à ce modèle hybride virtuel, avec tous ses caprices et les modifications qu'il apporte aux pratiques existantes, représentait un énorme changement de culture pour une institution de 150 ans, qui n'est pas particulièrement connue pour accepter sans difficulté les changements rapides. Comme je vous le disais le 8 octobre, lors de notre première séance dans ce mode, les séances virtuelles de l'Assemblée sont des opérations compliquées.

Vous ne le savez peut-être pas, mais, grâce à cette réalisation, l'Assemblée législative du Manitoba est pionnière au pays en ce qui a trait à la profondeur et à l'étendue de sa réussite dans ce domaine. Le Manitoba est le seul endroit au Canada à avoir réussi à tenir trois séances hybrides virtuelles simultanées à partir de trois salles différentes. Cet incroyable accomplissement a eu lieu le mois dernier, lorsque nous avons étudié les prévisions budgétaires ministérielles au comité de l'affectation des crédits.

Parlement jeunesse du Manitoba (YPM) et Parlement jeunesse franco-manitobain

- Le 100^e anniversaire du Parlement jeunesse du Manitoba n'a pas pu être célébré comme nous l'avions prévu initialement, mais nous avons pu faire en sorte que la plaque conçue pour cette occasion spéciale et soutenue par le Bureau de la Présidente soit placée à l'Assemblée législative.

Commission de régie de l'Assemblée législative

- Nous avons tenu les réunions de la Commission de régie de l'Assemblée législative en respectant les mesures de distanciation sociale pour veiller à ce que les prévisions budgétaires de l'Assemblée législative du Manitoba soient terminées et que toutes les décisions nécessaires soient prises.

Programme d'éducation législative et de sensibilisation

- Nous avons approuvé tous les programmes virtuels qui ont été élaborés pour permettre le maintien des programmes pendant la pandémie pour les écoliers et les enseignants.

Sécurité législative

- Nous avons continué d'accorder la priorité à l'élaboration de mesures de sécurité solides pour l'Assemblée législative du Manitoba.

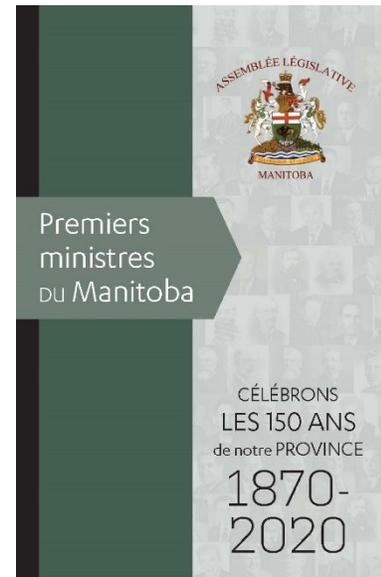
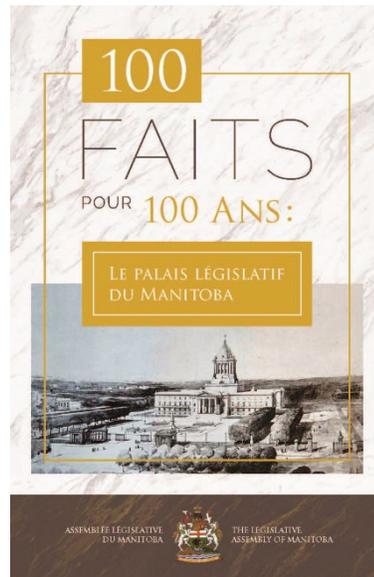
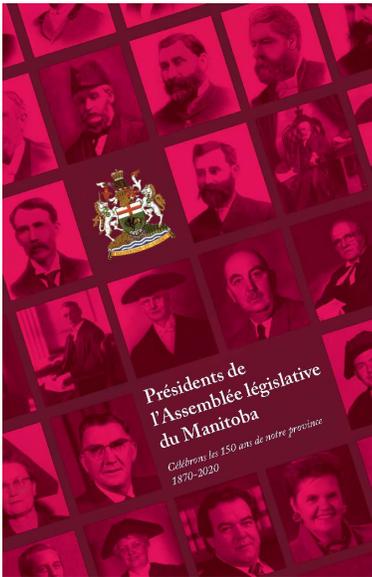
Brochure de la présidente de l'Assemblée

- Nous avons conçu une brochure décrivant le rôle de la présidente.

100^e anniversaire de l'Assemblée législative du Manitoba et 150^e anniversaire de la province du Manitoba

- Nous avons participé au 100^e anniversaire de l'ouverture du Palais législatif du Manitoba en compagnie de la lieutenante-gouverneure et du premier ministre.
- Nous avons dévoilé une capsule temporelle conçue et créée par l'artiste autochtone du Manitoba, Darren Sakwi. La capsule temporelle célèbre à la fois le 100^e anniversaire du Palais législatif et le 150^e anniversaire du Manitoba en tant que province et doit être rouverte en juillet 2120. Au total, plus de 80 articles ont été placés dans la capsule temporelle.
- Nous avons appuyé la création d'un livret sur le Palais législatif intitulé « 100 faits pour 100 ans ».
- Nous avons appuyé la création de deux dépliants présentant les premiers ministres et les présidents des 150 premières années.
- Nous avons souligné la contribution de nos employés de longue date, en nous adaptant au contexte de la COVID-19, en leur remettant des cadeaux d'appréciation de manière individuelle et en faisant imprimer et distribuer une édition spéciale du bulletin de l'Assemblée législative.





- Le 15 mars 2021, j'ai eu l'honneur de faire cette déclaration à l'Assemblée :

« J'aimerais que vous vous joigniez à moi pour célébrer un anniversaire spécial, car aujourd'hui, le 15 mars 2021, marque le 150^e anniversaire du premier jour de séance de cette Assemblée législative du Manitoba.

La première législature du Manitoba a siégé du 15 mars 1871 au 16 décembre 1874. Au cours de ces sessions, 43 projets de loi ont reçu la sanction royale, la plupart portant sur les premières questions administratives et judiciaires du nouveau gouvernement.

Le premier jour de séance a vu l'élection du premier président, Joseph Royal, écuyer, qui a été immédiatement chargé de lire le premier discours du Trône. Ce discours avait été écrit par le lieutenant-gouverneur Adams George Archibald, qui a été nommé par le gouvernement fédéral et a essentiellement occupé le rôle de premier ministre. Le discours a notamment donné des instructions aux députés pour qu'ils rédigent des lois couvrant les fonctions gouvernementales les plus fondamentales. Plusieurs projets de loi spécifiques ont été mentionnés dans le discours, y compris un projet de loi visant à établir la Cour suprême et les cours des sessions générales et des petites sessions, et d'autres projets de loi jetant les bases des gouvernements municipaux.

Le discours, qui désignait les députés comme les messieurs de l'Assemblée législative - la première femme ne serait pas élue à l'Assemblée législative avant 50 ans -, ordonnait également aux députés de prendre en charge les dépenses du gouvernement à la place des ministres fédéraux. Au cours de ces premières années, la capacité de l'Assemblée législative d'imposer des impôts était limitée et 90 % des dépenses provinciales étaient couvertes par le gouvernement fédéral.

Il est fascinant de parcourir le budget des dépenses pour l'année se terminant le 31 décembre 1872. Les députés seront peut-être intéressés de savoir que le budget total de la province du Manitoba cette année-là était de 81 425 \$. Les postes du budget comprenaient les éléments suivants : 10 000 \$ pour les routes et les ponts; 6 000 \$ pour les bâtiments publics; 7 000 \$ pour l'éducation; 2 000 \$ pour l'immigration et l'agriculture; 500 \$ pour l'hôpital de Saint-Boniface; 9 330 \$ pour le fonctionnement de l'Assemblée législative composée de 24 députés, y compris les indemnités du président, du greffier et du sergent d'armes; 3 395 \$ pour le Conseil législatif composé de sept membres.

De 1871 à 1873, l'Assemblée se réunit dans une modeste maison en rondins de la colonie de la rivière Rouge appartenant à A.G.B. Bannatyne, près du croisement actuel de la rue Main et de l'avenue McDermot. L'Assemblée se réunissait au rez-de-chaussée, tandis que la Chambre haute, soit le Conseil législatif, se réunissait à l'étage.

Le premier jour de séance a eu lieu dans cette Chambre, et nous avons la chance d'avoir en notre présence un artéfact qui était également présent ce jour-là et bien d'autres. Ce serait notre première masse, que les députés peuvent voir sur la table du greffier aujourd'hui.

J'ai déjà raconté aux députés que cette masse a été remplacée par notre masse actuelle en 1884. Cependant, ayant la chance de l'avoir toujours en notre possession, nous l'apportons à la Chambre chaque année à l'occasion de la fête du Manitoba et d'autres occasions spéciales comme aujourd'hui.

L'artéfact vieux de 150 ans que vous voyez sur la table aujourd'hui constitue un lien vivant et viscéral avec cette première journée de séance, il y a 150 ans. Je vous encourage à l'imaginer assis sur une table rustique dans une petite salle enfumée remplie de plusieurs dizaines d'hommes s'efforçant de mener à bien ce premier jour de séance.



C'est une perspective que je trouve à la fois captivante et fascinante, et j'espère que les députés pourront apprécier ce moment à sa juste valeur. J'ai pensé qu'il était important de souligner cette journée à la Chambre, et je vous demande à tous de prendre un moment pour réfléchir à l'héritage de 150 ans de notre Assemblée législative.

Nos prédécesseurs pouvaient difficilement imaginer ce que l'avenir réservait à notre province, pas plus qu'ils n'auraient pu imaginer le monde technologique complexe dans lequel nous vivons.

J'encourage les députés à réfléchir à la responsabilité solennelle que nous avons tous en commun de servir nos électeurs. La même responsabilité a été assumée en 1871, alors sachez que quels que soient les débats passionnés que nous avons ici, ils font partie de la longue tradition de service aux citoyens de cette province. »

Reconnaissance du territoire

- Le 29 novembre 2021, j'ai eu le privilège de lire la première reconnaissance du territoire après la prière quotidienne. Depuis lors, le règlement de l'Assemblée a été modifié et la reconnaissance du territoire est lue quotidiennement après la prière lorsque l'Assemblée est en session. La reconnaissance du territoire est la suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes rassemblés sur le territoire du Traité n° 1 et que le Manitoba se trouve sur les territoires visés par un traité et les terres ancestrales des peuples anishinaabeg, anishinewuk, dakota oyate, denesuline et nehethowuk. Nous reconnaissons que le Manitoba se situe sur le territoire des Métis de la Rivière-Rouge. Nous reconnaissons que le nord du Manitoba comprend des terres qui étaient et sont toujours les terres ancestrales des Inuits. Nous respectons l'esprit et l'objectif des traités et de la conclusion de ces derniers. Nous restons déterminés à travailler en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration. »

J'ai eu l'honneur de présenter aux députés, au personnel et aux autres parties intéressées le premier Rapport d'activité annuel 2016-2020 de l'Assemblée législative du Manitoba.

RENCONTRE AVEC DES DIGNITAIRES ET RÉUNIONS SPÉCIALES

6 août 2020 – Réunion de l'Association canadienne des conférenciers professionnels (par Zoom)
19 janvier 2021 – Réunion des présidents d'Assemblée (par Zoom)
11 février 2021 – Réunion du Conseil régional canadien (par Zoom)
3 février 2022 – Son Excellence, Urban Ahlin – Ambassadeur de Suède
23 février 2022 – Réunion du Conseil régional canadien (par Zoom)

Le président et l'Association parlementaire du Commonwealth

Le président préside la division Manitoba de la Section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth (CCOM). À ce titre, il ou elle interagit avec ses collègues de partout au pays, échangeant au sujet des pratiques exemplaires administratives et procédurales. Le président représente également le Manitoba au sein du Conseil régional canadien de la CCOM, qui approuve les budgets et les programmes de la Région canadienne.

Réunion du Conseil régional canadien, pré-COVID-19



Chaque année, les présidents d'assemblée du Canada se réunissent à la Conférence des présidents d'assemblée du Canada, qui a lieu en janvier et porte sur le perfectionnement professionnel lié à cette fonction. L'emplacement de la Conférence est déterminé selon une alternance entre les différentes capitales provinciales du pays.

Réunion Zoom avec des conférenciers à travers le Canada – Réunion du Conseil régional pendant la période de COVID-19

La Présidente et la Conférence législative du Midwest (CLM)



La CLM est une association non partisane de tous les législateurs représentant 11 États (Illinois, Indiana, Iowa, Kansas, Michigan, Minnesota, Nebraska, Dakota du Nord, Ohio, Dakota du Sud et Wisconsin) et la province canadienne de la Saskatchewan. Les provinces de l'Alberta, du Manitoba et de l'Ontario sont des membres affiliés de la CLM.

Le but de la CLM est de favoriser la coopération entre les décideurs politiques de la région par l'examen des problèmes communs, l'échange de renseignements et d'idées, la mise en commun des connaissances et la poursuite des efforts de collaboration pour améliorer le gouvernement de l'État.

Le président est membre du comité exécutif de la CLM (États-Unis-Canada) et membre du comité des relations entre la CLM et le Canada (États-Unis-Canada).

Le président de l'Assemblée et le Parlement jeunesse du Manitoba

Au nom de l'Assemblée législative, le président entretient une relation importante avec le Parlement Jeunesse du Manitoba. Fondé en 1922, le Parlement Jeunesse du Manitoba (Youth Parliament of Manitoba, ou YPM) est l'un des parlements jeunesse du Canada qui poursuit ses activités depuis le plus grand nombre d'années. Initialement connu sous le nom de « Tuxis and Older Boys Youth Parliament », cet organisme a pour tradition de se réunir une fois par année, dans la Chambre de l'Assemblée, entre Noël et le Nouvel An, avec l'aimable autorisation du président de l'Assemblée législative du Manitoba.

S'adressant aux jeunes de 16 à 20 ans et dirigée par une direction composée de cinq personnes, l'Assemblée jeunesse du Manitoba est au service de la jeunesse, et ses séances sont entièrement organisées par le cabinet et la direction de l'organisme. Alors que seules des personnes de sexe masculin pouvait initialement en faire partie, cet obstacle a été éliminé en 1977, année où des membres de sexe féminin ont été admises pour la première fois. Au fil des décennies, de nombreux jeunes qui ont fait partie de la YPM ont par la suite poursuivi des carrières remarquables dans divers secteurs.

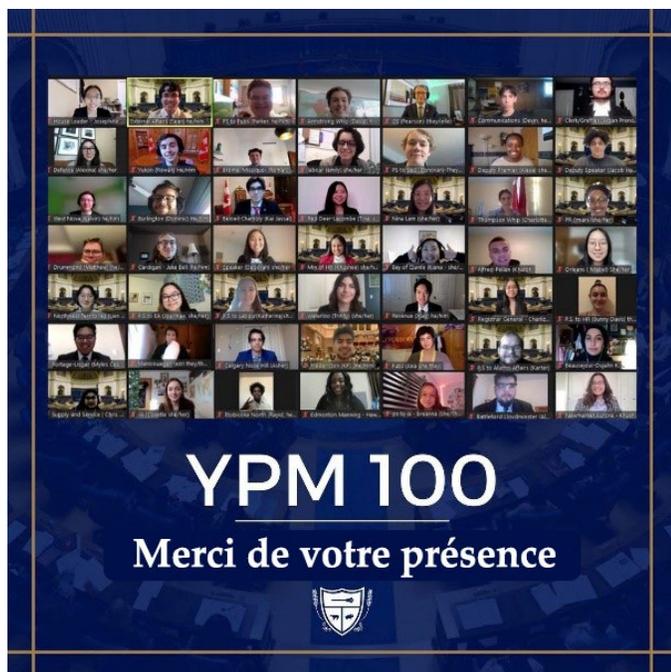
Le président est appelé à jouer un rôle de mentorat important auprès de la YPM. En plus d'autoriser l'organisme à utiliser la Chambre et de lui décrire les conditions d'utilisation, le président se réunit avec la direction de la YPM et lui fournit une aide en ce qui concerne les conférences de presse. Le président contribue également à faciliter la tenue dans la Chambre de l'activité coopérative de la YPM appelée la « fosse de l'ours » (« bear pit »), où d'anciens députés de l'Assemblée législative se prêtent au jeu de participer à un débat et de répondre aux questions des membres du Parlement Jeunesse.

Tous les partis politiques participent aux séances de la YPM dans le cadre d'un repas ou d'une réception que l'on organise pour permettre aux jeunes parlementaires de rencontrer et de côtoyer des représentants de ces partis.

Le président participe souvent à d'autres initiatives de la YPM, lui offrant notamment une aide relative à la démarche à suivre pour que soit autorisée la pose d'une plaque commémorative, en plus de soutenir la levée de fonds annuelle de la YPM appelée la « Soirée du président », ou d'y participer.

ÉVÉNEMENTS DU PARLEMENT JEUNESSE DU MANITOBA (YPM)

Décembre 2021



La 100^e session du Parlement jeunesse du Manitoba a été historique, non seulement parce qu'elle marquait son centenaire, mais aussi parce qu'il s'agit de la préparation de la session la plus tumultueuse de tous les temps. Le 22 décembre (quatre jours avant!), ils ont visité tous les sites pour la tenue d'une session et d'un gala en personne, planifiant l'installation, testant les microphones et réservant les livraisons de nourriture. Dans l'après-midi du 24 décembre, le gala a été reporté et la session a été modifiée pour devenir entièrement virtuelle. Ces deux jours ont été marqués par des heures d'appels Zoom nocturnes et fébriles, d'innombrables courriels, quelques larmes et, en fin de compte, l'une des meilleures manifestations de travail d'équipe à laquelle ils ont eu le privilège de participer.

Malgré les efforts considérables déployés par la Présidente pour que la séance ait lieu à la Chambre, la pandémie a gagné.

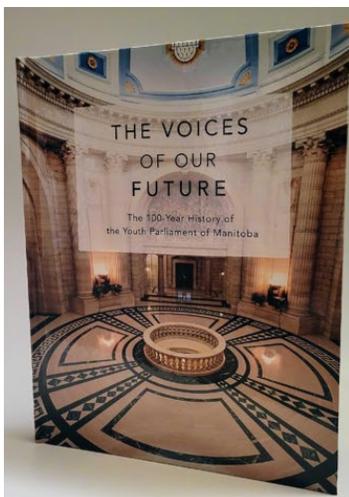
Gala du 100^e anniversaire

Après de nombreuses annulations dues à la COVID-19, le vendredi 20 mai 2022, le Parlement jeunesse du Manitoba a été en mesure d'accueillir son Gala du 100^e anniversaire. Voici quelques scènes de l'événement.



Livre d'histoire du Parlement jeunesse du Manitoba

Après près de deux ans de recherche, d'écriture et de correction, le Parlement jeunesse du Manitoba était ravi d'annoncer que le livre d'histoire retraçant les 100 ans du Parlement jeunesse du Manitoba est maintenant disponible. En 120 pages et 7 chapitres, ce livre relate la fondation et l'évolution de l'organisation au cours du siècle dernier. Le récit, élaboré à partir d'entrevues réalisées auprès d'anciens élèves, de documents d'archives primaires et de journaux, raconte la fascinante histoire des générations de jeunes qui ont façonné le Parlement jeunesse du Manitoba.



Message de Patricia Chaychuk Greffière de l'Assemblée législative



À moins d'avoir vécu l'expérience, il est difficile d'imaginer à quel point une pandémie mondiale peut perturber les sociétés dans leur ensemble. Autrefois inimaginable, la pandémie de COVID-19 nous a tous poussés à repenser des façons de faire établies de longue date afin de continuer à fournir des services à l'Assemblée et au public.

Des solutions très intelligentes et novatrices ont permis à l'Assemblée de continuer à fonctionner sans interruption, et je suis très reconnaissante et admirative du talent du personnel de l'Assemblée législative qui a relevé le défi. Le personnel de l'Assemblée a fait tout ce qu'on lui demandait, et a même dépassé les attentes. Il y a un tel sentiment de fierté à être un employé de l'Assemblée que l'observation du personnel de l'Assemblée en action est une leçon d'humilité.

Parmi les tâches demandées au personnel de l'Assemblée, citons les suivantes : préparer rapidement le travail à domicile de certains membres du personnel, y compris l'acquisition d'équipement et des dispositifs de RPV nécessaires; trouver des moyens d'effectuer certaines tâches à domicile en l'absence de tout l'équipement fourni au travail; rester en contact et veiller à ce que les appels téléphoniques et les courriels reçoivent une réponse en temps opportun; et déterminer quels bureaux doivent rester ouverts et ceux qui peuvent être fermés tout en continuant à fournir des services de remplacement.

Pour les bureaux qui sont restés ouverts, il a été difficile de respecter les mesures de distanciation sociale et d'assurer un espacement approprié pour permettre l'exécution des fonctions de travail en toute sécurité, ainsi que d'étudier des options telles que la fourniture de protections en plastique, d'une grande quantité de désinfectant pour les mains et de gants jetables. Parmi les autres défis, citons la navigation dans les transports en commun et la fourniture de services tout en portant des masques et des gants.

Les autres défis liés à la prestation de services aux députés ont consisté à trouver la meilleure plateforme pour permettre la participation virtuelle des députés, ainsi qu'à rédiger de nouveaux ordres de session pour permettre la participation virtuelle, ce qui a également nécessité une réflexion sur les procédures et les processus utilisés et sur la manière dont ils pourraient être modifiés.

Pour ceux qui travaillaient à domicile, la tâche n'a pas été facile, car la vie professionnelle a soudainement fait irruption dans l'espace domestique personnel. Cela a sans aucun doute engendré des difficultés pour trouver l'espace et l'intimité nécessaires à l'exécution des fonctions professionnelles. En outre, le travail à domicile pouvait également provoquer un sentiment d'isolement, car on était loin des collègues qui apportent habituellement soutien et encouragement.

Tout cela se passait en essayant de faire les courses pour les nécessités de la vie avec une présence réduite dans les magasins, des pénuries de produits essentiels et l'obligation parfois de rester à la maison autant que possible.

En 2022, nous avons ressenti la joie (et la nervosité!) de voir le monde sortir du cocon pandémique et de voir une grande partie de la société reprendre ses fonctions normales.

Ma gratitude et mon respect ne cessent de croître à l'égard de l'incroyable personnel de l'Assemblée et ce qu'il a accompli au cours des deux dernières années. Merci du fond du cœur.

Message de Deanna Wilson Directrice générale de l'administration



La Direction de l'administration soutient les activités quotidiennes et à long terme de l'Assemblée législative et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative. Nos équipes des Services de ressources humaines (HRS), des Services des finances et des Services de technologie de l'information (TI) s'efforcent d'assurer le plus haut niveau de service professionnel, rapide, efficace et précis tout en établissant et en maintenant de solides relations de travail avec tous ceux que nous servons.

Les deux dernières années ont été difficiles pour tout le monde, pour de nombreuses raisons différentes. Au sein de la Direction de l'administration, nous avons adapté nos opérations de travail afin d'être suffisamment flexibles pour tenir compte des recommandations de santé publique en constante évolution. À certains moments, nous avons travaillé entièrement à domicile, tandis qu'à d'autres, nous avons des équipes qui alternaient entre le bureau et l'extérieur. La capacité de se déplacer au besoin, de travailler à domicile de façon transparente tout en maintenant un environnement positif

et productif était un défi que notre bureau a relevé et dépassé.

En tant que directrice générale de l'administration, je suis extrêmement fière de la façon dont nos équipes se sont adaptées et ajustées au cours des deux dernières années. Voici quelques-unes des nombreuses réussites de nos équipes.

L'équipe des Services des finances a pu s'adapter à l'évolution de l'environnement de travail en mettant en place des processus électroniques dans la mesure du possible afin de réduire le besoin de signatures manuelles et l'envoi de copies papier par la poste; elle a également dirigé l'Assemblée pour le développement et l'utilisation des signatures électroniques. La capacité de l'équipe des Services des finances à continuer d'assurer des activités quotidiennes opportunes et précises et à mener à bien toutes les responsabilités en matière de rapports et de fin d'année tout en travaillant à domicile témoigne de son dévouement au service et de sa persévérance.

Les Services des ressources humaines ont été en mesure de passer à un modèle de recrutement entièrement virtuel pour les moments où il était impossible d'être ensemble, de revenir à des entrevues en personne lorsque cela était possible, puis de revenir en mode virtuel lorsque cela était nécessaire. Leur flexibilité et leur volonté de travailler dans le respect des directives et des niveaux de confort des personnes avec lesquelles ils travaillent ont été incroyables. L'équipe des Services des ressources humaines a continué à mettre l'accent sur le bien-être des employés au cours des deux dernières années grâce à des initiatives en matière de santé mentale, d'encadrement et d'orientation avec les gestionnaires, et à des événements qui ont reconnu le travail acharné et le dévouement du personnel de l'Assemblée. L'équipe de la paye a assuré avec succès la continuité de la paye tout au long de la période de pandémie, en adoptant une approche plus électronique, ce qui représente un changement important par rapport aux systèmes papier qui étaient la norme. La capacité des Services des ressources humaines à fournir sans effort des services de soutien en matière de ressources humaines et de paye à tous les employés, gestionnaires, députés et adjoints de circonscription, que ce soit de manière virtuelle ou au bureau, tout en respectant les délais qui n'ont jamais cessé, même pendant une pandémie, en dit long sur leur mobilisation au travail.

L'équipe TI de la Direction de l'administration a été le ciment de notre bureau au début de la pandémie. Le passage soudain au travail à domicile exigeait que tout le personnel de la Direction de l'administration dispose de la technologie nécessaire pour faire son travail. L'équipe TI a rapidement pu se procurer des ordinateurs portables plus anciens, ce qui a permis à chacun de se remettre au travail en peu de temps. Au cours des deux dernières années, les technologies utilisées pour prendre en charge le travail virtuel ont évolué, passant des espaces de travail BlackBerry au RPV, de l'utilisation de Slack à celle de MS Teams. Dans tous les cas, l'équipe TI a pu travailler avec ses clients pour cerner les lacunes, les besoins et les souhaits et s'adapter en conséquence, tout en assurant la maintenance de l'infrastructure des serveurs, la sécurité des ordinateurs et des réseaux et le soutien. Le niveau de connaissances et de compétences des membres de notre équipe informatique est toujours solide, et au cours des deux dernières années, ils ont fait preuve d'une autre compétence importante, celle de la patience alors que nous naviguions à travers les nouvelles technologies et les nouveaux défis et, pour cela, nous les en remercions.

La Direction de l'administration assure une fonction de soutien intégral à l'Assemblée législative et à chacun des hauts fonctionnaires de l'Assemblée législative. Je suis chaque jour très fière du travail réalisé par nos bureaux et je tiens à remercier chacun de nos employés et ceux avec qui nous travaillons pour toute votre attention et votre dévouement.



L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

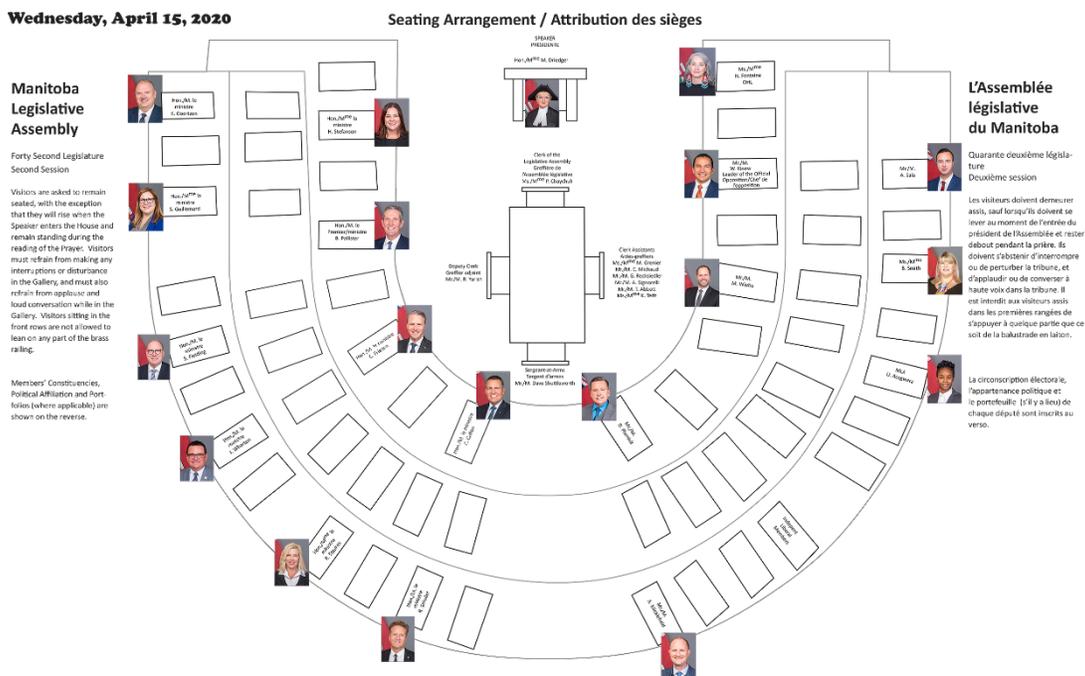
Notre histoire/Notre passé/Premières notables

Changements de sièges en raison de la pandémie

Les années 2020 à 2022 ont été pleines de changements et de bouleversements alors que le monde réagissait à une pandémie mondiale qui n'avait pas été vécue à une si grande échelle depuis plusieurs générations. L'Assemblée législative du Manitoba n'a pas fait exception à cette règle, car elle a dû réagir de manière sans précédent pour poursuivre ses activités et assurer la stabilité de ses principales fonctions.

Après s'être levée fin mars 2020 en vertu de l'accord de tous les partis en raison des conditions de la pandémie, l'Assemblée a tenu une séance spéciale le 15 avril 2020 pour adopter une législation d'urgence liée à la pandémie de COVID-19. En outre, deux projets de loi de finances ont été adoptés afin d'augmenter la capacité du Gouvernement à emprunter des fonds pour lutter contre la pandémie. Le Projet de loi 61 – Loi d'emprunt de 2020, a augmenté le pouvoir d'emprunt jusqu'à 5 milliards de dollars, tandis que le Projet de loi 60 – Loi de 2020 portant affectation de crédits (réponse à la COVID-19) a fourni un financement supplémentaire de 1 milliard de dollars en trois parties : Santé, Aînés et Vie active; Crédits d'autorisation et Urgence diverses et autres crédits. De plus, sept projets de loi du gouvernement ont été déposés sur autorisation et adoptés afin de mettre en place des dispositions d'urgence liées à la pandémie. Une séance d'affaires courantes restreinte a eu lieu avec le dépôt de ces sept projets de loi du gouvernement, une déclaration ministérielle du premier ministre sur la pandémie de COVID-19 avec des réponses du chef de l'opposition officielle et du député de Saint-Boniface, et une période de questions orales sans questions supplémentaires. Par entente, l'opposition officielle avait trois questions, suivies d'une question des libéraux indépendants, et cette rotation a été répétée à trois reprises.

Ce jour-là, seuls 18 députés et la Présidente siégeaient à l'Assemblée, tandis que d'autres députés surveillaient les débats par télévision et en direct sur le site Web de l'Assemblée. Les sièges ont été attribués de manière à respecter au minimum 1,80 mètre entre les députés assis. Il y avait 12 députés du gouvernement, 6 députés de l'opposition officielle et un député libéral indépendant. L'Assemblée a siégé en trois intervalles distincts de deux heures de 10 h à midi, de 13 h 00 à de 15 h 00 et de 16 h 00 à 18 h 00 afin de laisser le temps à la Chambre d'être stérilisée entre les séances.



Les tribunes du public sont restées fermées bien que les débats de l'ensemble de la journée aient été diffusés. Les rideaux bleus ont été retirés des portes de la Chambre et, au lieu que les pages distribuent des documents aux députés, des copies des projets de loi et d'autres documents ont été placés sur des tables. Les portes de la Chambre dans les salles du Message étaient maintenues ouvertes, de sorte que les députés n'avaient pas à toucher les portes pour les ouvrir. Des gants jetables ont été fournis à ceux qui souhaitaient les utiliser, et au lieu de verres, des gobelets en papier ont été fournis pour l'eau. D'un commun accord, les vérifications du quorum ont été supprimées. À la fin de la journée de séance, l'Assemblée s'est ajournée jusqu'à l'appel de la Présidente.

L'Assemblée a ensuite siégé pendant quatre mercredis consécutifs en mai 2020 (les 6, 13, 20 et 27 mai). En plus de la présidente, 12 députés du gouvernement et 6 députés de l'opposition officielle ont été admis à la Chambre. Les affaires courantes complètes ont eu lieu et les projets de loi du gouvernement ont été débattus selon l'ordre du jour. Les tribunes du public sont restées fermées.

Lorsque l'Assemblée législative a repris ses travaux le 7 octobre 2020 pour un tout nouveau discours du Trône ouvrant la troisième session de la 42^e législature, des premières importantes ont eu lieu. Il s'agissait d'une présentation du discours du Trône sans invités, et en présence du juge en chef seulement au lieu d'un effectif plus complet de membres de la magistrature.

Il est important de noter qu'après que la lieutenante-gouverneure a quitté la Chambre à la fin de la lecture du discours du Trône, le leader du gouvernement à l'Assemblée, M. Kelvin Goertzen a proposé un important ordre sessionnel sur autorisation, alors que les travaux de l'Assemblée étaient en cours. L'ordre sessionnel est le résultat d'un été de travail acharné des greffiers au bureau de l'Assemblée pour trouver une plateforme qui permettrait le mieux la participation virtuelle des députés, ainsi que la rédaction d'un ordre sessionnel qui fournirait l'autorité et les procédures pour une telle participation virtuelle. L'ordre sessionnel a été soumis aux leaders à l'Assemblée aux fins d'examen, et une formation a été dispensée aux députés sur la façon de participer aux débats de manière virtuelle. Après des discussions entre le leader du gouvernement à l'Assemblée, Kelvin Goertzen, la leader de l'opposition officielle à l'Assemblée, Nahanni Fontaine, et le représentant du leader libéral indépendant à l'Assemblée, Jon Gerrard, l'ordre sessionnel a été signé et présenté sur autorisation le 7 octobre 2020, lorsqu'il a été adopté.

Cela a changé la nature des séances en permettant la pleine participation aux débats internes des députés non autorisés à siéger à la Chambre en raison des conditions de pandémie et des considérations de sécurité publique. En plus de participer aux travaux de l'Assemblée, la participation virtuelle a également été étendue aux réunions du Comité des subsides dans trois sections distinctes et aux réunions des comités permanents. Il était désormais possible pour le public de revenir à la présentation de projets de loi à l'étape du comité en faisant des présentations virtuelles. L'Assemblée a également pu revenir à un horaire de séance complet avec une combinaison de députés à la Chambre tandis que d'autres députés participaient de manière virtuelle.

Parfois, le nombre de députés autorisés à siéger à la Chambre variait en fonction des ordres de santé publique en vigueur. Bien que les ordres de santé publique ne s'appliquent pas à l'Assemblée, l'Assemblée a également ajusté le nombre de députés autorisés à siéger à la Chambre chaque fois que les ordres de santé publique étaient modifiés, afin de fournir un leadership au public. Le nombre de députés autorisés à s'asseoir dans la Chambre a varié de 50 %, en respectant une distanciation sociale appropriée, ce qui a nécessité l'installation d'une quatrième rangée de sièges avec des tables et des chaises temporaires, à 25 % des députés autorisés. À une occasion, moins de 10 députés ont été admis dans la Chambre.



Anniversaire historique

Le 15 mars 2021 a marqué le 150^e anniversaire du premier jour de séance de l'Assemblée législative du Manitoba. La Présidente, Mme Myrna Driedger, a marqué l'occasion en faisant une déclaration à l'Assemblée.

Premières marquantes pour les femmes



Une page d'histoire a été écrite lorsque Heather Stefanson est devenue la première femme première ministre de l'histoire de la province lorsqu'elle a été assermentée le 2 novembre 2021.

Lorsque la quatrième session de la 42^e législature a eu lieu le 23 novembre 2021, elle a également marqué une autre série de premières marquantes pour les femmes à l'Assemblée législative du Manitoba. C'était la première fois que le discours du Trône rédigé par une femme première ministre (Mme Heather Stefanson) était lu par une lieutenant-gouverneure (Mme Janice Filmon) dans une assemblée présidée par une femme (Mme Myrna Driedger) avec une greffière de l'Assemblée du Manitoba (Patricia Chaychuk).

C'était également la première fois que des tambours autochtones jouaient un accompagnement pendant que la lieutenant-gouverneure paradait à la Chambre pour prononcer le discours du Trône.

Reconnaissance du territoire

Le 29 novembre 2021, la présidente Myrna Driedger a prononcé la toute première reconnaissance du territoire au début d'une séance de l'Assemblée législative du Manitoba.

Des consultations ont été entreprises avec un certain nombre de dirigeants autochtones, et un certain nombre d'entre eux ont assisté à la première récitation de la reconnaissance du territoire par la Présidente. Parmi les invités figuraient le grand chef de l'Assemblée des chefs du Manitoba, Arlen Dumas; le grand chef du MKO, Garrison Settee; le président de la Fédération métisse du Manitoba, David Chartrand; la chef régionale de l'Assemblée des Premières Nations, Cindy Woodhouse; la directrice générale de la Manitoba Inuit Association, Rachel Dutton; et la commissaire aux traités, Loretta Ross.



Le libellé de la reconnaissance du territoire est le suivant :

Nous reconnaissons que nous sommes rassemblés sur le territoire du Traité n° 1 et que le Manitoba se trouve sur les territoires visés par un traité et les terres ancestrales des peuples anishinaabeg, anishinewuk, dakota oyate, denesuline et nehethowuk. Nous reconnaissons que le Manitoba se situe sur le territoire des Métis de la Rivière-Rouge. Nous reconnaissons que le nord du Manitoba comprend des terres qui étaient et sont toujours les terres ancestrales des Inuits. Nous respectons l'esprit et l'objectif des traités et de la conclusion de ces derniers. Nous restons déterminés à travailler en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration.

L'exigence d'une reconnaissance du territoire quotidienne a été ajoutée dans les règles de l'Assemblée, et la reconnaissance doit être lue après la prière quotidienne.

Décès d'une députée en exercice



Danielle Adams, la députée de Thompson, est décédée tragiquement dans un accident de voiture le 9 décembre 2021 alors qu'elle voyageait de sa circonscription du nord.



Le lundi 13 décembre, une petite cérémonie a eu lieu à la Chambre pour honorer sa mémoire. Les trois leaders à l'Assemblée et le caucus du NPD étaient présents, et la famille a demandé que l'événement soit diffusé en direct pour que ceux du Nord puissent l'observer. Le chef du NPD, Wab Kinew, a récité une prière en ojibway et a rendu hommage à Danielle après que la leader du NPD à l'Assemblée, Nahanni Fontaine, et le leader du gouvernement à l'Assemblée, Kelvin Goertzen, ont étendu le drapeau du Manitoba sur le dossier de la chaise de Danielle. Des fleurs et une photographie encadrée ont également été placées sur son bureau en son hommage.

La façon dont l'Assemblée législative est une entité distincte du gouvernement

On croit souvent, à tort, que l'Assemblée législative fait partie ou constitue une branche du gouvernement. Bien que le financement de ses activités provienne effectivement du Trésor, l'Assemblée législative est bel et bien une entité distincte. Il existe, en fait, trois principales entités distinctes, qui sont uniques et indépendantes, jouant des rôles importants dans l'exercice d'un gouvernement démocratique et l'adhésion au principe de la primauté du droit : le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire.

Principales différences

Le pouvoir législatif	Le pouvoir exécutif	Le pouvoir judiciaire
Le pouvoir législatif, aussi appelé l'Assemblée législative, représente directement la population, les députés élus représentant chacune des 57 circonscriptions du Manitoba. Il réunit les députés de tous les partis politiques, c'est-à-dire le parti du gouvernement au pouvoir et les partis formant l'opposition. Le pouvoir législatif est responsable d'adopter les lois provinciales, d'approuver les dépenses provinciales et d'examiner la façon dont le gouvernement mène les activités du secteur public.	Quant au pouvoir exécutif, il se compose du premier ministre et des ministres du Cabinet, qui sont chargés d'établir les budgets et les politiques des ministères et de proposer des modifications législatives. Plusieurs de ces mesures doivent être adoptées à l'Assemblée législative pour pouvoir entrer en vigueur. Cette fonction exécutive du gouvernement peut également utiliser les instruments statutaires que sont les décrets et les règlements pour procéder à des nominations et ajouter des détails aux dispositions législatives.	Enfin, le pouvoir judiciaire se compose des tribunaux et du processus judiciaire, qui a pour rôle de veiller à ce que toute personne soit assujettie à la primauté du droit. Le pouvoir judiciaire statue également sur tout différend découlant des lois adoptées par l'Assemblée législative.

Description de l'Assemblée législative

Le pouvoir législatif prend la forme d'une Assemblée législative, composée des 57 députés élus qui représentent chacune des circonscriptions électorales de la province. Le parti politique qui compte le plus grand nombre de députés élus forme le gouvernement, tandis que le parti politique qui compte le deuxième plus grand nombre de députés forme l'opposition officielle. Si un autre parti fait élire quatre députés ou plus, il devient la deuxième opposition officielle; sinon, les députés élus d'un parti comptant moins de quatre sièges deviennent techniquement des députés indépendants. Le rôle du président de l'Assemblée équivaut à celui de ministre de l'Assemblée législative, et le rôle du greffier à celui de sous-ministre de l'Assemblée.

Approbation des dépenses publiques et des lois par l'Assemblée

Comme il a été mentionné, le gouvernement doit soumettre ses plans financiers et ses projets de loi à l'approbation de l'Assemblée législative. Le discours du Trône, qui ouvre chaque nouvelle session de l'Assemblée, énonce les politiques que le gouvernement entend mettre de l'avant lors de la session en question. Ensuite, la motion sur l'Adresse en réponse au discours du Trône doit être adoptée par la majorité des députés à l'Assemblée, sans quoi l'on considère que le gouvernement est défait sur une question de confiance, et une élection serait alors vraisemblablement déclenchée.

Le deuxième principal élément que le gouvernement doit soumettre à l'approbation de l'Assemblée législative est le budget provincial, qui décrit les revenus et les dépenses de l'exercice financier. Les documents budgétaires comprennent un aperçu des mesures fiscales ainsi qu'une description du budget des dépenses, c'est-à-dire le niveau des dépenses affectées aux ministères et à d'autres entités pour appuyer les programmes. Les résolutions relatives à la motion budgétaire et au budget des dépenses doivent être adoptées par l'Assemblée législative pour ouvrir les coffres budgétaires. La motion budgétaire constitue également une question de confiance, devant être adoptée par la majorité des députés pour que le gouvernement demeure au pouvoir.

De plus, le gouvernement apporte des changements aux lois provinciales en introduisant une législation pour modifier les lois existantes ou pour créer de nouvelles lois. Ces lois doivent être adoptées par l'Assemblée législative pour être édictées en tant que lois provinciales. En outre, les simples députés (c'est-à-dire qui ne font pas partie du Cabinet) des deux côtés de la Chambre peuvent, eux aussi, soumettre des projets de loi et des résolutions aux fins de débat et d'approbation.

Une administration distincte et indépendante

L'Assemblée législative est distincte du gouvernement; elle établit ses propres politiques en matière d'administration et d'emploi, lesquelles sont approuvées par la Commission de régie de l'Assemblée législative, une commission multipartite qui est établie par la loi et que préside le président de l'Assemblée. Par ailleurs, la Commission est également responsable de déterminer les fonds de fonctionnement des bureaux et des directions de l'Assemblée législative, ce qui est entièrement indépendant du processus d'approbation du Conseil du trésor du gouvernement du Manitoba. Dans le cadre du processus budgétaire provincial, l'Assemblée législative élabore son propre budget des dépenses, lequel figure dans le Budget principal et qui est présenté et défendu par le président dans le cadre du processus budgétaire.

L'Assemblée législative est parfois appelée à collaborer avec des ministères sur des questions d'intérêt commun, comme la prestation des services de sécurité du Palais législatif, mais cela se fait dans un esprit de coopération mutuelle et ne constitue pas un lien de subordination. L'Assemblée valorise de tels partenariats, tout en conservant son entière indépendance.

Commission de régie de l'Assemblée législative

La Commission de régie de l'Assemblée législative approuve et établit les politiques administratives qui régissent les bureaux de l'Assemblée législative, y compris les politiques en matière de ressources humaines. Elle supervise également l'approbation des budgets et des politiques financières des bureaux de l'Assemblée législative, y compris les bureaux des hauts fonctionnaires indépendants de l'Assemblée, car l'Assemblée est indépendante du Conseil du Trésor provincial et ne relève pas de sa compétence.

Aussi, la Commission formule des recommandations concernant d'éventuelles modifications législatives à la Loi sur l'Assemblée législative ou à la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative. La Commission nomme également un commissaire indépendant qui est chargé d'examiner et de modifier, le cas échéant, les indemnités, les allocations et les prestations de retraite des députés.

La Commission est présidée par le président de l'Assemblée et se compose de députés de tous les partis officiellement reconnus à l'Assemblée. Le greffier de l'Assemblée législative agit à titre de secrétaire de la Commission.

La Commission se réunit à huis clos et les procès-verbaux des réunions sont publiés sur le site Web de l'Assemblée législative. En vertu de la loi, ces procès-verbaux ne peuvent communiquer les questions de personnel ayant trait aux employés de l'Assemblée ou à ses bureaux. De même, ce procès-verbal ne doit renfermer aucun renseignement sur des questions juridiques ayant trait à des instances qui sont en cours ou prévues ni sur les questions ayant trait à l'établissement du budget annuel des dépenses de l'Assemblée et de ses bureaux.

La Commission produit un rapport annuel qui est déposé à l'Assemblée législative et qui peut être consulté sur le site Web de l'Assemblée.



Fonctions et responsabilités de la Commission

(Article 6 de la Loi sur la Commission de régie de l'Assemblée législative)

La Commission a notamment les fonctions et les responsabilités suivantes :

- Appliquer les Règles de l'Assemblée et les dispositions de la Loi sur l'Assemblée législative en matière de gestion financière de l'Assemblée;
- Examiner le budget des dépenses ainsi que la dotation en personnel des bureaux politiques et non politiques de l'Assemblée législative, y compris les bureaux des hauts fonctionnaires indépendants de l'Assemblée;
- Superviser la gestion financière de l'Assemblée;
- Fournir les installations et les services requis pour le déroulement des activités de l'Assemblée;
- Formuler des politiques liées à l'administration de l'Assemblée;

Sécurité

Groupe de travail

La Loi sur la sécurité de la cité législative exigeait la signature d'un protocole d'entente par la présidente et le ministre de la Justice. Ce protocole d'entente prévoyait la création d'un Groupe de travail sur la sécurité législative. Ce groupe représente à la fois l'Assemblée législative et le gouvernement. Les participants comprennent la Présidente, le greffier adjoint de l'Assemblée législative, le sergent d'armes, le sergent d'armes adjoint, le ministre de la Justice, le sous-ministre adjoint de la Justice – Services de police et Sécurité publique, le directeur général (Justice), le directeur de la sécurité. Le groupe de travail continue de se réunir tous les trimestres.

La sécurité de la Chambre

La zone de contrôle de sécurité pour la tribune du public demeure en vigueur. Tous les visiteurs sont tenus de respecter le Code de conduite de la tribune du public. Les visiteurs sont tenus de faire vérifier le contenu de leurs vestes et de leurs sacs, ainsi que leurs téléphones portables par l'équipe de sécurité de la tribune du public avant d'y entrer.

Pandémie

En raison de la pandémie de COVID-19 et du risque accru de transmission publique, l'Assemblée législative et le Palais législatif du Manitoba n'ont pas été exclus des mesures mises en œuvre pour assurer la sécurité du personnel et du public. La tribune du public de la Chambre législative a été fermée pendant deux ans. Elle a rouvert à pleine capacité en mars 2022. L'accès du public au Palais législatif du Manitoba a également été limité aux employés et aux personnes assistant aux réunions et aux activités du gouvernement. Les visites sont restées autorisées pendant l'été, mais elles se sont limitées à une visite informative des terrains et des statues. Pendant la pandémie et conformément aux restrictions, toute personne entrant dans le bâtiment, y compris le personnel du gouvernement et de l'Assemblée législative, devait présenter sa pièce d'identité émise par le gouvernement et une preuve de vaccination.

Accessibilité

En raison de la pandémie mondiale de COVID-19, le Palais législatif et les tribunes du public de l'Assemblée ont été fermés au grand public en mars 2020. En réaction à la tournure des événements, l'Assemblée a apporté un ajustement en diffusant, que ce soit en continu ou non, l'intégralité des jours de séance, au lieu de diffuser uniquement la vidéo des travaux de la Chambre jusqu'à la fin de la Période des questions. De même, les réunions du Comité des subsides et des comités permanents ont aussi été diffusées pour la première fois. Ce niveau de diffusion amélioré a l'avantage de proposer le sous-titrage pour toutes les procédures durant l'entièreté du jour de séance au lieu de le proposer seulement à la fin de la Période des questions.

Afin de respecter le Règlement sur la norme d'accessibilité à l'emploi et la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains, la Commission a examiné et approuvé les politiques d'accessibilité à l'emploi pour l'Assemblée législative le 29 novembre 2021 : Ces politiques reflètent les politiques de la Commission de la fonction publique du Manitoba en ce qui concerne l'élimination des obstacles à l'emploi en supprimant expressément les obstacles à l'emploi en assurant un recrutement sans obstacle et des mesures d'adaptation raisonnables. En outre, l'Assemblée législative du Manitoba informe tous les employés des mesures à prendre durant les interventions d'urgence, afin de garantir la sécurité des employés qui ont un handicap temporaire ou définitif.

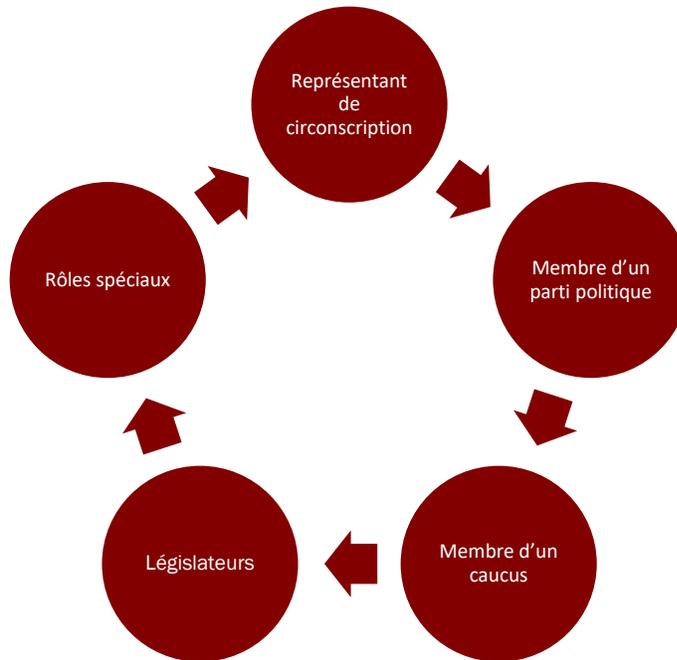


LES DÉPUTÉS

MEMBRES

Le travail des députés

Les députés de l'Assemblée législative sont chargés de plusieurs tâches simultanées et de divers rôles.



Représentant de circonscription : Chaque député est élu pour représenter ses électeurs à l'Assemblée législative. Cette fonction comprend des tâches comme aider les électeurs à régler divers enjeux et problèmes, participer à des événements locaux, à des festivals ou à des cérémonies de remise des diplômes, visiter des centres

Membre d'un caucus : Au sein d'un caucus, le député participe à des discussions avec ses collègues au sujet des décisions stratégiques et des plateformes qui seront promues à l'Assemblée dans le cadre de l'examen des diverses initiatives.

Membre d'un parti politique : En tant que membre d'un parti politique, le député participe aux discussions stratégiques, assiste aux réunions et aux fonctions du parti et collabore avec une

Rôles spéciaux : Les députés peuvent être appelés à assumer des rôles spéciaux, comme celui de membre du Cabinet ou critique du Cabinet, premier ministre ou chef d'un parti de l'opposition, président ou vice-président de l'Assemblée, président d'un comité, leader parlementaire,

Législateur : Les députés débattent des enjeux et posent des questions à l'Assemblée, examinent les propositions, les budgets et les sommes allouées aux ministères et aux bureaux de l'Assemblée, et votent sur les mesures législatives et fiscales. Le gouvernement propose des initiatives et des lois, et les députés de l'opposition sont responsables d'en analyser les idées pour tenir le gouvernement responsable et proposer d'autres suggestions. Les

EN CHIFFRES

Au cours des sessions de l'Assemblée législative, les députés sont chargés de représenter leurs électeurs en plus d'assumer des fonctions législatives. Le tableau suivant indique le volume de ces travaux, en chiffres.

42^e législature

Nombre de	3 ^e session (7 octobre 2020 au 4 novembre 2021)	4 ^e Session (23 novembre 2021 au 31 mars 2022)
Réunions du Comité permanent	34	13
Rapports du Comité permanent	29	11
Présentations par des comités	291 (82 présentations écrites)	17 (1 présentation écrite)
Déclarations ministérielles	47	16
Déclarations des députés	370	125
Pétitions	406	149
Documents déposés	238	53
Documents parlementaires	198	29
Décisions rendues	48 (32 sur des décisions de privilège)	3 (3 sur des décisions de privilège)
Projets de loi déposés par le gouvernement	78	32
Projets de loi déposés par de simples députés	43 (8 ont été adoptés)	18
Résolutions de simples députés débattues	30 (3 ont été adoptées)	8 (3 ont été adoptées)
Résolutions du gouvernement débattues	1 (adoptée)	0
Périodes de questions tenues	74	21
Amendements à l'étape du rapport débattus	64	7



Députés de l'Assemblée législative, 42^e législature
Du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2022



Agassiz
Eileen Clarke
(ministre)
PC



Assiniboia
Scott Johnston
(ministre)
PC



Borderland
Josh Guenter
PC



Brandon-Est
Len Isleifson
PC



Brandon-Ouest
Reg Helwer
PC



Burrows
Diljeet Brar
NPD



Chemin-Dawson
Bob Lagassé
PC



Concordia
Matt Wiebe
NPD



Dauphin
Brad Michaleski
PC



Elmwood
Jim Maloway
NPD



Entre-les-Lacs-Gimli
Derek Johnson
(ministre)
PC



Flin Flon
Tom Lindsey
NPD



Fort Garry
Mark Wasyliv
NPD



Fort Richmond
Sarah Guillemard
(ministre)
PC



Fort Rouge
Wab Kinew
NPD



Fort Whyte
M. Brian Pallister
(Premier ministre au
1^{er} septembre 2021)
PC



Keewatinook
Ian Bushie
NPD



Kildonan-River East
Catherine Cox
PC



Kirkfield Park
Scott Fielding
(ministre)
PC



La Vérendrye
Dennis Smook
PC



Lac-du-Bonnet
Wayne Ewasko
(ministre)
PC



Lagimodière
Andrew Smith
(ministre)
PC



Lakeside
Ralph Eichler
PC



Le Pas-Kameesak
Amanda Lathlin
NPD



McPhillips
Shannon Martin
PC



Midland
Blaine Pedersen
PC



Mont-Riding
Greg Nesbitt
PC



Morden-Winkler
Cameron Friesen
(ministre)
PC



Notre Dame
Malaya Marcelino
NPD



Point Douglas
Bernadette Smith
NPD



Portage-la-Prairie
Ian Wishart
PC



Radisson
James Teitsma
PC



Red River North
Jeff Wharton
(ministre)
PC



Riel
Rochelle Squires
(ministre)
PC



River Heights
Jon Gerrard
LIB



Rivière-Seine
Janice Morley-Lecomte
PC



Roblin
Myrna Driedger
(présidente)
PC



Rossmere
Andrew Micklefield
PC



Saint-Boniface
Dougald Lamont
LIB IND



Saint-Vital
Jamie Moses
NPD



Selkirk
Alan Lagimodiere
PC



Southdale
Audrey Gordon
(ministre)
PC



Spruce Woods
Cliff Cullen
(ministre)
PC



St. James
Adrien Sala
NPD



St. Johns
Nahanni Fontaine
NPD



Springfield-Ritchot
Ron Schuler
PC



Steinbach
Kelvin Goertzen
(ministre)
PC



Swan River
Rick Wowchuk
PC



The Maples
Mintu Sandhu
NPD



Thompson
Eric Redhead
NPD



Transcona
Nello Altomare
NPD



Turtle Mountain
Doyle Pivniuk
(ministre)
PC



Tuxedo
Heather Stefanson
(première ministre)
PC



Tyndall Park
Cindy Lamoureux
LIB IND



Union Station
Uzoma Asagwara
NPD



Waverley
Jon Reyes
(ministre)
PC



Wolseley
Lisa Naylor
NPD

Associations parlementaires

L'Assemblée législative du Manitoba appartient officiellement à un certain nombre d'organisations de législateurs qui offrent aux parlementaires des occasions d'échanger avec leurs homologues d'autres administrations, d'échanger des idées et de discuter de solutions à des problèmes communs. Ces organisations comprennent l'Association parlementaire du Commonwealth (APC), Femmes parlementaires du Commonwealth (FPC), la Conférence législative du Midwest (CLM) et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). La participation à ces organisations offre de précieuses occasions de réseauter avec des pairs et de profiter de possibilités de perfectionnement professionnel.



Association parlementaire du Commonwealth (APC)

L'APC est une association qui a pour but de réunir, sans égard à la race, à la religion ou à la culture, les parlementaires du Commonwealth, unis par des intérêts communs, le respect de la primauté du droit et des droits et libertés de chaque citoyen et par la poursuite des idéaux positifs de la démocratie parlementaire. Le Manitoba appartient à la Région canadienne de l'ACP et forme sa propre direction générale au sein de cette dernière. L'adhésion à l'ACP donne aux parlementaires l'occasion de participer à des conférences et à des séminaires partout au Canada et parfois dans les autres pays du Commonwealth pour discuter d'enjeux et de préoccupations qui nécessitent, bien souvent, une solution mondiale. En plus d'inviter ses membres à participer à des conférences, l'ACP leur fournit des copies électroniques de la revue parlementaire *The Parliamentary*, qui est publiée par l'administration centrale de l'ACP à Londres, au Royaume-Uni, et du *Canadian Parliamentary Review*, une revue parlementaire à l'intention de la Région canadienne de l'ACP, publiée par l'Assemblée législative de l'Ontario. De plus, à des fins de perfectionnement professionnel, les membres ont accès à des webinaires et des rapports sur divers aspects de la gouvernance et de la responsabilisation.

Au cours de la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, aucune conférence n'a eu lieu en personne.

Femmes parlementaires du Commonwealth (FPC)



Créée en 1989, l'organisation Femmes parlementaires du Commonwealth International réunissait des femmes parlementaires de tous les pays du Commonwealth, tandis que la Région canadienne de FPC, fondée en 2005, est formée de femmes parlementaires qui siègent aux assemblées législatives provinciales et territoriales du Canada. L'adhésion est offerte gratuitement à toutes les parlementaires. Cette organisation a pour objectif d'accroître la représentation féminine, de favoriser les liens entre les femmes parlementaires du Canada et des pays du Commonwealth et d'aborder les enjeux liés à l'égalité entre les sexes. Le Manitoba possède sa propre section locale de FPC, dont la présidence alterne entre les caucus du gouvernement et de l'opposition.

Au cours de la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2022, aucune conférence en personne n'a eu lieu.

CML



La Conférence législative du Midwest (CLM) du Council of State Governments (CSG) est une organisation composée de législateurs de 11 États du Midwest qui favorise et encourage la coopération intergouvernementale et l'échange d'information à l'échelle du Midwest à l'égard des enjeux communs. Ces États comprennent l'Illinois, l'Indiana, l'Iowa, le Kansas, le Michigan, le Minnesota, le Nebraska, le Dakota du Nord, l'Ohio, le Dakota du Sud et le Wisconsin. Le Manitoba est l'une des quatre provinces canadiennes affiliées à la CLM, les autres étant la Saskatchewan, l'Ontario et l'Alberta. La CLM tient une conférence annuelle et compte un certain nombre de comités portant sur divers sujets, comme l'agriculture, qui comprennent la participation de députés provinciaux du Manitoba.

Au cours de la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2022, aucune conférence en personne n'a eu lieu.



Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

L'APF est une organisation qui se tient au courant des enjeux qui préoccupent la communauté francophone mondiale. Des réunions ont lieu à l'échelle nationale et internationale pour discuter de ces questions, déterminer l'orientation de l'APF et définir ses principes. Le Manitoba accueille une branche de l'APF, qui possède son propre président.

Au cours de la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2022, aucune conférence en personne n'a eu lieu.

Association des ex-députés de l'Assemblée législative du Manitoba

Le départ des députés de l'Assemblée ne marque pas nécessairement la fin de leur contribution à vie publique.

Le 25 septembre 2001, le président de l'Assemblée de l'époque, M. George Hickes, avait convié un certain nombre d'anciens députés à une réunion pour discuter de la création d'une Association des ex-députés du Manitoba dans le but de promouvoir l'intérêt et le soutien envers l'Assemblée législative. Lors de cette réunion, il a été convenu de lancer une telle association dans le but de mettre les connaissances et l'expérience des anciens députés au service de la démocratie parlementaire, au Manitoba et ailleurs, et de servir l'intérêt public. L'Association des ex-députés de l'Assemblée législative du Manitoba a été constituée en association à but non lucratif et non partisane en vertu du projet de loi 300 – Loi sur l'Association des ex-députés de l'Assemblée législative du Manitoba, adoptée par l'Assemblée législative du Manitoba et sanctionnée le 13 juin 2006.

L'Association a participé à un certain nombre d'activités spéciales, dont une série de courtes vidéos intitulées le Projet de patrimoine. Les vidéos en question présentent la carrière politique de neuf Manitobains marquants qui font part de leur expérience personnelle au sein de la fonction publique. Le Projet de patrimoine présente des politiciens issus de tous les partis politiques – hommes et femmes, simples députés et ministres – et couvre plus de cinquante années d'histoire, de 1958 à 2016. Les anciens parlementaires qui y sont mis en vedette sont notamment : Glen Cummings, Sig Enns, Gary Filmon, John Harvard, Bonnie Mitchelson, Myrna Phillips, Eric Robinson, Muriel Smith et le très honorable Edward Schreyer. Ce projet a été parrainé par le fonds général de la Division scolaire Louis-Riel et appuyé par une subvention de la Winnipeg Foundation. Cette série a été filmée et produite par des étudiants du programme de médias électroniques du Louis Riel Arts and Technology Centre, avec texte et narration de la journaliste winnipegoise Lesley Hughes. Ces vidéos se trouvent sur le site de l'Assemblée législative du Manitoba.

Parmi les autres initiatives entreprises par l'Association des ex-députés de l'Assemblée législative du Manitoba, mentionnons une série de déjeuners-conférences, la participation à la série de conférences « 55 ans et plus » de l'Université de Winnipeg, la participation au Forum du président de l'Assemblée pour les enseignants du secondaire, et l'organisation des séances de la « fosse de l'ours » du Parlement Jeunesse du Manitoba où un groupe d'anciens députés débattent des enjeux et répondent aux questions des jeunes parlementaires.

Malheureusement, l'Association des ex-députés de l'Assemblée législative du Manitoba a perdu un champion lorsque le président de longue date, Clif Evans, est décédé en 2022. Clif a servi la circonscription d'Interlake de 1990 à 1999 et, à sa retraite de la politique, il est devenu un membre actif de l'Association des ex-députés de l'Assemblée législative du Manitoba. Son travail bénévole englobait une variété de tâches, comme la rédaction de bulletins d'information, l'organisation de conférences et de déjeuners avec des présentateurs, la participation à l'exécutif et l'organisation de séances de « fosse aux ours » lors des sessions du Parlement jeunesse du Manitoba. Nous exprimons nos condoléances à la famille, aux amis et aux collègues de Clif.

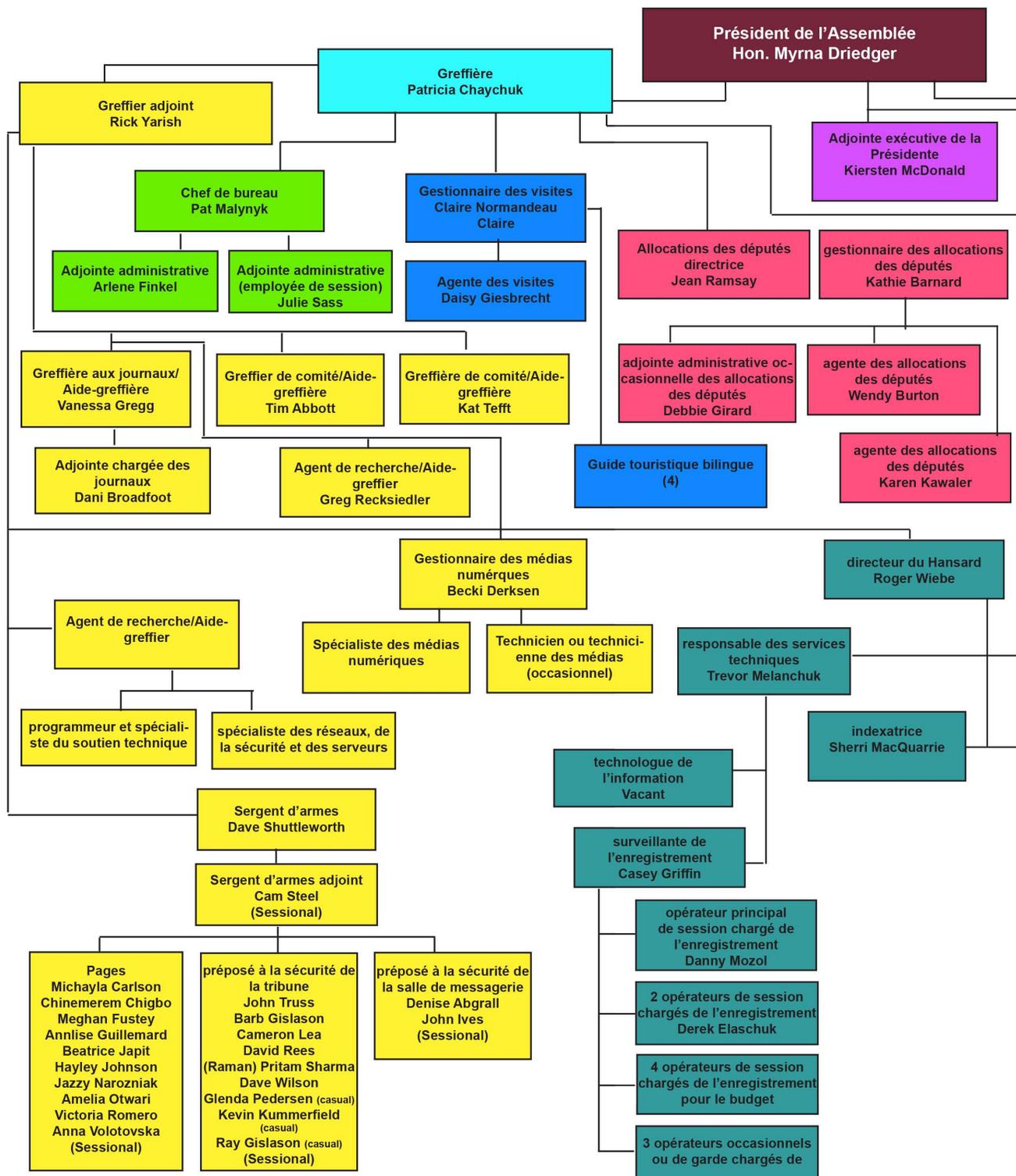


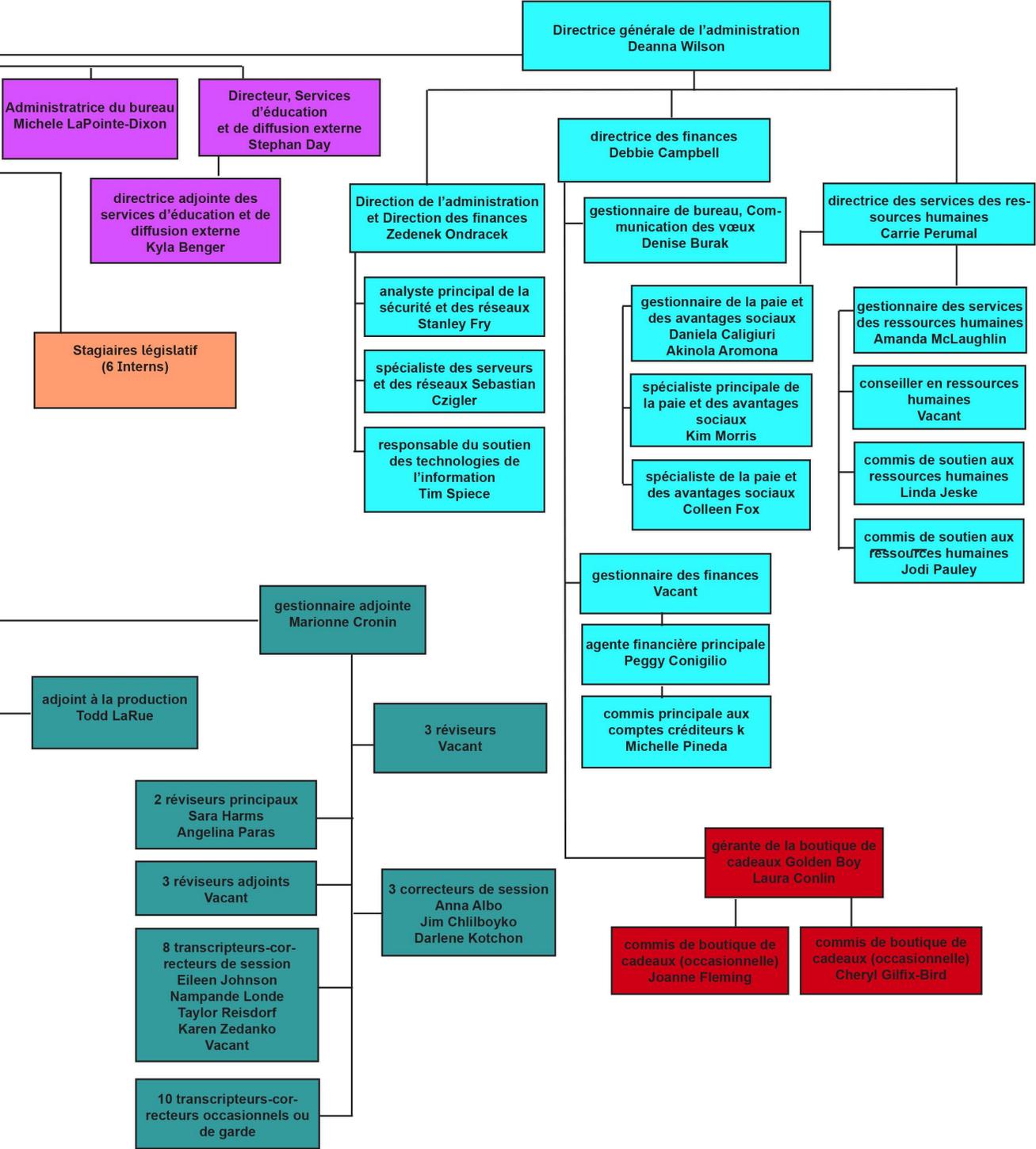


NOTRE ÉQUIPE

NOTRE ÉQUIPE, NOS SERVICES

Assemblée législative du Manitoba
mis à jour : 16 mars 2022

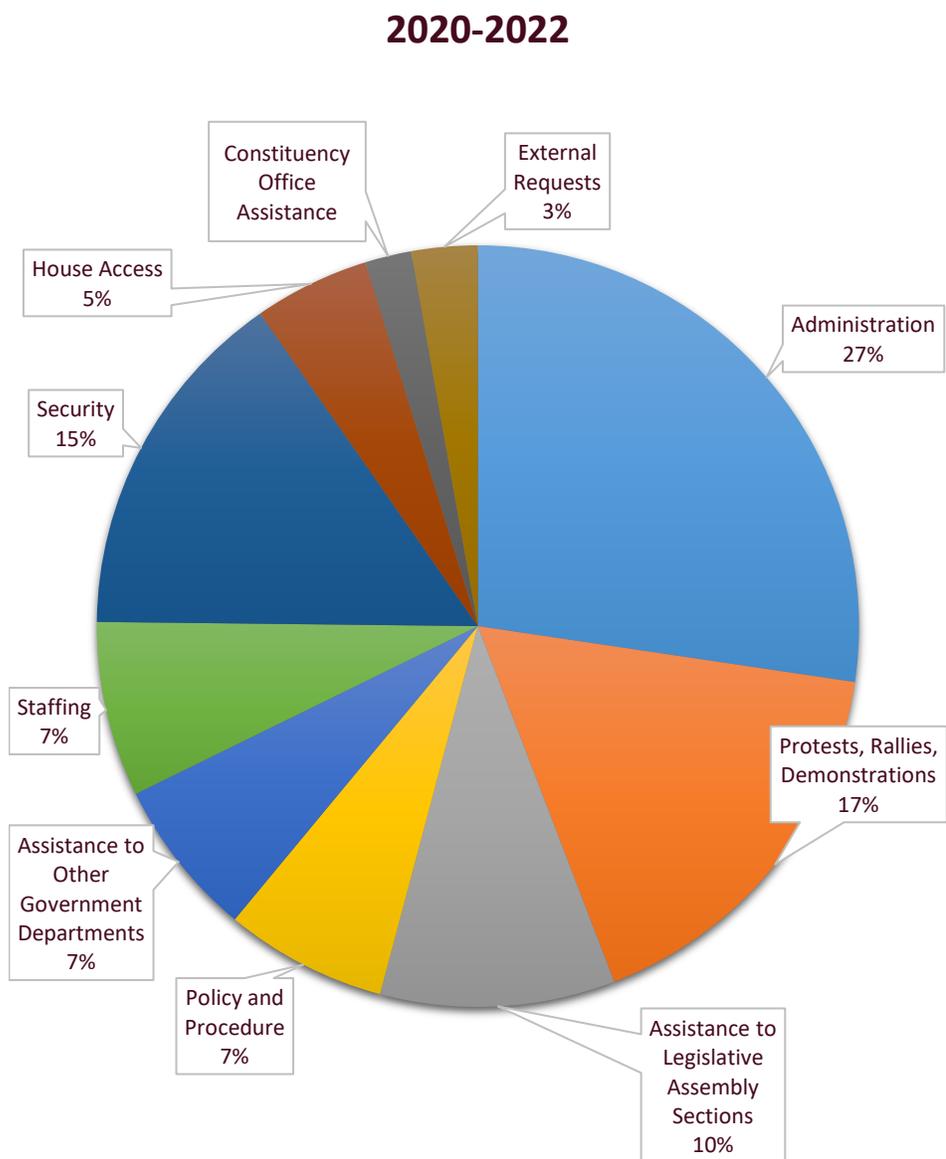




Direction de la Chambre Dave Shuttleworth, sergent d'armes



Tout au long de 2020, le sergent d'armes a enregistré 349 rapports. Ces rapports sont des appels que le sergent d'armes a reçus ou lancés. Voici un résumé de ces rapports :



- 120 de ces rapports concernaient des protestations, des rassemblements et des manifestations. Bien qu'il y ait eu des demandes d'événements très limitées pour l'intérieur du bâtiment, il y avait un certain nombre d'événements qui avaient le potentiel de perturber la Chambre en raison de la taille ou du bruit extérieur, comme les manifestations Honk-a-Thon. Les protestations des camionneurs et les restrictions liées à la COVID-19 ont amené davantage de membres du public à se rendre dans les bureaux de circonscription et à exprimer leur mécontentement.

- Il y a eu 35 demandes d'accès à la Chambre. Ce nombre comprend les demandes de laissez-passer supplémentaires pour la tribune, les parlements jeunesse et les demandes spéciales d'accès à la Chambre.
- L'administration comprend notamment la planification de la continuité des activités, la préparation à l'évacuation d'urgence, la planification budgétaire, la formation, la fourniture de produits liés à la COVID-19 et préparation de la Chambre pour le respect des mesures de distanciation physique.

Plusieurs événements majeurs ont été annulés en raison de la pandémie de COVID-19, notamment les événements du 150^e anniversaire du Manitoba, différentes portes ouvertes, festival sikh, Manyfest, Manitoba Electric Motor Vehicle Association et photos de graduation. Il y a eu de nombreuses protestations et manifestations programmées et d'autres non programmées.

Offrir des programmes et des services qui s'inscrivent dans la mission de l'Assemblée :

En juillet 2020, le sergent d'armes a fait une présentation à l'organisme Age and Opportunities Support Services à la demande de leur directrice, qui avait observé la couverture médiatique de la première masse lors de la fête du Manitoba. Elle a demandé une présentation sur les deux masses. La pandémie de COVID-19 n'a pas gêné cette présentation. Son groupe de programmes s'appelle « Without Walls ». Les personnes âgées restent toutes à la maison et participent par téléphone. La présentation a réuni environ 70 personnes et a été bien accueillie.

Notre nouveau sergent d'armes adjoint est devenu un instructeur certifié en premiers soins, en RCR et en utilisation de DEA, et commencera les certifications au cours du nouvel exercice financier.

Échanger des connaissances de manière collaborative et fournir des conseils d'expert :

La planification de la continuité des activités a été mise en place en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. De nombreuses initiatives ont été entreprises et de nombreuses bonnes pratiques ont abouti au travail réalisé par l'équipe de leadership en période de pandémie. Cette équipe a été mise sur pied par la Présidente et comprenait la Présidente, le greffier, le greffier adjoint, le directeur exécutif de l'Assemblée législative, le gestionnaire des ressources humaines, la directrice des finances et le sergent d'armes.

La directrice de la sécurité de l'Assemblée législative et le sergent d'armes continuent de faire des présentations sur la sécurité aux nouveaux membres du personnel et à tous ceux qui souhaitent rafraîchir leurs connaissances. Conformément aux directives du Groupe de gestion de la sécurité législative, ces présentations continueront d'être obligatoires pour tout le personnel du Palais législatif.

Bâtir des liens fondés sur le respect mutuel, l'équité et l'égalité :

Le Palais législatif du Manitoba, y compris la tribune du public, a été fermé au public de mars 2020 à avril 2022.

La directrice de la sécurité de l'Assemblée législative et le sergent d'armes continuent de forger une relation solide avec le Service de police de Winnipeg. En raison de la COVID-19, ils ont travaillé plus étroitement avec la Sécurité publique et la Santé publique. Chacun de ces groupes est inclus dans la planification d'événements pour le district.

Roulement de personnel :

Comme d'habitude, le Programme des pages a accueilli dix nouveaux pages pour les années scolaires 2020-2021 et dix autres pour les années scolaires 2021-2022. Les candidats ont été sélectionnés parmi les divisions scolaires et écoles indépendantes suivantes :

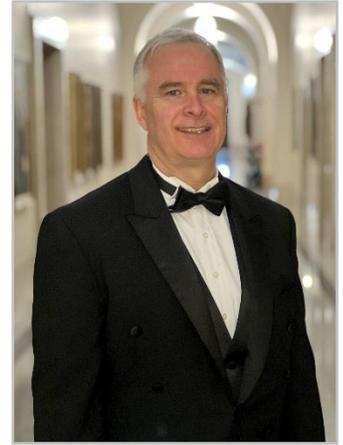


- **2020**
 - Division scolaire de Hanover – 1
 - Division scolaire Entre-les-Lacs – 1
 - Écoles indépendantes – 2
 - Division scolaire Pembina Trails – 2
 - Division scolaire River East Transcona – 1
 - Division scolaire de St. James-Assiniboia – 1
 - Division scolaire Rivière-Seine – 1
 - Division scolaire de Winnipeg – 1

- **2021**
 - Division scolaire Louis Riel – 2
 - Écoles indépendantes – 2
 - Division scolaire Pembina Trails – 2
 - Division scolaire River East Transcona – 2
 - Division scolaire de Winnipeg – 2



Ray Gislason



Cam Steel

La Commission de régie de l'Assemblée législative a approuvé une augmentation des heures et un changement de classification pour le poste de sergent d'armes adjoint. Cela permettra de mieux harmoniser le poste avec les changements améliorés apportés au poste de sergent d'armes. Cam Steel, un retraité de 25 ans du Service de police de Winnipeg, s'est joint à la Direction de la Chambre le 6 avril 2021 au poste de sergent d'armes adjoint. L'ancien sergent d'armes adjoint et le plus ancien employé de la Direction de la Chambre, Ray Gislason, est resté travailler à la Direction à titre occasionnel. Ray a été une source incroyable de renseignements pour le nouveau sergent d'armes adjoint. Dave Wilson a demandé un changement de classification d'employé de session à employé occasionnel lorsqu'il a accepté un poste au sein du Downtown Community Safety Partnership. La Direction de la Chambre souhaite à Dave beaucoup de succès dans son nouveau poste.

Greffière de l'Assemblée législative

Patricia Chaychuk



À l'Assemblée, le greffier de l'Assemblée législative exerce un rôle qui équivaut à celui de sous-ministre, agissant à titre de dirigeant principal de la procédure et de l'administration. Le greffier est secrétaire de la Commission de régie de l'Assemblée législative, et secrétaire de la Section manitobaine de l'Association parlementaire du Commonwealth. Parmi ses autres fonctions, mentionnons son rôle d'administrateur du Programme de stages de l'Assemblée législative du Manitoba et sa participation aux comités d'administration et de sélection de ce Programme, sa participation au Comité de l'audit de l'Assemblée, au Comité de planification de la continuité des activités et aux travaux de l'équipe de planification du leadership en période de pandémie. Le greffier prépare également le rapport annuel de la Commission de régie de l'Assemblée législative et offre un soutien au bureau de la Présidente pour la préparation du rapport annuel de l'Assemblée législative.

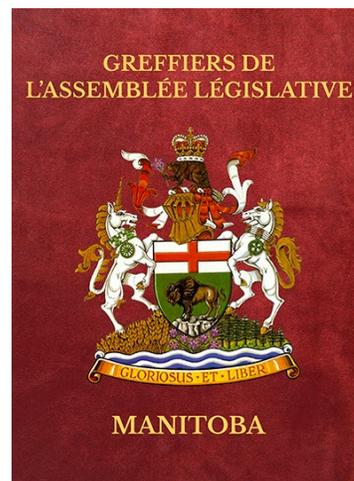
Le greffier adjoint, le Bureau du greffier, le Programme de visites guidées, le Bureau des allocations des députés et les stagiaires de l'Assemblée législative relèvent du greffier.

Le greffier est l'expert en chef de la procédure parlementaire et, avec l'appui de l'équipe de procédure, conseille le président, les leaders à l'Assemblée et les députés en ce qui concerne l'interprétation des règles, des pratiques et des précédents de l'Assemblée législative, en plus d'être chargé de rédiger les modifications au Règlement de l'Assemblée. Le greffier fournit une assistance aux députés qui visitent d'autres assemblées législatives, organise des visites du Palais législatif pour les députés élus d'autres administrations, et agit souvent à titre de secrétaire délégué pour les députés manitobains qui assistent aux conférences de l'Association parlementaire du Commonwealth.

Le greffier s'assure que les députés de l'Assemblée législative du Manitoba remplissent, avant chaque session, le formulaire de déclaration de conflit d'intérêts et le formulaire de divulgation.

Le greffier collabore également avec les représentants du gouvernement sur des questions qui ont une incidence sur l'Assemblée législative.

Le greffier a élaboré une brochure présentant les greffiers actuels et passés de l'Assemblée législative, en guise de legs pour l'avenir. Nous remercions Gord Mackintosh qui a commencé à compiler certaines des photos utilisées pour ce projet alors qu'il était greffier adjoint.



Bureau du greffier

Pat Malynyk, gestionnaire de bureau

Le personnel administratif du bureau du greffier est responsable d'un large éventail de tâches, notamment :



- fournir un soutien et des services aux députés sur une base continue, y compris à la suite d'une élection générale ou d'une élection partielle où la charge de travail augmente, l'assermentation des députés, l'élaboration et l'organisation de séances d'orientation pour les nouveaux députés, la révision et la mise à jour des guides, manuels et documents d'orientation des députés, et, au besoin, l'organisation de séances de photographie pour tous les députés. En cas d'élection d'un nouveau président, il veille à l'organisation de tous les aspects du processus. Remarque : la prochaine élection devrait avoir lieu au plus tard le 3 octobre 2023 et les préparatifs sont déjà en cours;
- avant les sessions, mettre à jour les plans de salle et conserver les dossiers de conflits d'intérêts aux fins de consultation par le personnel, la presse et les membres du public;
- traiter les demandes téléphoniques et en personne du public, des médias, des députés et des ministères, qu'il s'agisse de l'état d'un projet de loi, de l'inscription comme présentateur ou de la façon de communiquer avec un député au sujet d'une question particulière;
- gérer les réservations des salles des comités législatifs;
- aider les députés qui participent aux conférences parlementaires en soumettant les documents d'inscription, en payant les frais d'inscription, en réservant l'hôtel et les vols et en aidant à remplir les demandes de remboursement de frais;
- fournir un soutien à la Commission de régie de l'Assemblée législative notamment en préparant l'ordre du jour, en recueillant les documents d'appui, en rédigeant les procès-verbaux, en les affichant en ligne, en assurant le suivi des réunions et en tenant tous les dossiers de la Commission de régie;
- fournir un soutien pour aider la Direction des comités dans son travail, notamment en préparant les avis des comités permanents, en prenant les inscriptions du public ou des organisations qui souhaitent comparaître devant un comité permanent (qui vont d'une à des centaines), en tenant à jour la base de données des témoins du comité permanent et en aidant à communiquer avec les présentateurs des comités;
- fournir un soutien au Programme de stages de l'Assemblée législative, y compris le recrutement de stagiaires législatifs, l'organisation du programme d'orientation, l'organisation de séminaires hebdomadaires et l'organisation de tous les aspects du voyage d'études annuel.
- fournir un soutien à la Direction de la Chambre, y compris pour le recrutement de pages législatives, pour la préparation de manuels d'orientation et pour l'organisation d'uniformes.

Surmonter la pandémie de COVID-19

Tout au long de la pandémie, et même au plus fort de la pandémie, le bureau du greffier est resté ouvert pour desservir les bureaux du Palais législatif qui sont restés ouverts ainsi que le grand public. Nous avons amélioré les protocoles de sécurité et de santé, notamment en installant des écrans de protection, en fournissant des masques et en plaçant des désinfectants pour les mains dans tout le bureau.

Direction des comités

Greffiers adjoints Tim Abbott et Katerina Tefft



La Direction des comités est responsable de la prestation de conseils et de renseignements non partisans aux députés, au personnel et au public sur une gamme de procédures, de pratiques et de précédents parlementaires. Les greffiers du comité fournissent également un soutien administratif et logistique aux activités parlementaires, notamment aux réunions de comités. Les titulaires de ce poste agissent à titre de conseillers principaux en ce qui concerne les procédures de l'Assemblée, à titre d'administrateurs au sein des comités permanents et du Comité des subsides, ainsi qu'à titre de greffiers au Bureau à l'Assemblée législative. Les greffiers du comité sont responsables d'une gamme d'autres activités, y compris la conduite de recherches, la tenue de collections procédurales et l'exécution d'autres tâches administratives. Ils jouent également un rôle important auprès du Comité permanent des comptes publics en tant que membre de son comité directeur et dans les travaux des comités mandatés pour l'embauche de hauts fonctionnaires indépendants.

Nouvelles initiatives notables (avril 2020 à avril 2022) :

- Jouer un rôle de premier plan dans le développement, la mise en œuvre et la maintenance d'un système virtuel permettant à l'Assemblée et aux comités de poursuivre l'ensemble de leurs activités pendant la pandémie de COVID-19, les députés participant aux débats en personne et de manière virtuelle sur Zoom. Tâches spécifiques incluses :
 - rechercher la technologie disponible et la mettre à l'essai;
 - collaborer avec la Direction du Hansard et les Services des médias du gouvernement pour tester et mettre en œuvre en profondeur le nouveau système virtuel dans les salles de l'Assemblée et des deux comités;
 - aider à l'élaboration de nouvelles règles, mises en œuvre par ordre sessionnel, et de procédures pour faciliter un modèle virtuel hybride fonctionnant sans heurts des débats de l'Assemblée législative;
 - élaborer un nouveau système pour les présentations virtuelles du public aux comités permanents lorsque le Palais législatif est fermé au public, et maintenir ce système alors que les membres du public ont actuellement la possibilité de faire des présentations en personne ou de manière virtuelle;
 - former tous les députés à l'utilisation de cette technologie et aux nouvelles règles et procédures pertinentes;
 - former le nouveau personnel de l'Assemblée législative qui a été engagé pour aider à gérer le système virtuel;

- modifier les fonctions opérationnelles du Comité permanent des comptes publics, y compris l'officialisation d'un comité directeur, la mise en œuvre d'initiatives visant à accroître l'indépendance et l'impartialité et l'organisation de séances d'information complètes avec le vérificateur général avant les réunions afin d'accroître l'engagement;
- simplifier et moderniser le processus d'inscription des présentateurs du Comité en collaborant avec la Direction du Hansard et la Direction des médias numériques pour créer un formulaire d'inscription en ligne novateur et très demandé des présentateurs du Comité;
- jouer un rôle administratif et logistique de premier plan, aux côtés des Services des ressources humaines, dans le processus d'embauche du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba entrepris par le sous-comité du Comité permanent des affaires législatives.

Greffier adjoint

Rick Yarish

Le greffier adjoint est un cadre supérieur de l'Assemblée législative et agit à titre de conseiller principal en matière de procédure, pour le président comme pour les 57 députés de l'Assemblée. Le greffier adjoint agit, au besoin, à titre de remplaçant du greffier, et partage avec ce dernier la responsabilité d'assurer la gestion des Directions de l'Assemblée. Le greffier et le greffier adjoint siègent également au Bureau pendant les séances de l'Assemblée et les séances du Comité des subsides siégeant à la Chambre.



Bon nombre de Directions de l'Assemblée relèvent du greffier adjoint :

- Chambre (sergent d'armes et sécurité)
- Hansard
- Comités
- Médias numériques (site Web et diffusion)
- Technologies de l'information
- Journaux
- Recherche

Le greffier adjoint sert également de liaison avec l'Assemblée auprès du personnel des Services de communication du Manitoba, qui a fourni une assistance en matière de diffusion à l'Assemblée pendant de nombreuses années.

Voici quelques réalisations récentes menées ou dirigées par le greffier adjoint :

1. Expansion de la diffusion

- Avant la pandémie de COVID-19, seule la partie des affaires courantes de nos séances était diffusée en vidéo (tous les autres débats de l'Assemblée et des comités étaient diffusés en mode audio uniquement). Avec la fermeture du Palais législatif et des tribunes du public en mars 2020, le greffier adjoint a supervisé l'expansion de la diffusion vidéo pour inclure les débats d'une journée entière à l'Assemblée et toutes les réunions du Comité permanent. Ce modèle de diffusion reste en vigueur et nous espérons qu'il sera un jour définitivement adopté. De plus, une division de la radiodiffusion a été créée au sein de la Direction des médias numériques; elle emploie une douzaine de professionnels de la radiodiffusion de session et occasionnels.

2. Séances virtuelles

- En réponse à la pandémie de COVID-19 et à la nécessité de limiter la taille des rassemblements dans tous les contextes, l'Assemblée a été invitée à créer l'infrastructure permettant à l'Assemblée et aux comités de se réunir selon un modèle virtuel hybride. Le greffier adjoint a réuni l'équipe qui a mis en œuvre ce plan, y compris le personnel des directions suivantes : Hansard, Médias numériques, Comités, Journaux, Radiodiffusion et Services des médias du gouvernement. La mise en œuvre a impliqué des mois de recherche et de mise à l'essai ainsi qu'une surveillance, un dépannage et une amélioration constants sur plusieurs années d'exploitation. En 2022, l'Assemblée n'a pas encore adopté le modèle virtuel hybride comme élément permanent des débats, bien qu'il soit toujours utilisé à l'Assemblée, et les leaders à l'Assemblée se sont engagés à maintenir le modèle en place pour les comités.

3. Sergent d'armes adjoint

- En 2021, la Commission de régie de l'Assemblée législative a autorisé le changement de statut du poste de sergent d'armes adjoint de l'Assemblée, qui est passé d'un rôle cérémoniel à un rôle de sécurité professionnel. Cette modification a permis d'aligner le poste de sergent d'armes adjoint sur le rôle du sergent d'armes, de donner plus de souplesse à la Direction et d'améliorer la prestation des services de sécurité aux députés, au personnel et au public en visite.

4. Expansion de la Direction des médias numériques

- En avril 2022, la Direction des médias numériques a doublé de taille avec l'ajout d'un nouveau spécialiste des médias numériques et la création correspondante du poste de gestionnaire des médias numériques. L'augmentation de la dotation en personnel permettra à la Direction d'accomplir beaucoup plus, et comme on lui a déjà demandé beaucoup plus, le moment était idéal.

5. Création de la Direction des technologies de l'information

- En décembre 2021, la Commission de régie de l'Assemblée nationale a autorisé la création d'une Direction des technologies de l'information (TI) de l'Assemblée, dotée de trois informaticiens professionnels à temps plein. Relevant du greffier adjoint, la Direction aura pour mission de répondre aux besoins technologiques sans cesse croissants du personnel de l'Assemblée, au service de 57 députés, et d'assurer la continuité des activités de l'Assemblée et des comités. L'équipement nécessaire à la mise en place d'une nouvelle infrastructure informatique a été acheté en 2021, la Direction devant être entièrement dotée en personnel d'ici la fin de 2022 et pleinement opérationnelle en 2023.



6.

Direction des médias numériques

Becki Derksen



La Direction des médias numériques est responsable de la maintenance d'une variété de technologies Web et de médias numériques de l'Assemblée législative. La spécialiste des médias numériques est, entre autres, responsable du site Web de l'Assemblée législative, de tous les médias sociaux de l'Assemblée législative, de la conception graphique et de la supervision de la diffusion en direct des débats de l'Assemblée et des comités.

Lorsque le Palais législatif a fermé ses portes au public en raison de la pandémie de COVID-19 en mars 2020, l'Assemblée a élargi ses capacités de diffusion en direct pour nous permettre de filmer et de diffuser en direct toute la journée de séance, garantissant ainsi que le public puisse toujours observer les débats de l'Assemblée et des comités. En outre, pour répondre à la nécessité de permettre à tous les députés de participer aux travaux législatifs malgré les restrictions de santé publique sur les grands rassemblements, l'Assemblée a développé l'infrastructure nécessaire pour faciliter les séances hybrides virtuelles et en personne. Cela a nécessité l'embauche de plusieurs employés supplémentaires pour assurer la diffusion des séances de l'Assemblée et des comités (c'était la première fois que les réunions des comités étaient diffusées au public).

La spécialiste des médias numériques s'est fortement impliquée dans l'équipe responsable des séances virtuelles hybrides en recherchant, mettant à l'essai et mettant en œuvre le nouveau modèle virtuel pour les députés. La spécialiste des médias numériques est également devenue responsable de la supervision de la diffusion en direct de toutes les réunions de l'Assemblée et des comités, ainsi que de la formation et de la supervision des diffuseurs et des modérateurs qui filment les débats et organisent les appels Zoom qui permettent aux membres et aux présentateurs publics de participer aux débats de manière virtuelle.

On imagine aisément que toutes ces tâches sont devenues irréalistes pour une seule personne à gérer. Heureusement, l'Assemblée législative a de bonnes nouvelles à annoncer à ce sujet : en décembre 2021, la Commission de régie de l'Assemblée législative a donné son approbation pour embaucher un nouveau spécialiste des médias numériques et promouvoir Becki au poste nouvellement créé de gestionnaire des médias numériques.

L'expansion de la Direction des médias numériques permettra non seulement à Becki d'assumer officiellement le rôle de gestionnaire des modérateurs et techniciens des médias (ainsi que celui de spécialiste des médias numériques), mais elle permettra également de mettre en place des projets et des services de médias numériques nouveaux et améliorés à l'avenir. Parmi les projets et idées actuellement à l'étude, on peut citer :

- une présence renforcée sur les médias sociaux pour l'Assemblée;
- le développement d'un portail en ligne pour les députés, permettant la distribution des documents de l'Assemblée et des comités, par voie électronique, ce qui permet d'économiser du papier;
- la mise à jour de Notre série « À l'intérieur de l'Assemblée législative du Manitoba » et l'expansion de la production de vidéos éducatives supplémentaires;
- les mises à jour du contenu du site Web de l'Assemblée législative, y compris les pages de la boutique de cadeaux Golden Boy, des Services d'éducation et de diffusion externe, du Programme de visites guidées et les formulaires d'inscription, pour n'en nommer que quelques-uns;
- la création de modèles pour les clés de nom des députés qui seront utilisées pour les diffusions;
- la mise à jour du manuel de diffusion pour refléter les nouveaux angles de caméra et l'évolution de la technologie.

Services d'éducation et de diffusion externe

Stephan Day



Les Services d'éducation et de diffusion externe offrent gratuitement des programmes et du matériel éducatifs non partisans aux élèves, aux enseignants, aux groupes communautaires et aux membres du public qui souhaitent en apprendre davantage sur l'Assemblée législative et le processus législatif du Manitoba. Trois catégories différentes de programmes sont proposées : programmes pour étudiants, programmes pour enseignants et programmes de sensibilisation du public.

En mars 2020, nous avons pris la difficile décision de suspendre la programmation en personne en raison de l'évolution de la pandémie de COVID-19. Au cours des deux mois suivants, les Services d'éducation et de diffusion externe ont planifié, élaboré et lancé un programme de classe virtuelle, qui a commencé à être offert en juin 2020. Cette option de programme consiste en une présentation virtuelle de 60 minutes qui comprend des photographies et

des graphiques, ainsi que les mêmes éléments d'information que les étudiants recevraient lors d'une présentation en personne.

Depuis juin 2020, plus de 2300 étudiants ont participé au programme de classe virtuelle. Depuis lors, la décision a été prise de maintenir cette option de programme régulier, ce qui signifie que les enseignants ont pu choisir entre la programmation au Palais législatif, dans leurs salles de classe ou de manière virtuelle.

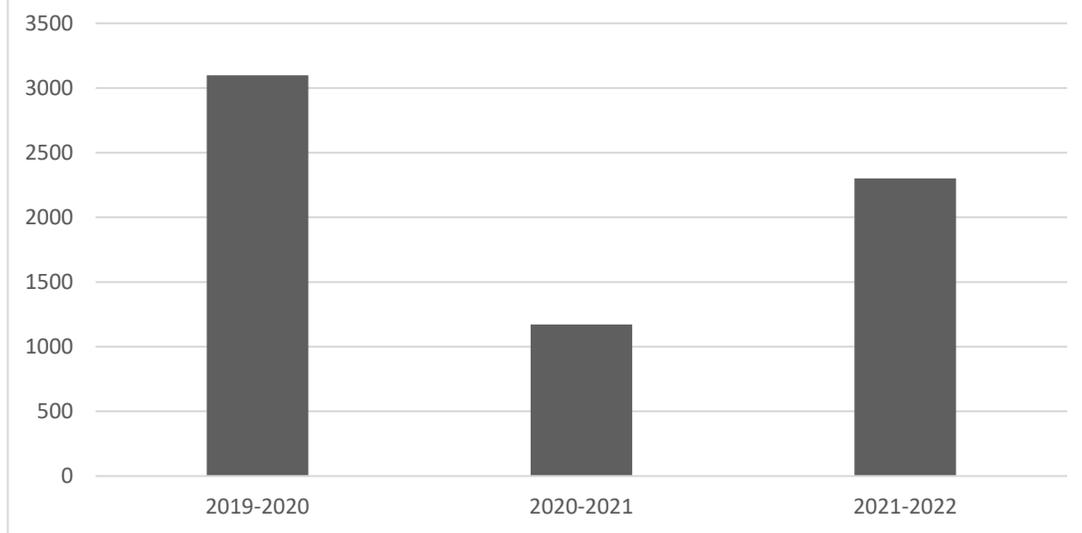
Les Services d'éducation et de diffusion externe ont travaillé en étroite collaboration avec l'équipe des Services de sécurité et le Programme de visites guidées pour planifier le retour de la programmation en personne dans le Palais législatif. Des modifications de la programmation en personne sont également prévues afin de la rendre conforme aux politiques de sécurité mises à jour. Les Services d'éducation et de diffusion externe se réjouissent d'accueillir à nouveau les étudiants dans le bâtiment en septembre et s'attendent à ce que le nombre de participants atteigne les niveaux d'avant la pandémie grâce à ce changement.

« Apprendre à l'Assemblée législative! » est la conférence annuelle des éducateurs, et, en 2020 et 2021, cette conférence a été présentée de manière virtuelle aux enseignants participants. La direction a pu offrir des séances d'information, des activités pratiques, par l'envoi d'activités par courrier, ainsi que des tables rondes virtuelles en compagnie de députés et de membres du personnel de l'Assemblée législative. L'année 2022 marque le retour de la tenue de la conférence « Apprentissage à l'Assemblée législative! » au Palais législatif, et les Services d'éducation et de diffusion externe se réjouissent d'accueillir à nouveau les enseignants dans notre espace.

Faits saillants :

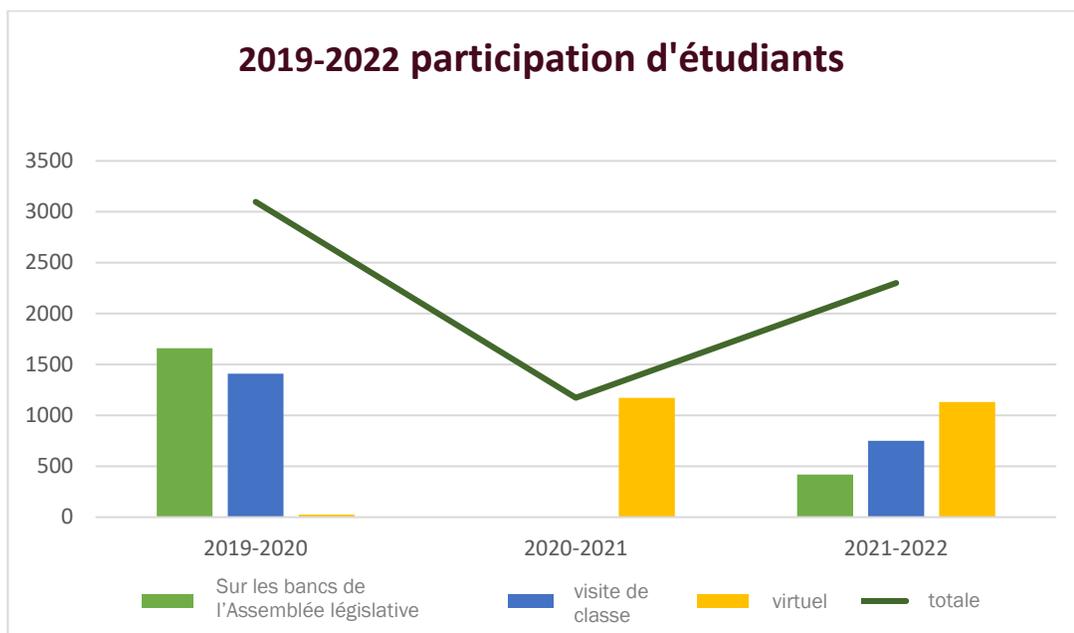
- L'année scolaire 2021-2022 a marqué une augmentation significative des réservations de programmes par rapport à 2020-2021, même en tenant compte de l'absence de programmation en personne. On prévoit avec confiance que le nombre de participants continuera d'augmenter avec la reprise des programmes en personne à temps plein au cours de la prochaine année scolaire.
- L'expansion de la programmation pour inclure des programmes virtuels a été rendue permanente, cette option étant offerte pour accroître l'accessibilité de notre programmation aux communautés éloignées et aux personnes qui ne peuvent se rencontrer en personne.
- Au plus fort de la pandémie de COVID-19, du temps a été consacré à l'expansion des ressources pédagogiques physiques et électroniques, et davantage de ressources sont offertes sur le site Web de l'Assemblée législative. Les enseignants peuvent désormais commander des trousseaux de ressources propres à chaque niveau scolaire pour leur classe.
- Les Services d'éducation et de sensibilisation ont commencé à inviter le député de chaque programme étudiant à parler à la classe pendant 10 à 15 minutes de son rôle de représentant élu. Cela a permis aux élèves d'avoir un meilleur accès à leurs représentants et de mieux comprendre le rôle d'un député élu à l'Assemblée législative.

Services d'éducation et de la diffusion externe Participation d'étudiants



Le tableau ci-dessus montre le nombre de participants aux programmes d'étudiants « En classe à l'Assemblée législative » pour les années scolaires indiquées.

2019-2022 participation d'étudiants



Le graphique ci-dessus montre les chiffres de fréquentation ventilés par type de programmes (il convient de noter que les renseignements figurant dans les deux graphiques sont cumulés pour l'ensemble des années scolaires, ce qui signifie que certaines données ne correspondent pas aux dates spécifiées pour ce rapport).

Finances

Debbie Campbell, directrice

La Direction des finances est chargée d'assurer la gestion financière et le soutien administratif des bureaux de l'Assemblée législative et de ses bureaux indépendants. Elle assume un rôle de leadership en exerçant la fonction de contrôleur et en veillant à la mise en place de solides systèmes de contrôle, de politiques et de processus financiers pour respecter les obligations de gestion financière. La Direction des finances répond également aux demandes d'audits, d'enquêtes et d'examens spéciaux.



Elle est chargée d'administrer les services de comptabilité financière pour l'Assemblée législative et ses bureaux indépendants, ce qui comprend :

- le traitement et le paiement des factures et d'autres dépenses;
- la gestion des contrats;
- la gestion des immobilisations et des stocks;
- l'élaboration et la communication de conseils sur les politiques et procédures financières;
- l'analyse et les prévisions financières;
- la préparation de rapports financiers internes et externes;
- la gestion de documents.

La Direction des finances est également responsable de la préparation du budget et des prévisions annuelles des dépenses, des revenus et des immobilisations pour l'Assemblée législative et ses bureaux indépendants : le Bureau du vérificateur général, le Bureau de l'ombudsman, le Bureau du directeur général des élections, le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes, le Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, le Bureau du registraire des lobbyistes, et le Bureau de l'arbitre en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée.

Le Programme de la boutique de cadeaux de l'Assemblée législative et le Programme des messages relèvent de la directrice des finances.

Fin mars 2020, l'ensemble de la Direction des finances a dû passer au travail à distance depuis son domicile en raison de la pandémie mondiale. Cela a obligé la directrice des finances, à travailler en étroite collaboration avec l'équipe TI de la Direction de l'administration pour s'assurer que l'équipement informatique était fourni à tous les membres du personnel des finances pour qu'ils puissent l'utiliser à la maison, et qu'ils aient la possibilité de se connecter au réseau et à SAP. Il était essentiel d'avoir un accès au réseau privé virtuel (RPV), bien qu'il soit difficile à obtenir, car il y a plus de personnes travaillant à domicile dans l'ensemble du gouvernement que de jetons RPV disponibles et émis.

Le fait de passer au travail à domicile a obligé les bureaux de l'Assemblée à cesser d'envoyer toutes les demandes de remboursement de frais et les factures par la poste pour les numériser et les envoyer par courriel à notre bureau. La communication a été essentielle pendant cette période pour informer tous les bureaux de l'Assemblée du changement de processus et s'assurer qu'ils comprenaient la responsabilité de leur bureau de conserver les originaux des factures et des notes de frais dans le dossier à des fins de vérification.

Notre bureau a pris l'initiative de s'assurer que tous les membres du personnel de l'Assemblée ayant le pouvoir de signer des documents financiers soient en mesure de configurer une signature électronique numérique à utiliser lorsqu'une signature à l'encre ne peut être fournie. Des instructions sur la façon de mettre en place une signature électronique numérique ont été communiquées à l'ensemble du personnel de l'Assemblée. Le premier pas vers un processus sans papier!

La Direction des finances a assumé toutes les responsabilités de fin d'exercice pour 2019-2020 en faisant travailler tous les membres du personnel à distance depuis leur domicile. Cela n'avait jamais été fait auparavant et a été couronné de succès puisque les délais de production de rapports et de fin d'exercice ont été respectés et que tous les bureaux de l'Assemblée ont respecté leur budget annuel.

Au cours du processus d'examen des estimations pour l'exercice 2020-2021, la Commission de régie de l'Assemblée législative a approuvé un ETP et l'octroi d'un financement à la Direction des finances pour embaucher un gestionnaire permettant de fournir un soutien à la directrice des finances. Le poste de gestionnaire des finances a été pourvu en septembre 2020. La formation d'un nouveau gestionnaire en pleine pandémie mondiale était un défi qui a également été relevé avec succès. Des réunions virtuelles ont été tenues pour respecter les délais de présentation des rapports financiers et, à l'occasion, des réunions en personne ont été nécessaires pour préparer le budget annuel de l'exercice à venir.

Le fait de maintenir les relations tout en travaillant de manière virtuelle a continué de représenter un défi en 2020-2021, mais a été considéré comme une priorité élevée pour notre bureau. Non seulement le fait de rester connecté virtuellement nous a permis de respecter les délais de travail, mais, plus important encore, cela nous a offert la possibilité de prendre souvent des nouvelles des membres du personnel pour nous assurer qu'ils allaient bien physiquement et mentalement alors qu'ils s'habituèrent à la transition du travail à domicile. La directrice des finances organisait des cafés-rencontres réguliers pour soutenir les membres du personnel de la Direction des finances et s'entretenait de manière aléatoire avec chacun d'entre eux, virtuellement, pour prendre de leurs nouvelles. Au cours de l'exercice, notre bureau est passé du travail entièrement à domicile au travail en équipe, puis au retour progressif au bureau. Le personnel des finances a fait preuve de résilience dans la gestion des allers-retours en fonction des recommandations des responsables de la santé publique du Manitoba. La Direction des finances a mené à bien toutes les responsabilités de l'exercice 2020-2021 avec tous les membres du personnel travaillant à distance depuis leur domicile.

En raison de la mise en œuvre réussie de la réception de toutes les factures et demandes de remboursement de frais au moyen d'une boîte aux lettres générique créée pour les comptes fournisseurs pendant la pandémie, l'équipe des finances a décidé de conserver le processus électronique pour l'exercice 2021-2022. Lorsque l'équipe des finances est retournée au bureau de façon permanente, tous les bureaux de l'Assemblée ont été informés que le processus resterait en place indéfiniment. En 2022-2023, l'équipe des finances entreprendra un projet visant à transférer le paiement des factures et des demandes de remboursement de frais par l'intermédiaire de notre plateforme SharePoint afin de rationaliser les processus d'approbation et d'atténuer le risque de paiements en double. L'initiative SharePoint pour gérer et entreposer électroniquement toute la documentation relative aux paiements des comptes fournisseurs pour l'Assemblée répond aux exigences d'audit où les reçus numérisés sont des preuves d'audit acceptables d'une transaction.

Après 13 ans, le programme de communication des vœux de l'Assemblée législative a été revu de fond en comble au cours de l'exercice 2021-2022 avec le lancement officiel de la mise à jour du site Web au début d'avril 2022. Ce projet a permis d'améliorer la communication et de rationaliser le flux de travail pour que le coordonnateur du programme de communication des vœux, les dignitaires politiques et les Manitobains puissent accéder à un modèle très convivial sur le site Web de l'Assemblée législative lorsqu'ils effectuent une demande de message de félicitations pour des célébrations importantes.

Boutique de cadeaux Golden Boy

Laura Conlin, gestionnaire



Laura Conlin



Cheryl Gilfix-Bird



Joanne Fleming

Au cours des dernières années, la boutique de cadeaux a régulièrement modifié ses politiques et procédures en réponse aux restrictions sanitaires fluctuantes, et a continué à servir les députés et le grand public par le biais de rendez-vous d'achat individuels (suivis de procédures de désinfection complètes) et par l'utilisation de notre magasin en ligne.

Bien que les restrictions liées à la pandémie aient rendu pratiquement impossibles l'ensemble des célébrations du 150^e anniversaire du Manitoba, nous avons travaillé avec des fournisseurs agréés du 150^e anniversaire du Manitoba pour offrir des articles en édition limitée au Palais législatif et aux clients de notre site Web. Pour célébrer les 100 ans du Palais législatif, une épinglette ou épingle de cravate a été conçue et commercialisée en interne.

En juin 2020, nous avons décidé de transformer une période difficile en une occasion de poursuivre notre projet de remplacement de la plateforme logicielle d'inventaire de Magento par Shopify. Nous avons également pu étendre notre participation à Facebook Marketplace, Instagram, Pinterest et à d'autres options de marketing de sites Web sociaux disponibles grâce à cette nouvelle plateforme de site Web.

Malheureusement, deux membres du personnel occasionnel ont dû être renvoyés chez eux pendant la période initiale de confinement. Cependant, ils ont été accueillis de nouveau en octobre 2020 et se sont immédiatement mis au travail pour préparer l'inventaire annuel d'automne, qui a été l'un des comptages les plus précis que la boutique de cadeaux ait jamais effectués. Depuis lors, ils ont lentement étoffé leurs compétences en se formant aux techniques de photographie, aux logiciels de gestion des stocks et au traitement de nos ventes en ligne.

À la fin de l'année 2021, nous avons fait l'acquisition d'une petite cabine photographique et d'une table tournante, afin d'améliorer la qualité des images de notre site Web et des médias sociaux. Pour l'avenir, nous prévoyons poursuivre notre expansion dans le marketing en ligne et commencer à créer de courtes vidéos de nos produits, ainsi que de nos artistes et fournisseurs locaux.



Hansard

Roger Wiebe, directeur



Le *hansard*, aussi connu sous le nom de *Debates and Proceedings*, est la transcription officielle des débats de l'Assemblée législative du Manitoba et de ses comités. La Direction du *hansard* est responsable de la production quotidienne des transcriptions de tous les travaux de l'Assemblée législative à la Chambre et dans les comités, ainsi que de l'indexation et de l'archivage des transcriptions de l'Assemblée depuis la fin des années 1950 à aujourd'hui. La Direction est également chargée de la sonorisation dans les salles des comités de la Chambre et de l'Assemblée, et de la diffusion en direct de l'enregistrement audio des débats, dans le Palais législatif et au-delà. Gérée par le directeur du *hansard*, la Direction compte six employés à temps plein ainsi que des dizaines d'employés de session.

Récents projets et initiatives :

Mesures d'adaptation à la COVID-19

- Plusieurs initiatives ont été prises pour maintenir la publication et les délais ainsi que la production audio tout au long des restrictions liées à la COVID-19, notamment :
 - o modification importante du système audio et de la distribution pour permettre la participation virtuelle des membres;
 - o installation et déplacement de la moitié de nos postes de travail de transcription dans la cafétéria pour permettre une distanciation sociale tout en maintenant un effectif complet afin de continuer à respecter toutes les échéances;
 - o développement en interne de nouveaux logiciels de communication et réorganisation de notre structure organisationnelle pour faciliter le respect des échéanciers malgré le manque de personnel et de disponibilité.

Amélioration de la logistique pour la prestation des services de traduction et d'interprétation

- En partie à cause des préoccupations liées à la COVID-19, nous avons rendu les services d'interprétation disponibles de n'importe quelle salle à une autre, ce qui signifie que l'interprétation n'a pas besoin d'être dans la même salle que la séance pour que le service soit offert, et pourrait potentiellement desservir plus d'un emplacement à partir d'un seul endroit si l'interprétation n'est pas simultanée.

Index consultable des réunions des comités

- Des mises à jour du logiciel d'indexation ont permis de rendre les index des réunions des comités consultables pour la première fois dans l'histoire du *hansard*. Auparavant, les index des comités n'étaient disponibles qu'en version électronique au format PDF. Ce projet a également créé des index de comité consultables par ordre alphabétique dans le même format que l'index de la Chambre.

Projet d'anciens numéros

- Nous avons terminé notre projet d'anciens numéros qui consistait non seulement à afficher sur notre site Web tous les *hansard* de la Chambre remontant à 1958, mais également à vérifier de manière indépendante que toutes les pages sont intactes et que tous les mots sont lisibles. Les premières tentatives de numérisation de ces documents se sont avérées imprécises et comportaient des erreurs tant au niveau de la numérisation que de l'impression originale, mais d'autres sources ont été trouvées et les 183 509 pages vérifiées sont maintenant disponibles en ligne.

Initiatives en cours :

Index intégré de l'Assemblée et des comités

- Nous travaillons actuellement à l'intégration de l'index de l'Assemblée et de l'index des comités afin que vous puissiez suivre le processus législatif à mesure qu'un projet de loi franchit toutes les étapes, de la première lecture à l'étape du comité, jusqu'à la sanction royale, en passant par toutes les étapes intermédiaires.

Q-SYS de QSC – Nouveau système audio en réseau

- Notre système audio en réseau qui enregistre et distribue les éléments sonores des débats de l'Assemblée est devenu obsolète après près de deux décennies et doit être remplacé par une architecture de système audiovisuel en réseau plus moderne. La conception et les tests sont en cours et nous travaillons actuellement au déploiement du nouveau système dans les salles des comités, et espérons passer au nouveau système au cours de l'automne 2023. Le nouveau système assurera la stabilité et la flexibilité nécessaire pour mieux répondre aux exigences audiovisuelles actuelles dans un monde hybride en évolution.

Services des ressources humaines

Carrie Perumal, directrice



Les Services des ressources humaines sont responsables d'un programme complet de ressources humaines. Grâce à la collaboration et à de solides relations de travail, l'équipe fournit des services de soutien et une expertise en la matière pour tous les aspects des ressources humaines, de la rémunération et des avantages sociaux. L'équipe appuie les députés de l'Assemblée législative du Manitoba et leurs employés (adjoints de circonscription), tous les bureaux non politiques et politiques de l'Assemblée législative et les bureaux indépendants de l'Assemblée législative, y compris Élections Manitoba, le protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba, l'Ombudsman du Manitoba et le Bureau du vérificateur général.

Les dernières années ont été éprouvantes. La pandémie de COVID-19 a entraîné de nombreuses perturbations et incertitudes sur le lieu de travail et elle est devenue l'accélérateur de l'une des plus grandes transformations du lieu de travail de notre vie. La façon dont nous travaillions, communiquions et apprenions a changé lorsque les employés ont été encouragés, ou même parfois obligés, à travailler à domicile. Les Services des ressources humaines (Services des RH) ont plus que jamais collaboré avec les employés et les gestionnaires, en s'assurant que nous restions au fait de l'évolution des réglementations et des recommandations en matière de santé publique et en soutenant le bien-être des employés et des gestionnaires.

Les Services des ressources humaines sont fiers de l'engagement et de la persévérance de l'Assemblée en ces temps sans précédent.

Les faits saillants du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2022 comprennent :

Politique d'accessibilité

Entrée en vigueur le 1^{er} mai 2019, la norme d'accessibilité à l'emploi est la deuxième norme mise en œuvre aux termes de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains. Elle a pour objectif la suppression et la prévention des barrières auxquelles sont confrontés les membres actuels et potentiels de la population active du Manitoba.

La Norme d'accessibilité à l'emploi s'appuie sur les exigences existantes du Code des droits de la personne du Manitoba et aide les organisations à embaucher, à soutenir et à retenir des employés. Elle exige de tous les employeurs qu'ils envisagent la mise en œuvre de mesures d'adaptation raisonnables à diverses étapes de la relation d'emploi dans la mesure où elles s'appliquent à leur organisme. Ceci comprend le recrutement, l'offre d'emploi, le travail, le retour au travail et la formation. Pour assurer la sécurité des employés en situation de handicap, tous les employeurs des secteurs public, privé et à but non lucratif étaient également tenus de créer des renseignements sur les interventions d'urgence et l'assistance sur le lieu de travail.

En novembre 2021, la Commission de régie de l'Assemblée législative (LAMC) a approuvé la mise en œuvre d'une politique d'accessibilité à l'emploi pour les employés de l'Assemblée législative du Manitoba.

Politique en matière d'ententes de travail flexible

En novembre 2021, la Commission de régie de l'Assemblée législative (CLAM) a approuvé une politique en matière d'ententes de travail flexible pour les bureaux non politiques de l'Assemblée législative. Cette politique en matière de ressources humaines permet à la direction de considérer les demandes de travail flexible des employés, pour autant que les modalités de travail cadrent avec les objectifs et les principes de la politique et n'aient pas de répercussions négatives sur la prestation des services ou des programmes. Les employés peuvent demander la permission d'effectuer leur travail à distance (de leur domicile ou d'un autre endroit convenable) et de modifier leurs heures de travail pour qu'ils trouvent un équilibre entre leurs responsabilités professionnelles et personnelles.

Les Services des ressources humaines ont fourni deux (2) séances d'information virtuelles et des documents à l'appui avant l'entrée en vigueur de la politique en mars 2022 à tout le personnel non politique du bureau. Le personnel a donné un avis positif sur la mise en œuvre de cette politique et sur l'engagement de l'Assemblée en faveur de la modernisation.

Mobilisation des employés

Un autre défi posé par la pandémie était de s'assurer de la mobilisation des employés qui travaillaient à domicile. La communication virtuelle a été le moyen le plus efficace pour les Services des RH de maintenir la connectivité et la mobilisation positive des employés au sein de l'équipe. Les réunions programmées et impromptues dans Microsoft Teams (souvent avec une tasse de thé ou de café) sont devenues quotidiennes et un changement dans le « fond d'écran » de votre collègue a suscité beaucoup d'enthousiasme. Les réunions du groupe des ressources humaines et de la paye, habillées de nos couleurs de vacances préférées, rouge et vert, ou les apparitions imprévues de chiens et de chats devant la caméra, ont apporté rire et légèreté dans les moments difficiles.

Les défis posés par la pandémie ont également empêché les Services des ressources humaines d'organiser le barbecue annuel de reconnaissance des employés de l'Assemblée législative au cours des deux dernières années. Pour reconnaître le travail acharné et le dévouement de chacun, les Services des ressources humaines ont commémoré la reconnaissance du personnel de différentes manières en septembre 2021. Par tirage au sort, les membres du personnel ont remporté des prix quotidiens généreusement offerts par la Présidente, et un petit sac-cadeau contenant des pots de confiture et des chocolats de vendeurs locaux du Manitoba a été remis à chacun d'entre eux.

Semaine de sensibilisation à la santé mentale

En mai 2020 et 2021, les Services des ressources humaines ont participé à la Semaine de la santé mentale de l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM), une tradition canadienne où les communautés, les écoles et les lieux de travail se mobilisent pour célébrer, protéger et promouvoir la santé mentale. Nous avons envoyé chaque semaine au personnel de l'Assemblée trois courriels d'information qui comprenaient des outils électroniques et des ressources de l'ACSM sur divers sujets, notamment la gestion du stress, la promotion du bien-être et le maintien des liens sociaux. L'événement a également été promu sur les plateformes de médias sociaux de l'Assemblée et des renseignements concernant le Programme d'aide aux employés et à leurs familles ont également été fournis à tout le personnel. Les Services des ressources humaines demeurent engagés à soutenir le personnel en offrant des initiatives portant sur le bien-être.

Recrutement

Au cours de la période visée par le présent rapport, les Services des RH ont tenu environ 62 concours. La pandémie a contraint les Services des RH à passer rapidement au recrutement virtuel, en menant l'ensemble du processus de recrutement, de la planification à la recherche de talents, en passant par l'évaluation, les entrevues, la sélection et l'embauche dans un environnement virtuel. Les Services des RH ont révisé ses flux de travail et processus actuels et ont adopté de nouvelles technologies pour faciliter toutes les étapes du cycle de recrutement. Nous avons pris tout cela à bras-le-corps et n'avons pas raté le coche, et nous sommes très fiers des réalisations de l'équipe pour l'Assemblée et les bureaux indépendants.

Bien que nous ayons recommencé à mener des entrevues en personne, nous savons que les méthodes virtuelles établies peuvent facilement être utilisées en cas de besoin.

La paye

L'équipe de la paye traite les transactions liées à la rémunération et aux avantages sociaux pour l'ensemble du personnel de l'Assemblée législative, les quatre bureaux indépendants de l'Assemblée législative, tous les députés et leurs adjoints de circonscription, ainsi que tous les directeurs du scrutin et directeurs adjoints du scrutin embauchés par Élections Manitoba en période électorale.

Au cours de la période visée par le rapport, notre équipe de la paye a traité 282 nouvelles embauches, 28 congés et 288 cessations d'emploi, dont 19 départs à la retraite. Ce n'est pas une mince affaire pour une petite, mais puissante équipe de trois personnes.

Avec le contexte de la pandémie, un plan de continuité des activités de la paye a été établi et pleinement mis en œuvre grâce aux efforts innombrables de l'équipe informatique de la Direction de l'administration. Ils ont veillé à ce que le service de la paye dispose immédiatement de la technologie et des mécanismes nécessaires pour protéger la paye des employés et continuer à fournir un service de paye efficace grâce au travail à distance. Une adresse courriel générique a été créée pour la paye afin de recevoir les feuilles de temps électroniques et les documents de paye en temps opportun et respecter les délais de paye bihebdomadaires, des signatures électroniques ont été créées pour maintenir des services efficaces parmi le personnel distant, et de nouveaux codes de présence ont été créés et configurés dans SAP pour suivre les coûts et la fréquentation liés à la COVID-19.

Le service de la paye continue de s'efforcer de maintenir à la fois la continuité des activités et le bien-être des employés en tenant compte des tendances et des changements continus du secteur, en entreprenant de nouvelles initiatives telles que le développement de trousse de paye électroniques et des orientations virtuelles sur les avantages sociaux. Les deux dernières années ont eu des répercussions sur la masse salariale en raison des nouvelles tendances et notre bureau continue d'évaluer les pratiques en cours pour améliorer ses opérations et les services aux employés.

TI (Direction de l'administration et Direction des finances)

Zdenek Ondracek, Directeur



Le groupe TI de l'Assemblée législative soutient l'Assemblée et les bureaux indépendants dans le cadre de leurs mandats. Tous les Bureaux de l'Assemblée disposent d'une connexion sécurisée à l'intranet du gouvernement et à Internet. Pour l'ombudsman du Manitoba, le protecteur des droits des enfants et des jeunes du Manitoba, le registraire des lobbyistes, le commissaire aux conflits d'intérêts, l'arbitre en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée et le bureau de l'administration de l'Assemblée législative, le groupe TI fournit tous les ordinateurs de bureau, l'infrastructure des serveurs, la sécurité et le soutien des ordinateurs et des réseaux.

L'ère de la pandémie a posé des défis sans précédent à l'ensemble de l'Assemblée, mais surtout au groupe TI qui a rapidement mis en œuvre une technologie permettant au personnel de travailler à domicile tout en maintenant la sécurité.

Pour passer d'un travail entièrement effectué au bureau à un travail à domicile, le groupe TI a dû préparer des ordinateurs portables plus anciens pour les utiliser à domicile, configurer notre propre RPV pour contourner le RPV (réseau privé virtuel) du gouvernement, qui est surchargé, et travailler avec notre équipe de direction pour créer des règles et des procédures (comme les signatures électroniques) afin de permettre à tout notre travail de se poursuivre.

Un projet majeur a consisté à mettre en place nos serveurs hors site et la sauvegarde des données dans le cadre de nos plans de continuité des activités et de reprise après sinistre.

Le groupe TI a collaboré avec l'équipe Transformation et technologie des opérations (désormais renommée Division des solutions numériques et technologiques) et Microsoft pour créer notre propre location Office 365, ce qui nous a permis d'obtenir MS Teams et des licences logicielles supplémentaires pour faciliter la collaboration du personnel.

Le groupe TI a également mis en place une connexion Wi-Fi sécurisée pour une utilisation dans les salles de conférence et l'étend actuellement à toutes les parties de chaque bureau.

Mise à jour du système d'information sur les clients de l'ombudsman du Manitoba afin d'améliorer la collecte et la production de rapports, ce qui permettra une meilleure prestation des services aux Manitobains.

Nous avons créé une application pour le Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts permettant un suivi des problèmes et de la correspondance dans SharePoint.

Journaux

Vanessa Gregg, greffière aux journaux

**(Claude Michaud à juin 2020,
Monique Grenier à décembre 2021)**

Danielle Broadfoot, Adjointe chargée des journaux

L'adjointe chargée des journaux ou la greffière aux journaux est responsable de la direction et de la supervision des activités de la Direction des journaux, y compris l'organisation efficace et opportune des travaux de l'Assemblée législative. La greffière aux journaux assure et contrôle la production, la traduction, la révision, l'édition, la distribution, le suivi et la conservation à des fins d'archivage de tous les documents requis de l'Assemblée législative, y compris les procès-verbaux, le Feuilleton ainsi que les Journaux de l'Assemblée législative du Manitoba, en anglais et en français.



Faisant partie des greffiers à la procédure, l'aide-greffier et greffier aux Journaux effectue des recherches sur les procédures et pratiques parlementaires de l'Assemblée législative et agit comme principale personne-ressource pour les députés et le personnel des caucus ainsi que pour les bureaux indépendants, les ministères du gouvernement et les organismes qui cherchent à obtenir des conseils et une orientation sur des questions qui touchent la procédure, les processus et les pratiques administratifs de l'Assemblée législative.

Depuis 2020, la Direction des journaux a constamment appuyé la modernisation globale et la transparence de l'Assemblée législative, notamment en publiant une quantité sans cesse croissante de ses documents en ligne, dont les journaux de l'Assemblée législative du Manitoba, au profit de tous les intervenants, y compris les députés et le public.

De plus, en réponse à la pandémie de COVID-19, l'Assemblée a convenu à l'unanimité de tenir des séances virtuelles hybrides de l'Assemblée et des comités. Une fois ce modèle en place, la Direction des journaux s'est assurée que tous les députés participants recevaient la documentation dont ils avaient besoin de manière électronique en temps opportun pour veiller à ce que les travaux législatifs se déroulaient aussi normalement que possible.

De plus, le titre du poste d'aide-greffier aux journaux a changé pour celui d'adjoint chargé des journaux afin de refléter les changements dans les responsabilités liées au rôle. L'adjointe chargée des journaux, Danielle Broadfoot, a eu le plaisir de travailler avec trois greffiers aux journaux depuis son entrée en fonction à l'Assemblée au printemps 2020 : Claude Michaud (qui a pris sa retraite en juin 2020), Monique Grenier (qui a pris sa retraite en janvier 2022) et Vanessa Gregg (qui ne prévoit absolument pas prendre sa retraite de sitôt).

Allocations des députés

Jean Ramsay, directrice

Le Bureau des allocations des députés fournit des services financiers aux députés à l'Assemblée législative relativement à leurs allocations statutaires. Le Bureau est responsable du traitement des demandes de remboursement des dépenses des députés, de la préparation de leurs rapports mensuels, de la gestion des immobilisations achetées au moyen des allocations de circonscription, et de l'administration du programme de téléphonie sans fil pour les députés et leurs adjoints de circonscription.



Une demande de remboursement d'une dépense autorisée doit être faite sous une forme approuvée par la Présidente et accompagnée des pièces justificatives nécessaires. Jusqu'au début de la fermeture des bureaux en mars 2020, les demandes d'allocations statutaires et les rapports mensuels étaient présentés sous forme de copie papier originale livrée au Bureau des allocations des députés en personne ou par courrier interministériel ou par Postes Canada.

En mars 2020, alors que les bureaux étaient fermés en raison de la COVID-19, le leader du gouvernement à l'Assemblée a demandé au Bureau des allocations des députés de communiquer avec le Commissaire chargé du traitement, des allocations et des prestations de pension des députés pour que les soumissions électroniques de demandes soient autorisées pendant au moins les 90 prochains jours. Le commissaire a indiqué que les soumissions électroniques seraient autorisées temporairement, étant entendu que les membres fourniraient la demande originale et la documentation pour satisfaire aux exigences de vérification une fois que nous serons revenus à la normale. La création d'une adresse courriel dédiée pour accueillir les soumissions électroniques a été mise en œuvre. Le Bureau des allocations des députés a imprimé ces soumissions pour les examiner et les traiter en conséquence, chaque soumission électronique étant marquée comme étant électronique afin de s'assurer que les documents originaux font l'objet d'un suivi conformément aux instructions du commissaire. Les membres ont reçu leurs rapports mensuels sur les montants réclamés et traités par courriel pendant cette période. L'exception s'est poursuivie au cours des deux années pour répondre aux exigences des personnes travaillant à distance et aux restrictions liées à la COVID-19.

L'acceptation des soumissions électroniques a pris fin le 30 novembre 2021 et l'adresse courriel a été désactivée le 1^{er} décembre 2022 lorsque la plupart des bureaux ont rouvert.

Nous nous estimons chanceux d'avoir un espace de bureau qui s'est facilement adapté à la distanciation sociale, ce qui nous a permis à tous les quatre de continuer à travailler au bureau, dans un environnement sûr et confortable. Le bureau étant ouvert, nous avons continué d'offrir un service direct aux députés et à leurs adjoints.

Agent de recherche – aide-greffier

Greg Reckseidler

L'agent de recherche a pour principales fonctions de fournir des documents de recherche créatifs et de haut niveau dont les députés et leurs pairs ont besoin, de fournir des conseils rédactionnels spécialisés sur un large éventail de documents officiels et non officiels de l'Assemblée, d'assurer des fonctions de soutien à la Direction des comités et à la Direction des journaux et de répondre aux demandes de renseignements du grand public ou de collègues d'autres juridictions. Il assure également la création et la tenue à jour des recueils de documents procéduraux, gère les finances de la Direction et exécute d'autres tâches administratives.



Les tâches courantes de l'agent de recherche comprennent notamment ce qui suit :

- maintenir et mettre à jour divers documents de l'Assemblée tels que le procès-verbal manuscrit, l'état des projets de loi (versions courtes et longues);

- fournir des conseils éditoriaux sur les pétitions, les résolutions et les motions;
- préparer les questions pour les députés et documenter les engagements pour le Comité des comptes publics;
- documenter les engagements pris dans le cadre du processus budgétaire au sein du Comité des subsides;
- fournir des documents d'information aux députés qui participent à des conférences nationales et internationales;
- rédiger des mises à jour trimestrielles du Manitoba pour la Revue parlementaire canadienne.

L'aide-greffier qui occupe ce poste appuie le greffier, le greffier adjoint, le président, les députés et les fonctionnaires de l'Assemblée législative dans l'exercice de leurs fonctions liées aux débats quotidiens de la Chambre à l'Assemblée législative. Ces fonctions comprennent la prestation de conseils spécialisés confidentiels et non partisans en matière de procédure concernant les privilèges, les pratiques et la procédure parlementaire, tout en agissant à titre de greffier au Bureau, veillant au respect de toutes les étapes requises pour l'adoption des lois et des procédures financières.

Projets réalisés au cours des cinq dernières années :

1. Résumé des transactions de l'Assemblée de 2020 à 2022, dans le contexte de la COVID-19

Ce projet impliquait une chronologie des événements au cours des deux dernières années, détaillant principalement les mesures particulières prises par l'Assemblée pour faire face à la pandémie de COVID-19. Le document comprend toutes les mesures importantes prises par l'Assemblée lors de diverses séances spéciales, une liste des diverses adaptations adoptées pour faire face à la pandémie, y compris l'adoption d'un ordre sessionnel et l'utilisation de la technologie virtuelle. En outre, le document énumère diverses améliorations de la sécurité et le marquage d'événements historiques tels que la toute première reconnaissance des territoires traditionnels par l'Assemblée ainsi que le 150^e anniversaire de la première séance et le 100^e anniversaire du Palais législatif.

2. L'histoire de l'Assemblée

Ce projet consistait à faire de la recherche sur les 150 ans d'histoire de l'Assemblée, y compris en ce qui concerne le nombre total de jours de séance, les députés élus, les femmes députées, les sessions, les présidents de l'Assemblée, les premiers ministres, les sergents d'armes et les greffiers tout au long des diverses périodes de l'histoire du Manitoba. Cette information a été condensée sous la forme d'un tableau qui comprend non seulement les données des 100 dernières années de l'actuel Palais législatif, mais aussi celles des divers autres édifices qui ont accueilli l'Assemblée depuis 1871.

3. Projet sur l'histoire des pages

Ce projet consistait à dresser une liste de la quasi-totalité des personnes qui ont occupé le poste de page à l'Assemblée législative depuis le tout premier page, en 1873. Il s'agissait également de compiler divers articles de journaux et photos couvrant les 150 années de l'Assemblée. Enfin, ce projet avait pour ultime objectif d'organiser la Réunion des pages, qui sera tenue pour célébrer l'histoire de l'Assemblée.

Bureau de la présidente de l'Assemblée



Michèle Lapointe-Dixon
Administratrice du bureau



Kiersten McDonald
Adjointe exécutive de la Présidente (jusqu'en mars 2022)

Le bureau de la présidente, comme tant d'autres depuis le début de la pandémie, s'est adapté à de nombreuses nouvelles procédures de travail afin de tenir compte de la distanciation sociale et de l'augmentation des cas de personnes touchées par la COVID-19 au Manitoba.

Lorsqu'il n'y a pas de session, un modèle hybride de travail à domicile et au bureau a été mis en œuvre et les événements en personne ont été interrompus.

En collaboration avec la présidente, différentes façons ont été imaginées pour poursuivre certains des événements importants. Notre reconnaissance annuelle des membres du personnel de longue date est passée d'un déjeuner du personnel réunissant 60 à 70 personnes à la publication d'un bulletin spécial comprenant un message rédigé par les membres du personnel et une photo avec la présidente lors de la remise de leur prix. Ce qui devait être une grande cérémonie de célébration à l'occasion du 100^e anniversaire de l'Assemblée législative et du 150^e anniversaire des Provinces a finalement été une petite cérémonie de dédicace dans le respect des mesures de distanciation sociale. Des réunions virtuelles ont eu lieu au lieu de réunions en personne et une version réduite du discours du Trône a été tenue.



Alors que de nombreux événements et visites ont été annulés, la COVID-19 a occupé ce bureau de différentes manières au cours des deux dernières années. Ces deux années ont en effet été intéressantes, pleines de changements, de peur de l'inconnu, d'observation et de participation avec des collègues à un environnement en constante évolution.

En tant qu'employé non politique, l'administrateur du Bureau est responsable d'une grande variété de tâches, notamment :

- assurer la gestion des services administratifs et financiers du Bureau de la présidente;
- soutenir toutes les initiatives de la présidente;
- veiller à la prestation adéquate des services de soutien dont ont besoin le Bureau du président, les députés individuels, les anciens députés et le public;
- agir comme agent de liaison, au nom du personnel à tous les niveaux et de la direction, auprès des députés de l'Assemblée législative, mais aussi auprès du Bureau du protocole et des dignitaires à l'échelle du Canada et du Commonwealth;
- fournir à tout nouveau président une orientation relative aux procédures et aux politiques du Bureau;
- formuler, au besoin, des recommandations à l'intention du président concernant les divers enjeux qui ont une incidence sur le Bureau;
- agir comme mandataire de la Présidente au sein des comités auxquels elle siège à l'Assemblée (Comité du Palais législatif et de ses terrains; Journée portes ouvertes du Palais législatif pour Noël, etc.);
- préparer et organiser le serment d'entrée en fonction des hauts fonctionnaires indépendants;
- analyser et résumer, pour le compte du président, les plaintes déposées contre les hauts fonctionnaires indépendants;
- gérer les dispositions relatives à la journée du discours du Trône;
- s'assurer de la bonne préparation du président par rapport aux visites officielles des consuls généraux, des ambassadeurs, des hauts commissaires, etc.;
- gérer la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de tous les événements pour le Bureau du président, y compris les nombreux événements annuels ainsi que les événements demandés par les ministres et le Bureau du protocole, etc.;
- organiser et superviser tous les aspects du dévoilement des portraits des anciens présidents de l'Assemblée;
- organiser et superviser les conférences canadiennes et internationales dont le président est l'hôte, en consultation avec le président et le Bureau du greffier;
- assurer la liaison entre le président et le directeur des Services de diffusion externe.

Visites guidées

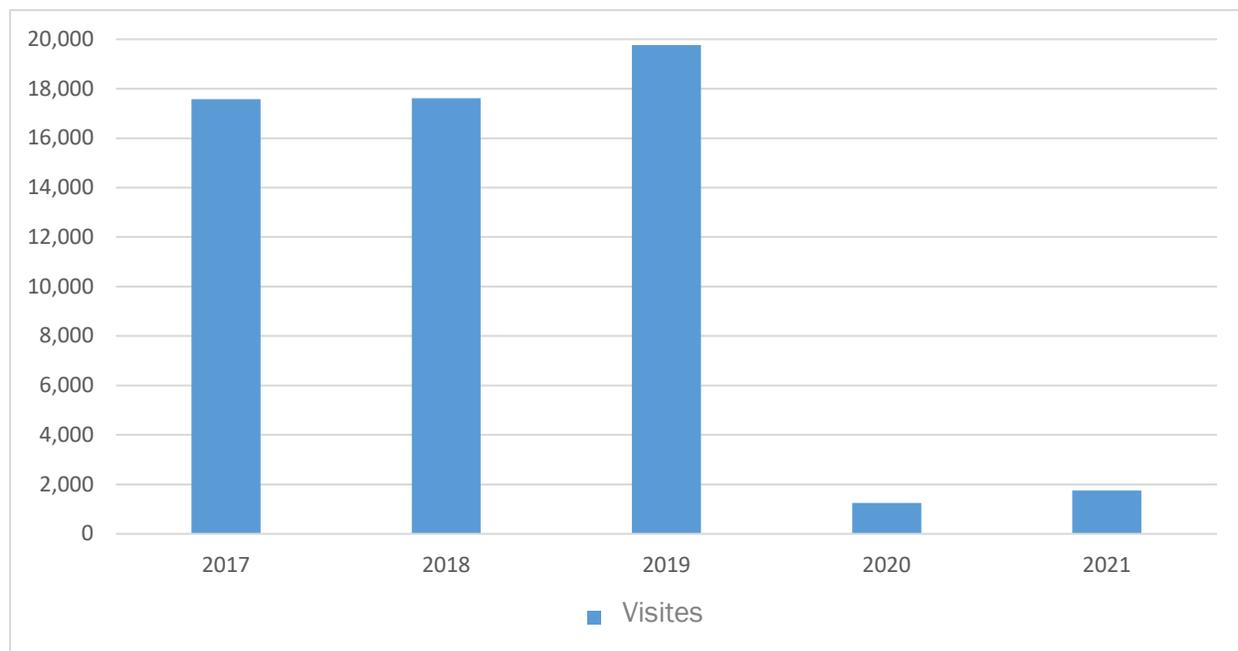
Claire Normandeau, gestionnaire



Le Programme de visites guidées donne vie au Palais législatif du Manitoba, invitant le public à découvrir notre processus démocratique dans le cadre de visites d'interprétation guidées, riches en détails, précises et éducatives. L'équipe du Programme de visites guidées sert d'agent de liaison accessible entre le public et l'Assemblée législative, y compris les députés, les bureaux de caucus et les médias.

En décembre 2021, Claire a pris le rôle de gestionnaire. Elle s'est concentrée sur la création d'une présence sur les réseaux sociaux afin d'annoncer la programmation et de dialoguer avec le public par des moyens accessibles. Depuis qu'elle occupe ce poste, l'accent a également été mis sur la rationalisation des processus de réservation de visites et la reprise des visites dans le bâtiment, en conjonction avec les restrictions liées à la COVID-19 et les mesures de santé publique.

	Nombre de visites	Nombre de visiteurs
Janvier 2017 – décembre 2017	934	17 583
Janvier 2018 – décembre 2018	933	17 622
Janvier 2019 – décembre 2019	936	19 759
Janvier 2020 – mars 2020	52	1 249
Janvier 2021 – décembre 2021	105	1 752
Total	2 960	57 965



Le Programme de visites guidées s'est parfaitement adapté aux changements apportés par la pandémie. Les statistiques ci-dessus mettent en évidence un pivot entre la programmation régulière en 2019 et la programmation adaptée mise en œuvre en 2020 en réponse aux restrictions liées à la COVID-19. En 2021, la portée de la programmation virtuelle et extérieure a été augmentée, tout en maintenant des mesures de distanciation sociale et de sécurité en fonction de la taille du groupe. Selon les tendances actuelles, une évolution vers les statistiques pré-pandémiques est prévue pour l'année à venir.

Programme de stages

Créé en 1985, le Programme de stages à l'Assemblée législative du Manitoba offre la possibilité à six récents diplômés universitaires de réaliser des travaux de recherche à l'intention des caucus du gouvernement ou de l'opposition, en plus de participer à des séminaires avec des dirigeants du secteur des affaires, des politiques et des organismes sans but lucratif. Les fonctions du stagiaire peuvent comprendre la rédaction de discours et de notes d'allocution, la fourniture de documents d'information sur des questions de politique publique et la rédaction des déclarations des députés. Ce programme, qui complète de façon concrète les études universitaires, a contribué à enrichir les fonctions législatives des députés en leur faisant profiter des recherches de récents diplômés au talent exceptionnel. Il est supervisé par l'administratrice du Programme, Patricia Chaychuk, et par la directrice académique Kelly Saunders, de l'Université de Brandon. L'Assemblée législative remercie les personnes suivantes qui ont participé au Programme de stages de 2020 à 2020.

2019-2020

Maria Gheorghe
Kelsey Hrapstead
Saio Mansaray
Declan Moulden
Chishimba Ngulube
Bailey Pelletier

2020-2021

Julia Antonyshyn
Yonatan Coodin
Alexandre Guertin
Alexandra Koslock
Claire Normandeau
Rylan Ramnarace

2021-2022

Nathan Dueck
Sanjam Panag
Céline Oster
Anna-Christina Rabet
Carson Rançon
Aidan Trembath



2019/2020



2020/2021



2021/2022

Programme des pages

Chaque année, 10 élèves très motivés de 11^e et 12^e année sont sélectionnés pour servir de pages à l'Assemblée législative. Au cours des séances de l'Assemblée législative et de ses comités, les pages exécutent diverses tâches, comme distribuer des documents, recevoir et distribuer divers articles, et annoncer les noms des députés lors des votes enregistrés. Pour les élèves du secondaire qui s'intéressent au processus législatif ou aux affaires publiques, le Programme des pages offre une occasion d'observer l'Assemblée législative en action et de voir comment les politiques publiques sont mises en place. Les pages travaillent à l'Assemblée législative tout en continuant d'assister à leurs cours et d'effectuer leurs travaux scolaires. L'Assemblée tient à remercier sincèrement les étudiants exceptionnels suivants, qui ont participé au Programme des pages du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2022.



2019-2020	2020-2021	2021-2022
Michayla Carlson	Lara Boyd	Ethan De Brincat
Chinemerem Chigbo	Addison Franklin	Michaela Callender
Meghan Fustey	Jordan Glaspey	Chelsea Capellan
Annlise Guillemard	Justin Harms	Abrianna Graham
Béatrice Japit	Taryn Klippenstein	Lien Huynh
Hayley Johnson	Ruofan Lin	Taylor Keen
Jazzy Narozniak	Maggie Rodger	Ashton Mcinvor
Amelia Otwari	Alex Q. G. Rogers	Divya Sharma
Victoria Romero	Trinity Sperling	Prab Noor Singh
Anna Volotovska	Erin Van Veen	Quirin Stetefeld



2019/2020



2020/2021



2021/2022



ÉVÉNEMENTS ET COMITÉS NOTABLES

ÉVÉNEMENTS ET COMITÉS NOTABLES

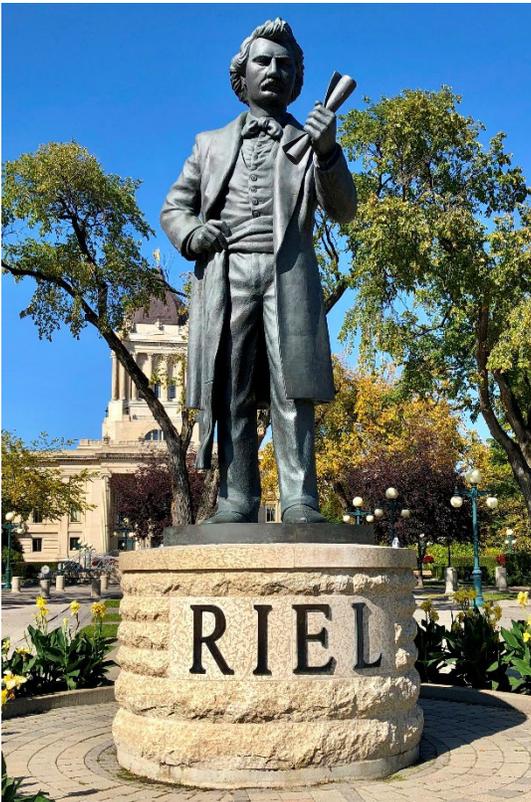
2020 - 150^e anniversaire du Manitoba en tant que province et 100^e anniversaire du Palais législatif du Manitoba

*Par Madame Myrna Driedger
Présidente
Assemblée législative du Manitoba*

Le 14 décembre 2019 a officiellement lancé ce qui devait être une année de célébrations du 150^e anniversaire du Manitoba et du 100^e anniversaire du Palais législatif. Le 150^e anniversaire du Manitoba a organisé un événement familial gratuit à l'extérieur du Palais législatif qui comprenait des acrobaties en motoneige, des divertissements pour les familles et plus de 300 000 lumières DEL autour du Palais législatif du Manitoba.



Ce qui devait être une année d'événements pour rassembler tous les Manitobains pour célébrer notre province a radicalement changé avec l'arrivée de la COVID-19. Le premier ministre Brian Pallister a annoncé le 8 avril 2020 que tous les événements prévus pour le 150^e anniversaire seraient reportés à 2021 en raison de la pandémie.



L'année 2020 a également marqué le 100^e anniversaire de notre Palais législatif. Je suis heureuse d'annoncer qu'en juillet, nous avons pu faire une célébration, non pas comme nous l'avions prévu, mais dans le respect des mesures de distanciation sociale, avec la reconsécration du bâtiment.

Le Palais législatif a été officiellement inauguré le 15 juillet 1920 pour marquer le 50^e anniversaire de la transformation du Manitoba en province avec environ 15 000 visiteurs ce jour-là.

Le 15^e juillet 2020 a également marqué le 150^e anniversaire de la proclamation de la Loi sur le Manitoba, qui a créé la province du Manitoba. La Loi sur le Manitoba a été adoptée par le Parlement du Canada et a reçu la sanction royale le 12 mai 1870. Elle fut ensuite proclamée le 15 juillet 1870.

Le Manitoba est le berceau des Métis, un peuple dont le chef, Louis Riel, était chargé de négocier les conditions d'adhésion du Manitoba à la confédération. Riel a joué un rôle déterminant dans le lancement de la résistance de la rivière Rouge et la formation d'un gouvernement provisoire pour représenter les droits des Métis, ainsi que de tous les autres habitants du Manitoba à l'époque.

Sous la direction de Riel, des négociations ont commencé entre le Parlement canadien et les Métis de la Rivière-Rouge, et ont permis d'aboutir à l'adoption de la Loi sur le Manitoba. Le Manitoba demeure la seule province à se joindre au Canada sous un leadership autochtone.

J'ai eu l'honneur d'être l'hôte d'une cérémonie de réinauguration du Palais législatif du Manitoba, au pied de la statue de Louis Riel sur la rive de la rivière Rouge, en compagnie de la lieutenante-gouverneure Janice C. Filmon et du premier ministre Brian Pallister.

La lieutenante-gouverneure, en tant qu'invitée d'honneur spéciale, a officiellement reconsacré l'édifice et dévoilé une plaque pour souligner l'importance de cette occasion.

Notre lieutenante-gouverneure, l'honorable Janice Filmon, avait bien raison dans son commentaire sur la réinauguration du Palais législatif le 15 juillet 2020 :



« Le Palais législatif du Manitoba représente plus qu'un lieu de rencontre, a exprimé Mme Filmon. C'est un symbole de notre démocratie, qui contient nos rêves d'une société dirigée par les principes de justice, d'égalité et de sagesse. La beauté, l'espoir et l'inspiration vivent dans ces murs. Que cet édifice grandiose continue d'inspirer les Manitobains, jeunes et vieux, tout au long de son deuxième siècle d'existence. »

J'ai été ravie de dévoiler une capsule temporelle conçue et créée par l'artiste autochtone du Manitoba, Darren Sakwi. La capsule temporelle célèbre à la fois le 100^e anniversaire du Palais législatif et le 150^e anniversaire du Manitoba en tant que province et doit être ouverte en juillet 2120.

La capsule temporelle contient des messages de la lieutenante-gouverneure, du premier ministre, du chef de l'opposition officielle, du chef du Parti libéral, du greffier de l'Assemblée législative et de moi-même. La capsule

temporelle contient de nombreux éléments que nous avons soigneusement sélectionnés afin de transmettre un aperçu des choses de notre temps à l'Assemblée législative que nous espérons que nos futurs collègues et Manitobains trouveront intéressantes dans un siècle.



Au total, plus de 80 objets d'intérêt ont été placés dans la capsule temporelle qui doit être ouverte en juillet 2120.

La capsule temporelle sera exposée jusque-là dans la galerie Keystone de notre Palais législatif afin qu'elle puisse être vue par les visiteurs. Nous craignons que si nous l'enterrions quelque part, on ne s'en souviendrait pas ou on ne le retrouverait pas dans 100 ans. En outre, il s'agit d'une capsule bien trop belle pour être dissimulée.



Toujours à l'occasion des célébrations du 100^e anniversaire du Palais législatif du Manitoba, le personnel de la Bibliothèque de l'Assemblée législative, en collaboration avec le directeur des Services d'éducation et de diffusion externe de l'Assemblée législative, a produit le livret « 100 faits pour 100 ans : le Palais législatif du Manitoba ».

Il contient de l'information sur les étapes précédant la construction du Palais législatif, ainsi que sur la conception, l'intérieur et l'extérieur de l'édifice et les portraits, artéfacts et sculptures qu'il renferme. Sont aussi présentés le Golden Boy, les rénovations effectuées et de nombreux autres éléments de notre Palais législatif, reconnu comme l'un des plus beaux édifices en Amérique du Nord.

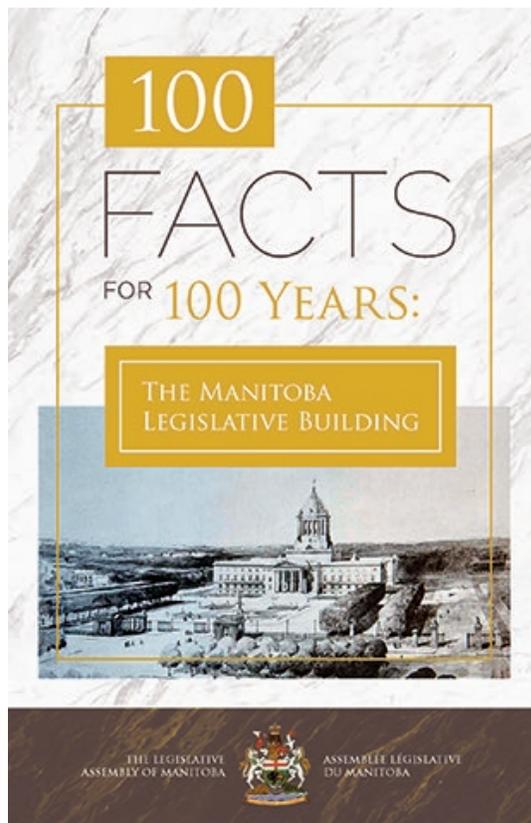
La brochure se trouve sur notre site Web à l'adresse suivante : https://www.gov.mb.ca/legislature/visiting/100_anniversary.fr.html

J'espère qu'à mesure que vous tournez les pages, vous apprécierez ces renseignements sur le bel édifice où mes collègues et moi avons le privilège de travailler au nom de nos électeurs.

Bien que nous n'ayons certainement pas pu célébrer ces événements marquants comme nous le souhaitons cette année, je suis heureuse d'avoir pu organiser cette cérémonie alors que nous progressons dans notre « nouvelle normalité ».

J'attends avec impatience le moment où nous pourrons célébrer comme il se doit notre 150^e anniversaire, car les Manitobains le savent, nous sommes toujours meilleurs ensemble.

Cet article a également été publié dans l'édition Vol. 43 N° 4 (hiver) de la Revue parlementaire canadienne.



Les prix de reconnaissance du service à l'Assemblée législative

Créés en 2001 par le président George Hickes et la greffière Patricia Chaychuk, les prix de reconnaissance du service à l'Assemblée législative honorent les jalons de service des employés de l'Assemblée. Chaque employé qui célèbre un anniversaire de service qui tombe dans l'une des tranches de 5 ans reçoit un certificat signé par le président ainsi qu'un petit cadeau. L'Assemblée législative du Manitoba est un employeur de choix, ce dont témoigne le fait qu'un si grand nombre d'employés poursuivent une longue carrière parmi nous. Félicitations à tous les récipiendaires du prix de 2016 à 2020!



5 ANS
Daniel Machado (2020)
Kathie Bernard (2021)
Wendy Burdon (2021)
Marionne Cronin (2021)
Kiersten McDonald (2021)
Carrie Perumal (2022)
David Ree (2022)
Taylor Reisdorf (2022)
David Shuttleworth (2022)

20 ANS
Rick Yaris (2020)
Trevor Melanchuk (2021)

10 ANS
Linda Jeske (2020)
Caroline Ullberg (2020)
Derek Elaszuk (2021)
Tim Spiece (2022)

25 ANS
Debra Campbell (2021)

35 ANS
Pat Malynyk (2021)

15 ANS
Vanessa Gregg (2020)
Reg Sims (2021)
Denise Burak (2022)
Arlene Finkel (2022)
Darlene Kotchon (2022)
Karen Zelanko (2022)

30 ANS
Jean Ramsay (2020)
Zdenek Ondracek (2021)
Michele Lapointe-Dixon (2022)

Lauréats de 2020



Rick Yarish



Vanessa Gregg



Linda Jeske



Caroline Ullberg



Jean Ramsay

Lauréats de 2021



Pat Malnyk



Zdenek Ondracek



Debbie Campbell



Trevor Melanchuk



Reg Sims



Derek Elaszuk



Kathie Bernard



Kiersten McDonald



Wendy Burdon



Marionne Cronin

Lauréats de 2022



Michele Lapointe-Dixon



Julie Sass



Arlene Finkel



Darlene Kotchon



Denise Burak



Karen Zelanko



Tim Speice



Carrie Perumal



Dave Shuttleworth



David Rees



Taylor Reisdorf

Expansion de la diffusion et séances virtuelles hybrides de l'Assemblée et des comités

Patricia Chaychuk, greffière et Rick Yarish, greffier adjoint

En mars 2020, alors que la pandémie de COVID-19 se propageait à travers le monde jusqu'à Winnipeg, l'Assemblée et le gouvernement ont décidé (respectivement) de fermer les tribunes du public et le Palais législatif. L'Assemblée a en outre décidé de commencer immédiatement la diffusion vidéo « de marteau à marteau » des débats de l'Assemblée, car auparavant, la seule partie de la journée de séance qui était diffusée était les affaires courantes. Cela a été perçu comme un impératif, car une institution publique comme l'Assemblée législative ne peut fonctionner de manière isolée. En effet, les citoyens doivent pouvoir voir ce que leurs représentants élus font en leur nom.

La couverture vidéo a été étendue, mais de manière très ponctuelle les premières semaines en raison de ressources limitées, mais comme l'Assemblée n'a siégé que quelques jours ce printemps-là, le service a pu être offert de justesse! À l'été 2020, les leaders à l'Assemblée ont fait savoir que l'Assemblée siégerait probablement à plein temps à l'automne, dans des conditions différentes, et qu'il était essentiel de pouvoir offrir à tous les députés la possibilité de participer, même s'ils ne sont pas physiquement présents dans la Chambre. On s'est rendu compte qu'il serait nécessaire d'élargir l'infrastructure de radiodiffusion et d'augmenter le nombre d'employés. Au cours de cet été, on a acheté et emprunté suffisamment de matériel pour installer une deuxième régie de studio de radiodiffusion au sous-sol du Palais législatif. Cela a plutôt bien fonctionné, mais cela n'aurait pas été possible sans l'aide experte de nos amis de la radiodiffusion gouvernementale. Ils ont fait ce travail pour l'Assemblée depuis leur bureau et ils l'ont très bien fait. L'Assemblée a une dette envers eux, et nous entretenons avec eux une relation de travail très productive et coopérative.



Parallèlement à cette expédition d'approvisionnement et de construction, une équipe de 10 techniciens en radiodiffusion a été embauchée en septembre. En raison de la pandémie, les saisons des Blue Bombers, des Jets de Winnipeg et des Moose du Manitoba ont toutes été annulées. Cela signifiait qu'une cohorte importante de professionnels de la radiodiffusion était sans emploi, et l'Assemblée s'est empressée d'embaucher ces professionnels chevronnés. Ces gens sont tous très compétents et ont très bien travaillé, et nombre d'entre eux sont encore à l'Assemblée.

Cela a eu pour effet de faire sortir un lapin d'un chapeau, début octobre, et une toute nouvelle division de la radiodiffusion a été créée de toutes pièces. Après des années à souhaiter ce type d'expansion, il était extrêmement satisfaisant de le concrétiser. Il était tout aussi gratifiant de savoir que malgré la pandémie, les citoyens du Manitoba pouvaient voir et entendre les débats de toutes les réunions de l'Assemblée et des comités.



Parallèlement à l'expansion de l'infrastructure de radiodiffusion, au printemps et à l'été 2020, des discussions ont été entamées avec les leaders à l'Assemblée au sujet de la création d'une infrastructure permettant la tenue de séances virtuelles hybrides de l'Assemblée et des comités. Alors que nous prenions conscience que cette pandémie allait durer très, très longtemps, nous avons estimé que

c'était la meilleure façon de permettre au plus grand nombre de députés de participer aux travaux de l'Assemblée.

À titre de référence, les quelques jours de séance du printemps 2020 ont comporté un nombre très limité de députés à la Chambre, respectant les mesures de distanciation sociale, ce qui signifie que la majorité des députés n'ont pas eu la possibilité de participer aux procédures. Cette mesure n'a pas été appréciée par les députés qui ont été exclus de la possibilité de siéger à la Chambre et de participer. Dans ce contexte, les leaders à l'Assemblée ont autorisé le personnel de l'Assemblée à planifier et à préparer les séances virtuelles de l'Assemblée et des comités. Ne sachant pas vraiment comment y parvenir, leur première démarche a été de communiquer avec des collègues de la Chambre des communes et de la Colombie-Britannique qui avaient quelques longueurs d'avance sur nous, et ce fut une excellente décision. Les deux juridictions ont offert des conseils, des suggestions de meilleures pratiques et des encouragements, ce qui a aidé à progresser lentement dans cette tâche monumentale.



Les étapes suivantes ont suivi deux voies.

Premièrement, la greffière a dirigé les efforts visant à déterminer comment le Règlement devrait être modifié pour permettre les séances virtuelles, ce qui a été un processus compliqué et exigeant en main-d'œuvre. Le produit final de cet effort a été un ordre sessionnel complet et détaillé, qui a extrêmement bien servi l'objectif. Ce document est disponible sur le site Internet de l'Assemblée aux fins de référence :

https://www.gov.mb.ca/legislature/business/sessional_order_2020.pdf.

La création de l'ordre sessionnel ne s'est pas faite du jour au lendemain. Il a fallu consulter des administrations comme la Colombie-Britannique, Terre-Neuve-et-Labrador et la Chambre des communes pour voir quelles dispositions elles avaient intégrées dans des règles ou dans un ordre sessionnel pour faciliter les procédures virtuelles. La greffière a également consulté le greffier de la Chambre des communes et le Bureau du conseiller législatif du Manitoba pour s'assurer que l'Assemblée était en droit de tenir des séances hybrides et d'adopter l'ordre sessionnel pertinent. Il a été nécessaire d'obtenir l'assurance qu'aucune disposition statutaire ne risquait d'être violée, car les dispositions exigeant la présence des membres étaient auparavant comprises comme signifiant une présence physique. Heureusement, il a été déterminé que l'Assemblée avait la capacité de définir et de déterminer ce qu'impliquaient la présence et la participation, de sorte que la voie vers la participation virtuelle des membres a été clarifiée.

Outre la révision du règlement pour déterminer les changements nécessaires, il a fallu réfléchir de manière abstraite aux processus et aux pratiques pour voir ce qui devait être adapté à la nouvelle réalité. Outre les exigences de décorum exigeant que les visages soient visibles pour participer et l'interdiction du tapage virtuel,



les éléments clés nécessitant des ajustements comprenaient le dépôt de rapports et de documents par les députés par voie électronique, la transmission électronique de motions aux députés par voie électronique et le processus de vote lors des votes enregistrés.

Le projet a été examiné par l'équipe de procédure et a fait l'objet de discussions concernant ce qui était physiquement possible en utilisant la plateforme Zoom. Les leaders à l'Assemblée ont également eu l'occasion d'examiner et de commenter le projet d'ordre sessionnel avant qu'il ne soit soumis à l'Assemblée pour approbation.

L'ordre sessionnel a été renouvelé plusieurs fois et des ajustements mineurs ont été apportés.

En ce qui concerne le deuxième volet de cette entreprise, le greffier adjoint a dirigé les efforts visant à établir l'infrastructure permettant aux technologies de diffusion audio, de diffusion vidéo et de vidéoconférence de communiquer entre elles et de faire fonctionner toute l'infrastructure virtuelle. Après avoir essayé et testé presque tous les logiciels de vidéoconférence disponibles que nous avons pu trouver, il a été déterminé que Zoom était de loin la meilleure option pour l'Assemblée. À partir de là, plusieurs semaines ont été consacrées aux tests et au dépannage de la configuration. Plusieurs séances ont été organisées en direct avec des membres du personnel participant depuis leur domicile par Zoom, aux côtés d'autres membres du personnel de la Chambre, afin de simuler la participation de députés dans la Chambre et de manière virtuelle depuis un autre endroit. Il s'agissait d'un effort considérable impliquant les greffiers au bureau, le personnel du hansom et le personnel de la diffusion, avec une assistance technique également fournie par le Service d'informatique du Palais législatif. Après de nombreuses péripéties et de nombreux problèmes techniques, cela a très bien fonctionné. Ce projet est devenu une passion presque dévorante pour un noyau de sept ou huit personnes pendant tous les mois d'août et de septembre. Il y avait tant de choses à faire et tant de tests à effectuer.



Il convient également de noter que pour cette première exécution de la configuration virtuelle, l'Assemblée s'est appuyée presque exclusivement sur du matériel emprunté, car à l'automne 2020, l'expression « problèmes de chaîne d'approvisionnement » était devenue courante et quotidienne. Il n'y avait pas le temps d'attendre les commandes en attente, car l'Assemblée devait reprendre ses activités la première semaine d'octobre. En conséquence, tout cela semblait un peu précaire, et on avait le sentiment que toute l'infrastructure virtuelle était maintenue par du ruban adhésif et des pensées positives. Ce

n'était pas si grave, mais le lancement du système a été une expérience éprouvante pour les nerfs, et c'est avec un immense soulagement que l'horloge a sonné 5 heures ce premier jour, après que tout se soit très bien passé, sans aucune panne.

Les membres ont très bien accueilli les nouveaux processus, car de nombreux efforts ont été déployés pour les y préparer. Une courte vidéo d'une journée de séance fictive a été préparée, le personnel de l'Assemblée jouant les rôles des députés participant de manière virtuelle et en personne. Une journée entière de séance a été compressée en environ 10 minutes, montrant comment tous les différents aspects des procédures fonctionneraient dans ce système.

La réaction à cette initiative a été très positive.

Quelques jours avant la séance, les leaders à l'Assemblée, les whips et certains membres de leur personnel ont été invités à la Chambre où des démonstrations ont eu lieu sur la façon dont les choses fonctionneraient, et plusieurs de leurs questions ont reçu des réponses. Enfin, un petit manuel destiné aux députés contenant toutes sortes d'astuces et de conseils utiles, a été rédigé et suivi de séances d'encadrement individuelles sur Zoom avec chaque député.

Tout cela a contribué à faciliter l'entrée des députés dans ce nouveau monde étrange avec de très bons résultats. Il y a certainement eu des ratés et des urgences mineures, mais les débats n'ont dû être interrompus qu'une poignée de fois pour régler des problèmes et les membres se sont toujours montrés



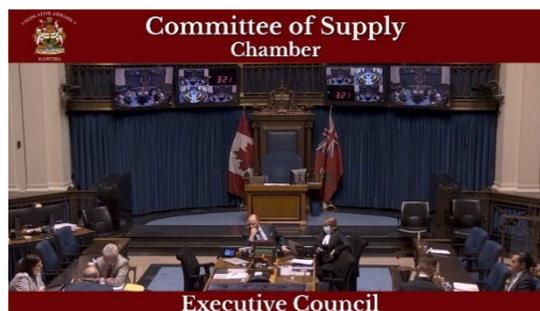
très compréhensifs. De plus, l'une des phrases les plus répétées dans le hansard du Manitoba de cette époque est devenue : « M. ou Mme le ou la député(e), pourriez-vous s'il vous plaît rétablir le son? »

Après la levée de l'Assemblée en décembre 2020, l'équipement emprunté a été démolit et reconstruit à partir de zéro avec du matériel entièrement neuf. Une fois de plus, des fonds ont été trouvés dans les budgets existants pour acheter des caméras, des ordinateurs, des écrans et une multitude d'équipements connexes. Cela a conduit à une nouvelle série de tests en février et mars qui se sont plutôt bien déroulés, l'expérience ayant créé un noyau de vétérans chevronnés. Lorsque l'Assemblée a repris ses travaux en mars 2021, elle était équipée de nouveaux équipements et de plus d'écrans dans la Chambre. Depuis lors, l'Assemblée siège en tant que législature virtuelle hybride, et les leaders à l'Assemblée parlent de la possibilité d'intégrer la participation virtuelle de façon permanente dans le règlement.



Une dernière note sur ce chapitre que je souhaite vous présenter comme un point de fierté particulier : en plus de l'infrastructure virtuelle de la Chambre, les deux salles de comité de l'Assemblée ont également été équipées du même matériel. Cela signifie que les travaux des comités peuvent également se dérouler selon le modèle hybride. De plus, cela signifie que lors de l'examen du budget des dépenses au Comité des subsides (lorsque les trois salles siègent simultanément), des séances virtuelles hybrides peuvent se dérouler simultanément dans trois salles. Si l'on considère que, quelques mois auparavant, l'Assemblée ne disposait même pas de caméras et de matériel de studio pour filmer et diffuser les débats des comités, il s'agit d'une autre réalisation importante, qui n'a été possible que grâce au travail exceptionnel de nombreux employés talentueux de l'Assemblée et du gouvernement. Les caméras installées dans les salles de comité ont également permis aux personnes faisant des présentations à l'étape du comité de la législation de faire les présentations au comité depuis leur domicile ou leur bureau en toute sécurité, plutôt que d'avoir à se rendre au Palais législatif. Cette mesure a permis d'alléger la nécessité de se rendre au Palais législatif pendant une période de restrictions en vertu des ordres de santé publique et de faire en sorte que les présentations puissent quand même être faites, ce qui constitue une amélioration des services offerts au public.

Bien que la pandémie ait créé de nombreux défis pour la poursuite des opérations de l'Assemblée législative, l'effort collectif de nombreux membres du personnel de l'Assemblée travaillant en collaboration a permis trouver des solutions qui continueront de servir l'Assemblée pendant de nombreuses années à venir. Nous avons le meilleur personnel!



Équipe de leadership en période de pandémie

Ce ne serait pas un euphémisme de dire que la pandémie virale de COVID-19 qui a traversé le monde fin 2019 et en 2020 a été un événement mondial d'une ampleur à laquelle peu de pays et de sociétés étaient préparés. Au départ, on ne savait pas grand-chose du virus, si ce n'est le taux élevé de transmission et le potentiel d'issues tragiques.

L'Assemblée législative du Manitoba disposait déjà d'un plan de continuité des activités qui avait été élaboré sur plusieurs années par une équipe dirigée par la présidente Myrna Driedger et composée de Judy Wegner, directrice générale de l'administration, Patricia Chaychuk, greffière de l'Assemblée législative, et Dave Shuttleworth, sergent d'armes. Le plan de continuité des activités existant comprenait des dispositions relatives aux pandémies, mais la pandémie de COVID-19 a nécessité un niveau de détail et une portée bien supérieurs à ce que contenait le plan.

En conséquence, la Présidente Myrna Driedger a convoqué une équipe de leadership en période de pandémie pour discuter des plans et assurer la cohérence de leur application dans tous les bureaux non politiques de l'Assemblée. Au départ, les réunions se déroulaient par téléphone, mais à mesure que des technologies telles que Zoom s'amélioraient et que davantage de membres du personnel ont eu la possibilité de se réunir de manière virtuelle parce qu'ils avaient l'équipement nécessaire à la maison, les réunions sont passées à une plateforme en ligne.

Les questions abordées comprenaient une variété d'éléments tels que la fermeture des bureaux ou la réduction des effectifs dans les bureaux en fonction des horaires, la fourniture d'équipements pour ceux qui travaillent à domicile, les protocoles à suivre lorsqu'un employé a subi un test de dépistage de la COVID-19 et a besoin d'être isolé à la maison, et les protocoles à suivre sur le lieu de travail si un employé obtient un résultat de test positif. Les protocoles relatifs au travail à domicile ont également été abordés.

La communication était un facteur clé pour s'assurer que les députés et le public savaient où et comment ils pourraient accéder aux services si les bureaux étaient fermés. De plus, la communication était essentielle pour les employés travaillant à domicile, afin qu'ils continuent de se sentir membres de l'équipe de l'Assemblée malgré l'isolement que cela représente. La Présidente a envoyé périodiquement des bulletins d'information à tous les employés de l'Assemblée, afin de communiquer des renseignements et d'aider chacun à se sentir engagé avec les autres.

Nous remercions les leaders à l'Assemblée suivants qui ont transmis leurs connaissances et leur expertise en se joignant à l'équipe de leadership en période de pandémie :

DEBBIE CAMPBELL, DIRECTRICE FINANCIÈRE

PATRICIA CHAYCHUK, GREFFIÈRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

CARRIE PERUMAL, DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

DAVE SHUTTLEWORTH, SERGENT D'ARMES

JUDY WEGNER, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION

DEANNA WILSON, DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES/DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION

RICK YARISH, GREFFIER ADJOINT

Remerciements aux employés

Habituellement, les Services des ressources humaines organisent un barbecue annuel de reconnaissance des employés de l'Assemblée législative. Les employés peuvent y déguster de la nourriture savoureuse et participer, en équipe, à des concours de questions pour obtenir des prix. En raison de la pandémie, il n'a pas été possible de nous réunir en personne, mais cela n'a pas empêché les événements de reconnaissance d'avoir lieu!

Au lieu d'un événement en personne, en septembre 2021, les membres du personnel de l'Assemblée législative ont reçu chacun un petit pot de confiture et une petite boîte de macarons, d'amandes au chocolat ou de jujubes enrobés de chocolat, ainsi qu'une petite carte.

De plus, un tirage quotidien a eu lieu pendant cinq jours, et cinq heureux gagnants ont reçu des prix offerts par le Bureau de la Présidente. Félicitations à tous les gagnants!

Notre premier gagnant a été sélectionné par tirage au sort.
Roulement de tambour, s'il vous plaît...

REG SIMS

Reg est l'heureux gagnant d'un chandail à capuchon gris avec fermeture éclair de Manitoba 150!

Notre deuxième gagnant du jour est :

KATERINA TEFFT

Katerina est l'heureuse gagnante d'un Kirra Tumbler, d'une tuque de Manitoba 150 et d'un masque facial.

Notre troisième gagnant du jour est :

GRAHAM PARSONS

Graham est l'heureux gagnant d'une chandelle au gâteau au fromage et au citron, de 2 tasses en verre sur pied, d'un sous-verre de Broadway Fountain et d'un sous-verre du palais législatif la nuit.

Notre quatrième gagnant du jour est :

JEAN RAMSAY, Director of Member's Allowances

Jean est l'heureux gagnant d'une chandelle à la pamplemousse et vanille et d'une assiette polie en forme de feuille.

Notre cinquième gagnant du jour est :

COLLEEN FOX

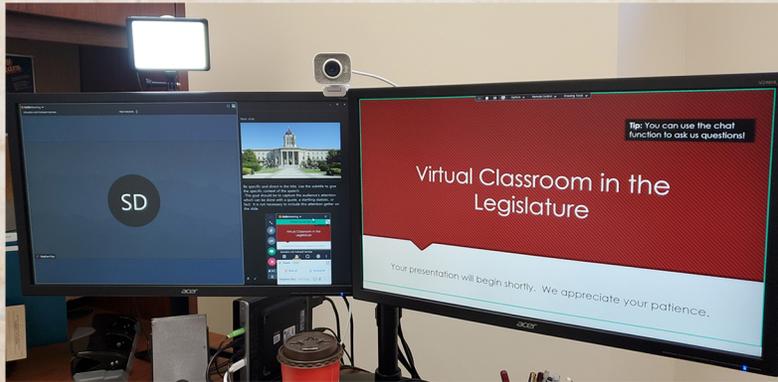
Colleen est l'heureuse gagnante d'une tuque de Manitoba 150.



PHOTOS SPONTANÉES



PHOTOS SPONTANÉES



PHOTOS SPONTANÉES

Retraites



Claude Michaud a été greffier aux journaux et aide-greffier de l'Assemblée législative de 2008 à juin 2020. Il a également été secrétaire de la section manitobaine de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). On a souvent entendu la voix agréable de Claude lire les titres de projets de loi en français et en anglais lors des cérémonies de la sanction royale, et il a également fait la voix hors champ de la série de vidéos sur l'Assemblée législative. Nous nous ennuions de le voir dans ses gilets en laine de M. Roger!



Judy Wegner a occupé divers postes à l'Assemblée législative, d'abord comme consultante en ressources humaines en 1999, pour gravir les échelons jusqu'à être à la tête des Services du personnel et finalement occuper le poste de directrice générale de l'administration. Elle a pris sa retraite en 2020 et nous la remercions pour ses années de service dévoué à l'Assemblée législative



Monique Grenier a occupé divers postes à l'Assemblée législative, d'abord comme greffière aux journaux et aide-greffière de 2000 à 2010, puis greffière des comités. Elle a terminé sa carrière en retournant aux Journaux et a pris sa retraite en décembre 2021. Monique a également été secrétaire de section de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). Sa vivacité et sa capacité de travail acharné font partie de l'héritage qu'elle nous a laissé.



Caroline Ullberg a commencé à travailler pour l'Assemblée en 2010 et a pris sa retraite en septembre 2020. En tant qu'agente budgétaire, Caroline avait pour principales responsabilités d'élaborer et de préparer les prévisions annuelles des dépenses et des recettes de l'Assemblée législative, ainsi que de préparer les rapports financiers mensuels, trimestriels et annuels de l'Assemblée législative.



Todd Miclash, gestionnaire des installations du Palais législatif

Le 26 mars 2021, après 37 ans au gouvernement, dont 34 ans en tant que gestionnaire des installations du Palais législatif, Todd Miclash a pris sa retraite. La Présidente a eu l'honneur de présenter des cadeaux à Todd au nom de tout le personnel du Palais législatif, y compris elle-même.

Le lundi 22 mars 2021, avant sa retraite, le premier ministre et d'autres députés ont rendu hommage aux années de travail acharné et de dévouement de Todd. La Présidente a également fait une déclaration à l'Assemblée.

REMERCIEMENTS

Il faut plusieurs mains pour accomplir une tâche. En plus du beau travail accompli par le personnel de l'Assemblée législative du Manitoba, d'autres bureaux collaborent avec l'Assemblée ou fournissent des services permettant d'assurer le fonctionnement de l'Assemblée. Nous tenons à remercier les bureaux ci-dessous ainsi que toutes les personnes qui y en font partie, qui fournissent une aide indispensable à l'Assemblée législative du Manitoba.

Division des services des installations

Archives du Manitoba

Présidents de caucus

Représentants des stagiaires des députés au caucus

Leaders à l'Assemblée et leur personnel

Hauts fonctionnaires indépendants de l'Assemblée législative

Interprètes du Service de traduction, Relations avec les municipalités

Service d'informatique du Palais législatif

Services de sécurité du Palais législatif

Conseillers et traducteurs législatifs

Bibliothèque de l'Assemblée législative et salle de lecture

Bureau de la lieutenant-gouverneure

Services aux médias

Todd Miclash, Darryl Heaton et le personnel du Palais législatif

Bureau du protocole du Manitoba



IN MEMORIAM

IN MEMORIAM

L'Assemblée législative honore respectueusement la mémoire des anciens députés suivants qui sont décédés au cours de la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2022.

Jean René Allard

Député de Rupertsland (25 juin 1969 – 28 juin 1973)

William (Bill) Alexandre Blaikie

Député d'Elmwood (24 mars 2009 – 4 octobre 2011)

Jay Marine Cowan

Députée de Churchill (11 octobre 1977 – 11 septembre 1990)

Clifford (Clif) Evans

Député d'Interlake (11 septembre 1990 – 21 septembre 1999)

Michel Kawchuk

Député d'Ethelbert Plains (23 juin 1966 – 25 juin 1969)

Eugene Kostyra

Député de Seven Oaks (17 novembre 1981 – 26 avril 1988)

Danielle Adams

Député de Thompson (10 septembre 2019 – 9 décembre 2021)



Les Manitobains ont été attristés d'apprendre le décès soudain de la députée Danielle Adams dans un tragique accident de la route. Danielle a été élue députée le 10 septembre 2019 et a été la première femme élue pour représenter la circonscription de Thompson.

Défenseuse infatigable des problèmes auxquels sont confrontés les habitants du nord du Manitoba, Danielle a travaillé comme adjointe de circonscription de la députée Niki Ashton avant de se présenter aux élections de 2019.

Nous exprimons nos plus sincères condoléances à la famille de Danielle, y compris son mari Bill Morris et ses enfants Nic et Joe, ainsi qu'aux électeurs de Thompson.

L'Assemblée législative tient aussi à rendre hommage à la mémoire des membres du personnel de l'Assemblée législative qui sont décédés entre 2020 et 2022.

Catherine Kostelnuk

Hansard

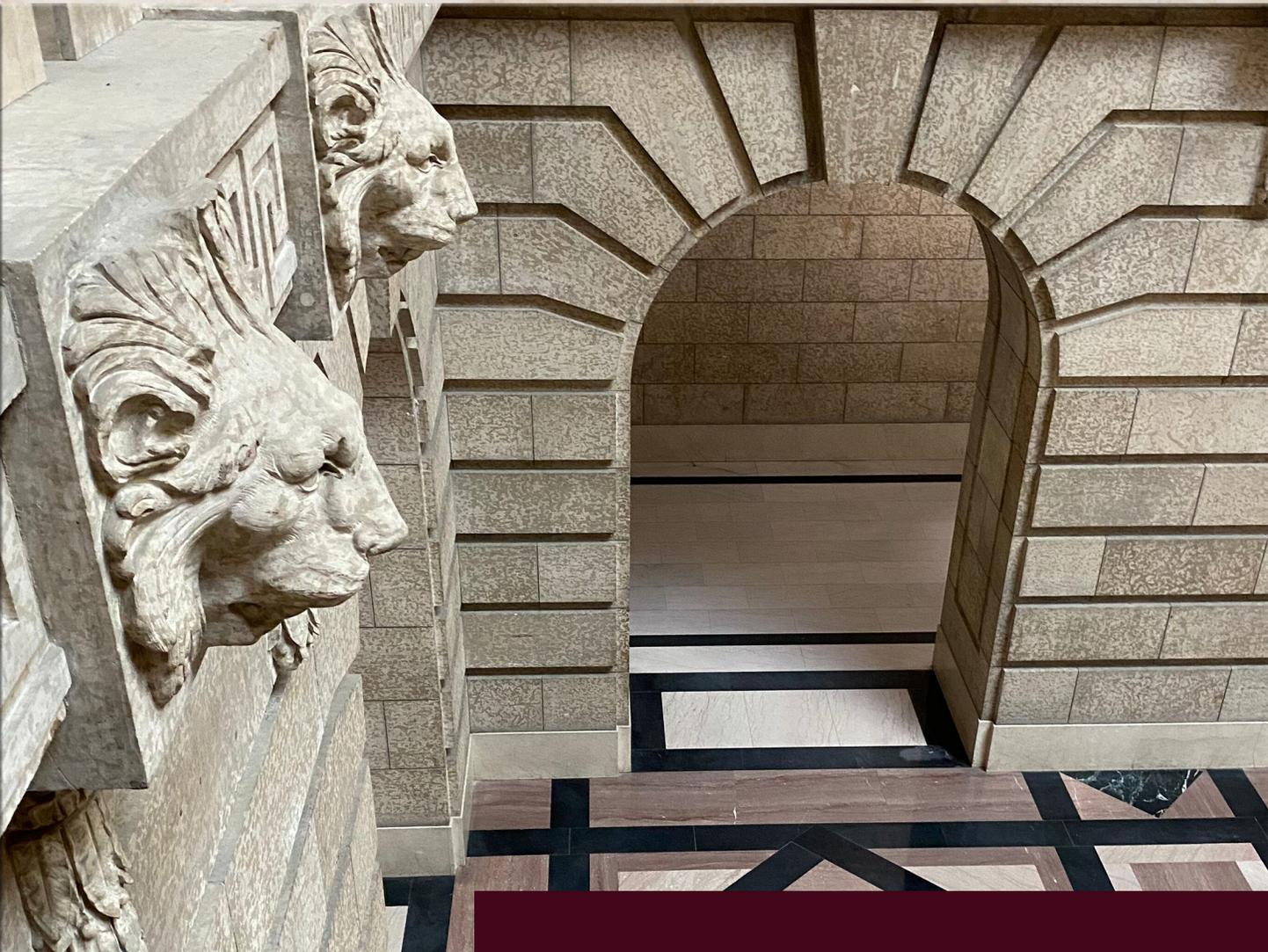
Bill Lothian

Enregistrement du hansard

James Crean

Superviseur de quart du hansard





ÉTATS FINANCIERS

ÉTATS FINANCIERS



Rapport des sommes versées ou à verser aux députés à l'Assemblée législative

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE

le 31 mars 2021



ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ

Le rapport sur les sommes que l'Assemblée législative a versées ou doit verser aux députés relève de la direction de l'Assemblée législative et a été rédigé conformément aux dispositions de la Loi sur l'Assemblée législative. La direction estime qu'elle a préparé le rapport adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative, en exerçant au mieux son jugement à l'égard des estimations et autres données disponibles au 25 juin 2021.

La direction effectue des contrôles internes pour garantir de façon raisonnable la fiabilité et l'exactitude de l'information financière présentée.

Ce rapport est déposé à l'Assemblée législative. Il est également publié sur le site Web de l'Assemblée législative du Manitoba.

Au nom de la direction,

Original signé par

Deanna Wilson
Directrice générale de l'administration
Assemblée législative du Manitoba

Original signé par

Patricia Chaychuk
Greffière de l'Assemblée législative
Assemblée législative du Manitoba

**RAPPORT DES SOMMES VERSÉES OU À VERSER AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 mars 2021
RÉMUNÉRATION**

		RÉMUNÉRATION DU PREMIER MINISTRE ET DES MINISTRES						
MEMBRE	CIRCONSCRIPTION	INDEMNITÉS	VERSÉE OU		VERSÉE EN VERTU DE LA LOI SUR LA		AUTRE	ALLOCATION DE
		DES MEMBRES	CUMULÉE	RETENUE	TOTALE	RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE ET LA PROTECTION DES CONTRIBUABLES	RÉMUNÉRATION	DÉPART OU DE TRANSITION
				(Note 2)		(Note 2)		(Note 4)
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Adams, D.	Thompson	96,234.99	-	-	-	-	-	-
Altomare, N.	Transcona	96,234.99	-	-	-	-	-	-
Asagwara, U.	Gare-Union	96,234.99	-	-	-	-	-	-
Brar, D.	Burrows	96,234.99	-	-	-	-	-	-
Bushie, I.	Keewatinook	96,234.99	-	-	-	-	-	-
Clarke, M ^{me} la ministre E.	Agassiz	96,234.99	42,181.69	10,506.60	52,688.29	10,292.38	-	-
Cox, M ^{me} la ministre C.	Kildonan-River East	96,234.99	42,181.69	10,506.60	52,688.29	10,292.36	-	-
Cullen, M. le ministre C.	Spruce Woods	96,234.99	42,181.69	10,506.60	52,688.29	10,292.36	-	-
Driedger, M ^{me} la présidente M.	Roblin	96,234.99	-	-	-	-	52,688.29	-
Eichler, M. le ministre R.	Lakeside	96,234.99	42,181.69	10,506.60	52,688.29	10,292.38	-	-
Ewasko, M. le ministre W.	Lac-du-Bonnet	96,234.99	12,422.92	-	12,422.92	-	5,114.10	-
Fielding, M. le ministre S.	Kirkfield Park	96,234.99	42,181.69	10,506.60	52,688.29	10,292.36	-	-
Fontaine, N.	St. Johns	96,234.99	-	-	-	-	7,765.24	-
Friesen, M. le ministre C.	Morden-Winkler	96,234.99	42,181.69	10,506.60	52,688.29	10,292.36	-	-
Gerrard, M. le ministre J.	River Heights	96,234.99	-	-	-	-	-	-
Goertzen, M. le ministre K.	Steinbach	96,234.99	42,181.69	10,506.60	52,688.29	10,292.36	-	-
Gordon, M ^{me} la ministre A.	Southdale	96,234.99	12,422.92	-	12,422.92	-	402.00	-
Guenter, J.	BorderLand	96,234.99	-	-	-	-	1,099.16	-
Guillemard, M ^{me} la ministre S.	Fort Richmond	96,234.99	42,181.69	10,506.60	52,688.29	-	-	-
Helwer, M. le ministre R.	Brandon Ouest	96,234.99	42,181.69	10,506.60	52,688.29	-	-	-
Isleifson, L.	Brandon Est	96,234.99	-	-	-	-	4,160.08	-
Johnson, M. le ministre D.	Entre-les-Lacs-Gimli	96,234.99	12,422.92	-	12,422.92	-	5,934.36	-
Johnston, S.	Assiniboia	96,234.99	-	-	-	-	4,662.04	-
Kinew, W.	Fort-Rouge	96,234.99	-	-	-	-	52,688.29	-
Lagassé, B.	Chemin-Dawson	96,234.99	-	-	-	-	-	-
Lagimodiere, A.	Selkirk	96,234.99	-	-	-	-	201.00	-
Lamont, D.	Saint-Boniface	96,234.99	-	-	-	-	-	-
Lamoureux, C.	Tyndall Park	96,234.99	-	-	-	-	-	-
Lathlin, A.	Le Pas-Kameesak	96,234.99	-	-	-	-	-	-
Lindsey, T.	Flin Flon	96,234.99	-	-	-	-	-	-
Maloway, J.	Elmwood	96,234.99	-	-	-	-	1,407.00	-
À reporter.....		2,983,284.69	416,903.97	94,559.40	511,463.37	72,046.56	136,121.56	-

RÉMUNÉRATION DU PREMIER MINISTRE ET DES MINISTRES

MEMBRE	CIRCONSCRIPTION	INDEMNITES		VERSÉE OU		VERSÉE EN VERTU DE LA LOI SUR LA		AUTRE RÉMUNÉRATION	ALLOCATION DE DÉPART OU DE TRANSITION
		DES MEMBRES	CUMULÉE	RETENUE	TOTALE	RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE ET LA PROTECTION DES CONTRIBUABLES			
				(Note 2)		(Note 2)			(Note 4)
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Total reporté.....		2,983,284.69	416,903.97	94,559.40	511,463.37	72,046.56	136,121.56	-	
Marcelino, M.	Notre Dame	96,234.99	-	-	-	-	-	-	-
Martin, S.	McPhillips	96,234.99	-	-	-	-	-	-	-
Michaleski, B.	Dauphin	96,234.99	-	-	-	-	-	-	-
Micklefield, A.	Rossmere	96,234.99	-	-	-	-	7,765.24	-	-
Morley-Lecomte, J.	Rivière-Seine	96,234.99	-	-	-	-	4,662.04	-	-
Moses, J.	Saint-Vital	96,234.99	-	-	-	-	-	-	-
Naylor, L.	Wolseley	96,234.99	-	-	-	-	-	-	-
Nesbitt, G.	Mont-Riding	96,234.99	-	-	-	-	7,518.36	-	-
Pallister, M. le premier ministre B.	Fort Whyte	96,234.99	64,564.55	16,081.52	80,646.07	15,753.92	-	-	-
Pedersen, M. le ministre B.	Midland	96,234.99	42,181.69	10,506.60	52,688.29	10,292.36	-	-	-
Piwniuk, D.	Turtle Mountain	96,234.99	-	-	-	-	10,872.04	-	-
Reyes, J.	Waverley	96,234.99	-	-	-	-	-	-	-
Sala, A.	St. James	96,234.99	-	-	-	-	-	-	-
Sandhu, M.	The Maples	96,234.99	-	-	-	-	-	-	-
Schuler, M. le ministre R.	Springfield-Ritchot	96,234.99	42,181.69	10,506.60	52,688.29	10,292.36	-	-	-
Smith, A.	Lagimodière	96,234.99	-	-	-	-	4,863.04	-	-
Smith, B.	Pointe Douglas	96,234.99	-	-	-	-	6,691.94	-	-
Smook, D.	La Vérendrye	96,234.99	-	-	-	-	4,964.08	-	-
Squires, M ^{me} la ministre R.	Riel	96,234.99	42,181.69	10,506.60	52,688.29	10,292.36	-	-	-
Stefanson, M ^{me} la ministre H.	Tuxedo	96,234.99	42,181.62	10,506.67	52,688.29	10,292.36	-	-	-
Teitsma, J.	Radisson	96,234.99	-	-	-	-	201.00	-	-
Wasyliv, M.	Fort Garry	96,234.99	-	-	-	-	-	-	-
Wharton, M. le ministre J.	Rivière-Rouge-Nord	96,234.99	42,181.69	10,506.60	52,688.29	10,292.36	-	-	-
Wiebe, M.	Concordia	96,234.99	-	-	-	-	6,213.64	-	-
Wishart, I.	Portage-la-Prairie	96,234.99	-	-	-	-	4,662.04	-	-
Wowchuk, R.	Rivière Swan	96,234.99	-	-	-	-	1,099.16	-	-
<u>Anciens députés à l'Assemblée législative :</u>									
Altemeyer, R.		-	-	-	-	-	-	-	41,811.83
Graydon, C.		-	-	-	-	-	-	-	41,811.84
Mayer, C.		-	-	-	-	5,089.62	-	-	-
Saran, M.		-	-	-	-	-	-	-	41,811.83
Swan, A.		-	-	-	-	-	-	-	41,811.83
TOTAUX		5,485,394.43	692,376.90	163,173.99	855,550.89	144,351.90	195,634.14	-	167,247.33

**RAPPORT DES SOMMES VERSÉES OU À VERSER AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 mars 2021
DÉPENSES**

MEMBRE	CIRCONSCRIPTION	TEMPORAIRE			CIRCONSCRIPTION
		DÉPENSES DE RÉSIDENCE TEMPORAIRE ET FRAIS DE SUBSISTANCE	DÉPENSES DE TRAJETS QUOTIDIENS	DÉPENSES DE DÉPLACEMENT	SALAIRES DES ADJOINTS DE CIRCONSCRIPTION (Note 1a)
		\$	\$	\$	\$
Adams, D.	Thompson	7,200.00	-	12,369.60	52,527.61
Altomare, N.	Transcona	-	-	147.00	52,618.00
Asagwara, U.	Gare-Union	-	-	535.77	52,618.00
Brar, D.	Burrows	-	-	462.00	52,618.00
Bushie, I.	Keewatinook	10,035.14	-	14,007.93	52,618.00
Clarke, M ^{me} la ministre E.	Agassiz	19,846.69	-	7,296.21	52,618.00
Cox, M ^{me} la ministre C.	Kildonan-River East	-	-	880.66	51,877.76
Cullen, M. le ministre C.	Spruce Woods	23,198.25	-	494.46	49,228.76
Driedger, M ^{me} la présidente	Roblin	-	-	-	52,618.00
Eichler, M. le ministre R.	Lakeside	26,006.45	-	160.16	52,618.00
Ewasko, W.	Lac-du-Bonnet	21,868.24	-	23,835.83	46,438.37
Fielding, M. le ministre S.	Kirkfield Park	-	-	1,035.16	52,618.00
Fontaine, N.	St. Johns	-	-	6,018.37	52,618.00
Friesen, M. le ministre C.	Morden-Winkler	24,961.00	-	622.51	52,618.00
Gerrard, M. le ministre J.	River Heights	-	-	176.10	52,618.00
Goertzen, M. le ministre K.	Steinbach	21,789.80	-	5,413.93	52,618.00
Gordon, A.	Southdale	-	-	1,406.91	52,263.19
Gunter, J.	BorderLand	22,219.35	-	15,930.36	52,618.00
Guillemard, M ^{me} la ministre S	Fort Richmond	-	-	138.66	52,618.00
Helwer, M. le ministre R.	Brandon Ouest	24,856.58	-	2,055.00	39,062.64
Isleifson, L.	Brandon Est	20,447.01	-	8,482.78	37,045.06
Johnson, D.	Entre-les-Lacs-Gimli	25,998.60	-	32,647.18	52,618.00
Johnston, S.	Assiniboia	-	-	138.66	50,222.41
Kinew, W.	Fort-Rouge	-	-	-	52,618.00
Lagassé, B.	Chemin-Dawson	-	-	1,771.16	52,578.50
Lagimodiere, A.	Selkirk	10,910.48	-	8,862.50	45,706.17
Lamont, D.	Saint-Boniface	-	-	716.50	52,618.00
Lamoureux, C.	Tyndall Park	-	-	-	52,618.00
Lathlin, A.	Le Pas-Kameesak	18,113.93	-	13,278.93	44,568.67
Lindsey, T.	Flin Flon	20,074.00	-	12,224.65	51,536.72
Maloway, J.	Elmwood	-	-	-	43,973.45

MEMBRE	DÉPENSES D'IMPRESSION ET ET				
	CIRCONSCRIPTION	CIRCONSCRIPTION			TOTAL DES
	ALLOCATION POUR LE LOYER DU BUREAU DE CIRCONSCRIPTION	ALLOCATION DE CIRCONSCRIPTION (Note 1a)	DÉPENSES D'IMPRESSION ET D'ENVOIS POSTAUX (Note 1b)	DÉPENSES DE COMITÉS	DÉPENSES
	\$	\$	\$	\$	\$
Adams, D.	15,120.00	23,667.57	2,173.86	-	113,058.64
Altomare, N.	17,352.00	53,404.20	5,808.01	-	129,329.21
Asagwara, U.	17,352.00	59,703.49	8,633.69	-	138,842.95
Brar, D.	16,968.00	61,473.69	5,331.15	-	136,852.84
Bushie, I.	16,800.00	45,784.25	2,447.63	-	141,692.95
Clarke, M ^{me} la ministre E.	16,275.00	30,832.06	4,037.86	-	130,905.82
Cox, M ^{me} la ministre C.	17,352.00	63,513.32	2,647.95	-	136,271.69
Cullen, M. le ministre C.	12,747.00	23,099.76	2,163.54	-	110,931.77
Driedger, M ^{me} la présidente M.	11,340.00	42,241.75	1,256.18	-	107,455.93
Eichler, M. le ministre R.	15,246.00	27,823.13	1,923.43	-	123,777.17
Ewasko, W.	17,352.00	26,421.91	1,521.29	-	137,437.64
Fielding, M. le ministre S.	17,352.00	55,819.59	5,023.41	-	131,848.16
Fontaine, N.	15,600.00	65,360.40	3,794.07	-	143,390.84
Friesen, M. le ministre C.	14,164.11	39,562.53	2,621.50	-	134,549.65
Gerrard, M. le ministre J.	17,352.00	60,880.52	6,859.87	-	137,886.49
Goertzen, M. le ministre K.	17,352.00	56,614.30	3,981.80	-	157,769.83
Gordon, A.	17,352.00	62,251.20	1,242.71	-	134,516.01
Gunter, J.	17,352.00	53,835.69	1,966.29	-	163,921.69
Guillemard, M ^{me} la ministre S.	16,144.55	57,575.56	5,748.31	-	132,225.08
Helwer, M. le ministre R.	14,795.81	24,113.76	2,131.44	-	107,015.23
Isleifson, L.	17,352.00	30,726.90	3,254.89	-	117,308.64
Johnson, D.	17,352.00	45,647.63	2,505.07	-	176,768.48
Johnston, S.	17,352.00	54,035.99	3,084.48	-	124,833.54
Kinew, W.	16,968.00	63,869.20	7,710.63	-	141,165.83
Lagassé, B.	17,352.00	55,416.43	1,853.34	-	128,971.43
Lagimodiere, A.	15,750.00	31,218.58	1,227.34	-	113,675.07
Lamont, D.	17,352.00	68,983.93	5,883.50	-	145,553.93
Lamoureux, C.	17,352.00	37,512.97	3,557.37	-	111,040.34
Lathlin, A.	14,380.00	23,531.74	2,018.24	-	115,891.51
Lindsey, T.	11,970.00	46,157.71	2,551.70	-	144,514.78
Maloway, J.	12,600.00	64,805.73	7,375.33	-	128,754.51

**RAPPORT DES SOMMES VERSÉES OU À VERSER AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 mars 2021
DÉPENSES**

MEMBRE	CIRCONSCRIPTION	DÉPENSES DE RÉSIDENCE	DÉPENSES DE	DÉPENSES DE	SALAIRES DES ADJOINTS DE
		TEMPORAIRE ET FRAIS DE SUBSISTANCE	TRAJETS QUOTIDIENS	DÉPLACEMENT	CIRCONSCRIPTION
		\$	\$	\$	(Note 1a) \$
Marcelino, M.	Notre Dame	-	-	-	49,386.20
Martin, S.	McPhillips	-	-	6,594.66	52,618.00
Michaleski, B.	Dauphin	19,773.03	-	8,712.21	50,418.38
Micklefield, A.	Rossmere	-	-	2,483.34	52,618.00
Morley-Lecomte, J.	Rivière-Seine	-	-	355.66	46,370.42
Moses, J.	Saint-Vital	-	-	330.95	52,618.00
Naylor, L.	Wolseley	-	-	52.69	52,618.00
Nesbitt, G.	Mont-Riding	15,064.17	-	18,620.46	38,820.32
Pallister, M. le premier minist	Fort Whyte	-	-	138.66	40,443.78
Pedersen, M. le ministre B.	Midland	24,425.00	-	234.66	19,230.16
Piwniuk, D.	Turtle Mountain	24,929.60	-	38,562.11	52,150.40
Reyes, J.	Waverley	-	-	592.16	52,589.10
Sala, A.	St. James	-	-	252.40	49,830.00
Sandhu, M.	The Maples	-	-	-	53,229.85
Schuler, M. le ministre R.	Springfield-Ritchot	-	-	10,946.66	52,558.64
Smith, A.	Lagimodière	-	-	3,237.95	52,618.00
Smith, B.	Pointe Douglas	-	-	1,217.50	52,618.00
Smook, D.	La Vérendrye	21,836.21	-	25,528.31	39,055.21
Squires, M ^{me} la ministre R.	Riel	-	-	138.66	44,310.30
Stefanson, M ^{me} la ministre H	Tuxedo	-	-	348.66	52,618.00
Teitsma, J.	Radisson	-	-	600.78	52,618.00
Wasyliw, M.	Fort Garry	-	-	-	52,618.00
Wharton, M. le ministre J.	Rivière-Rouge-Nord	26,194.71	-	8,165.41	52,502.64
Wiebe, M.	Concordia	-	-	316.70	52,618.00
Wishart, M. le ministre I.	Portage-la-Prairie	14,363.47	-	3,153.14	47,805.71
Wowchuk, R.	Rivière Swan	17,697.75	-	25,009.71	52,589.37
<u>Anciens députés à l'Assemblée législative :</u>					
Bindle, K.		-	-	-	-
Caldwell, D.		-	-	-	-
Curry, N.		-	-	-	-
Klassen, J.		-	-	6,361.57	-
Marcelino, D.		-	-	-	-
Martin, S.	Morris	-	-	-	-
Swan, A.		-	-	-	-
Yakimoski, B.		-	-	-	-
TOTAUX		461,809.46	-	333,063.99	2,831,623.79

MEMBRE	ALLOCATION POUR LE	ALLOCATION DE	DÉPENSES D'IMPRESSION	DÉPENSES DE	TOTAL DES
	LOYER DU BUREAU	CIRCONSCRIPTION	ET D'ENVOIS POSTAUX	COMITÉS	DÉPENSES
	DE CIRCONSCRIPTION	(Note 1a)	(Note 1b)		
	\$	\$	\$	\$	\$
Marcelino, M.	17,352.00	58,891.99	5,703.87	-	131,334.06
Martin, S.	17,352.00	29,044.23	2,200.73	-	107,809.62
Michaleski, B.	13,719.52	32,443.35	1,364.64	-	126,431.13
Micklefield, A.	17,352.00	63,509.56	5,207.44	-	141,170.34
Morley-Lecomte, J.	17,352.00	56,724.83	3,045.62	-	123,848.53
Moses, J.	10,067.20	54,860.35	6,534.39	-	124,410.89
Naylor, L.	17,352.00	64,254.85	6,504.18	-	140,781.72
Nesbitt, G.	12,063.90	20,596.92	2,391.83	-	107,557.60
Pallister, M. le premier ministre B.	11,340.00	39,699.74	2,255.30	-	93,877.48
Pedersen, M. le ministre B.	15,120.00	22,556.85	1,978.44	-	83,545.11
Prwiniuk, D.	11,340.00	23,551.47	2,164.61	-	152,698.19
Reyes, J.	17,352.00	54,443.61	5,947.81	-	130,924.68
Sala, A.	17,352.00	63,805.39	4,938.89	-	136,178.68
Sandhu, M.	17,352.00	60,537.06	3,083.21	-	134,202.12
Schuler, M. le ministre R.	15,506.00	61,251.84	6,095.75	-	146,358.89
Smith, A.	11,723.71	51,193.34	2,427.95	-	121,200.95
Smith, B.	17,352.00	65,092.27	6,834.33	-	143,114.10
Smook, D.	10,284.72	22,907.92	1,741.10	-	121,353.47
Squires, M ^{me} la ministre R.	17,352.00	62,065.56	1,315.46	-	125,181.98
Stefanson, M ^{me} la ministre H.	17,352.00	39,708.17	1,308.72	-	111,335.55
Teitsma, J.	17,352.00	64,457.44	2,456.09	-	137,484.31
Wasyliv, M.	16,644.48	61,476.80	8,507.15	-	139,246.43
Wharton, M. le ministre J.	15,072.00	40,428.93	1,961.31	-	144,325.00
Wiebe, M.	17,352.00	60,309.73	5,753.07	-	136,349.50
Wishart, M. le ministre I.	9,135.00	25,202.90	1,185.65	-	100,845.87
Wowchuk, R.	11,182.50	25,843.05	2,278.60	-	134,600.98
<u>Anciens députés à l'Assemblée législative :</u>					
Bindle, K.	-	84.70	-	-	84.70
Caldwell, D.	-	203.70	-	-	203.70
Curry, N.	-	(203.58)	-	-	(203.58)
Klassen, J.	-	751.14	-	-	7,112.71
Marcelino, D.	-	304.51	-	-	304.51
Martin, S.	-	(742.40)	-	-	(742.40)
Swan, A.	(1,254.75)	-	-	-	(1,254.75)
Yakimoski, B.	-	(1,026.86)	-	-	(1,026.86)
TOTAUX	884,668.75	2,680,114.85	207,522.02	-	7,398,802.86

**RAPPORT DES SOMMES VERSÉES OU À VERSER AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 mars 2021
NOTES ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER**

1. MÉTHODE COMPTABLE

Le présent rapport fait état des montants versés ou à verser aux députés à l'Assemblée législative conformément aux paragraphes de la Loi sur l'Assemblée législative.

Les dépenses et la rémunération sont prises en compte selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les dépenses sont classées en fonction des réclamations traitées jusqu'au 21 mai 2021.

Les remboursements effectués par les députés pour les réclamations dépassant le montant maximal auquel ils ont droit sont classés au moment où ils sont reçus.

Les dépenses indiquées dans le présent rapport représentent les dépenses des circonscriptions établies en vertu de la Loi sur le Bureau des allocations des députés. Le présent rapport ne comprend pas les dépenses engagées par un ministre et déboursées. De plus, le présent rapport ne comprend pas les dépenses engagées par d'autres députés et déboursées par d'autres ministères.

Les dépenses engagées par un ministre pour son ministère sont publiées dans les rapports de dépenses du ministre, qui figurent dans le présent rapport. Les autres paiements de plus de 50 000 \$ versés par un ministère à des députés sont indiqués dans l'état des paiements, dans le présent rapport.

Les montants déclarés reflètent les politiques suivantes, fondées sur les directives et les interprétations de la Commission de l'Assemblée législative :

- a. Les députés sont tenus, en vertu de leurs droits aux dépenses de leur circonscription, de payer les avantages salariaux du congé de maladie, les jours fériés payés et les heures supplémentaires, en plus de leur salaire et de leurs indemnités. Les dépenses de 640 091 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, ne sont pas imputées aux droits des députés et sont donc exclues du présent rapport.
- b. Les frais d'impression et de traitement du courrier sont inclus dans le présent rapport; toutefois, les frais d'affranchissement au nom du député en sont exclus.
- c. Les coûts associés à l'affectation des véhicules du gouvernement aux membres, ou les paiements de l'indemnité optionnelle des députés, au lieu de véhicules assignés, sont exclus du présent rapport.

2. RÉMUNÉRATION DU PREMIER MINISTRE ET DES MINISTRES

Selon la Loi sur la responsabilité financière et la protection des contribuables, le gouvernement ne peut enregistrer un déficit sur le montant de base et doit pénaliser les ministres en réduisant leurs salaires si cette exigence n'est pas respectée. Le montant de la réduction est calculé conformément à la Loi.

La Loi exige également que le gouvernement retienne 20 % des salaires des ministres. Ce pourcentage passera à 40 % si le gouvernement a un déficit qui dépasse le montant de référence pendant deux années consécutives. Les sommes retenues sur les salaires des ministres s'il n'y a pas de déficit ou s'il est inférieur au montant de référence.

Au 31 mars 2021, un montant total de 163 174 \$ a été retenu. Toute réduction de salaire ou tout remboursement lié à ces sommes retenues sera divulgué dans le rapport de l'exercice suivant. Au 31 mars 2021, un total de 144 351 \$ a été versé aux ministres car le déficit était inférieur au montant de référence en 2019-2020.

**RAPPORT DES SOMMES VERSÉES OU À VERSER AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 mars 2021
NOTES ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER**

3. ALLOCATIONS DE DÉPART ET DE TRANSITION

Allocation de départ

L'allocation de départ versée aux députés élus avant 1995 est accordée en vertu de l'article 52.21 de la Loi sur l'Assemblée

Un député qui quitte ses fonctions pour toute raison autre que celles mentionnées à l'article 18 (condamnation) ou 20 (droit à un paiement calculé à raison d'un (1) mois de rémunération pour chaque année consécutive durant laquelle il a servi à titre de député jusqu'à concurrence de douze (12) mois de rémunération).

Allocation de transition ou de départ

Les députés élus après 1995 qui démissionnent, prennent leur retraite ou sont défaits lors d'une élection ont droit à l'équivalent d'un mois de salaire pour chaque année de service. L'allocation de transition ou de départ correspond au minimum à trois mois de salaire et peut atteindre un maximum de douze (12) mois de salaire. Le député peut choisir de recevoir l'allocation en un seul paiement (allocation de départ) ou par versements aux deux semaines (allocation de transition).

4. INDEMNITÉS SPÉCIALES D'APPROVISIONNEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

Chaque parti officiel ainsi que tout député indépendant a droit à une indemnité spéciale d'approvisionnement et de fonctionnement en vertu de l'article 52.23 de la Loi. Cette indemnité a été versée aux entités suivantes, selon la désignation faite par le chef de chaque parti :

Caucus du Parti progressiste-conservateur	\$ 110,180
Caucus du Nouveau parti démocratique	56,664
Driedger, M ^{me} la présidente M.	3,148
Lamont, D.	3,148
Gerrard, J.	3,148
Lamoureux, C.	3,148
	<u>\$ 179,436</u>

5. MONTANTS NON DÉCLARÉS ET DÉPENSES LIÉES À D'AUTRES EXERCICES

Les montants indiqués dans le présent rapport comprennent des réclamations et des recouvrements non déclarés antérieurement qui totalisent 99 171 \$ et 12 852 \$ respectivement, pour un total net de 86 319 \$. De plus, ces montants ne comprennent pas des dépenses futures totalisant 6 414 \$, qui représentent principalement des loyers payés d'avance et des polices d'assurance tous risques.



**Rapport des sommes versées ou à verser
aux députés à l'Assemblée législative**

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE

31 mars 2022



ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ

Le rapport sur les sommes que l'Assemblée législative a versées ou doit verser aux députés relève de la direction de l'Assemblée législative et a été rédigé conformément aux dispositions de la Loi sur l'Assemblée législative. La direction estime qu'elle a préparé le rapport adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative, en exerçant au mieux son jugement à l'égard des estimations et autres données disponibles au 30 juin 2022.

La direction effectue des contrôles internes pour garantir de façon raisonnable la fiabilité et l'exactitude de l'information financière présentée.

Ce rapport est déposé à l'Assemblée législative. Il est également publié sur le site Web de l'Assemblée législative du Manitoba.

Au nom de la direction,

Original signé par

Deanna Wilson
Directrice générale de l'administration
Assemblée législative du Manitoba

Original signé par

Patricia Chaychuk
Greffière de l'Assemblée législative
Assemblée législative du Manitoba

**RAPPORT DES SOMMES VERSÉES OU À VERSER AUX DÉPUTÉS À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022
RÉMUNÉRATION**

RÉMUNÉRATION DU PREMIER MINISTRE ET DES MINISTRES

DÉPUTÉ	CIRCONSCRIPTION	INDEMNITÉS DES DÉPUTÉS	VERSÉE OU CUMULÉE	RETENUE (Note 2)	TOTAL	VERSÉE EN VERTU DE LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE ET LA PROTECTION DES CONTRIBUABLES	AUTRE RÉMUNÉRATION	ALLOCATIONS DE DÉPART ET DE TRANSITION
						(Note 2)	(Note 3)	(Note 4)
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Adams, D.	Thompson	97,786.67	-	-	-	-	-	18,328.68
Altomare, N.	Transcona	97,786.67	-	-	-	-	-	-
Asagwara, U.	Gare-Union	97,786.67	-	-	-	-	-	-
Brar, D.	Burrows	97,786.67	-	-	-	-	-	-
Bushie, I.	Keewatinook	97,786.67	-	-	-	-	-	-
Clarke, M ^{me} la ministre E.	Agassiz	97,786.67	21,044.54	5,219.88	26,264.42	10,506.60	-	-
Cox, M ^{me} la ministre C.*	Kildonan-River East	97,786.67	34,223.57	8,739.05	42,962.62	10,506.60	-	-
Cullen, M. le ministre C.	Spruce Woods	97,786.67	42,863.12	10,674.56	53,537.68	10,506.60	-	-
Driedger, M ^{me} la présidente M.	Roblin	97,786.67	-	-	-	-	53,537.68	-
Eichler, M. le ministre R.*	Lakeside	97,786.67	34,223.57	8,739.05	42,962.62	10,506.60	-	-
Ewasko, M. le ministre W.	Lac-du-Bonnet	97,786.67	42,863.12	10,674.56	53,537.68	-	-	-
Fielding, M. le ministre S.	Kirkfield Park	97,786.67	42,863.12	10,674.56	53,537.68	10,506.60	-	-
Fontaine, N.	St. Johns	97,786.67	-	-	-	-	7,890.25	-
Friesen, M. le ministre C.	Morden-Winkler	97,786.67	42,863.12	10,674.56	53,537.68	10,506.60	-	-
Gerrard, M. le ministre J.	River Heights	97,786.67	-	-	-	-	-	-
Goertzen, M. le ministre K.	Stelnbach	97,786.67	46,784.26	11,654.82	58,439.08	10,506.60	-	-
Gordon, M ^{me} la ministre A.	Southdale	97,786.67	42,863.12	10,674.56	53,537.68	-	-	-
Guenter, J.	Borderland	97,786.67	-	-	-	-	3,994.74	-
Guillemard, M ^{me} la ministre S.	Fort Richmond	97,786.67	42,863.12	10,674.56	53,537.68	10,506.60	-	-
Halwer, M. le ministre R.	Brandon-Ouest	97,786.67	42,863.12	10,674.56	53,537.68	10,506.60	-	-
Isleifson, L.	Brandon-Est	97,786.67	-	-	-	-	10,063.98	-
Johnson, M. le ministre D.	Entre-lacs-Lacs-Gimli	97,786.67	42,863.12	10,674.56	53,537.68	-	-	-
Johnston, M. le ministre S.	Assiniboia	97,786.67	10,721.64	-	10,721.64	-	1,374.92	-
Khan, I.	Fort Whyte	2,710.41	-	-	-	-	-	-
Kinew, W.	Fort Rouge	97,786.67	-	-	-	-	53,537.68	-
Lagassé, B.	Chemin-Dawson	97,786.67	-	-	-	-	948.37	-
Lagimodiere, M. le ministre A.	Selkirk	97,786.67	38,141.48	-	38,141.48	-	1,020.00	-
Lamont, D.	Saint-Boniface	97,786.67	-	-	-	-	-	-
Lamoureux, C.	Tyndall Park	97,786.67	-	-	-	-	-	-
Lathlin, A.	Le Pas-Kameesak	97,786.67	-	-	-	-	-	-
Lindsey, T.	Flin Flon	97,786.67	-	-	-	-	-	-
Maloway, J.	Elmwood	97,786.67	-	-	-	-	204.00	-
À reporter.....		3,004,069.13	528,044.02	119,749.28	647,793.30	94,559.40	132,571.62	18,328.68

DÉPUTÉ	CIRCONSCRIPTION	RÉMUNÉRATION DU PREMIER MINISTRE ET DES MINISTRES						
		INDEMNITÉS DES DÉPUTÉS	VERSÉE OU CUMULÉE	RETENUE (Note 2)	TOTAL	VERSÉE EN VERTU DE LA LOI SUR LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE ET LA PROTECTION DES CONTRIBUABLES	AUTRE RÉMUNÉRATION (Note 3)	ALLOCATIONS DE DÉPART ET DE TRANSITION (Note 4)
						(Note 2)		
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
À reporter.....		3,004,069.13	528,044.02	119,749.28	647,793.30	94,559.40	132,571.62	18,328.68
Marcellino, M.	Notre Dame	97,786.67	-	-	-	-	-	-
Martin, S.	McPhillips	97,786.67	-	-	-	-	948.37	-
Michaleski, B.	Dauphin	97,786.67	-	-	-	-	672.51	-
Micklefield, A.	Rossmere	97,786.67	-	-	-	-	5,436.33	-
Morley-Lecomte, J.	Rivière-Seine	97,786.67	-	-	-	-	5,766.71	-
Moses, J.	Saint-Vital	97,786.67	-	-	-	-	-	-
Naylor, L.	Wolseley	97,786.67	-	-	-	-	-	-
Nesbitt, G.	Mont-Riding	97,786.67	-	-	-	-	6,802.19	-
B.*	Fort Whyte	50,082.50	27,425.48	7,136.82	34,562.30	16,081.52	-	60,118.10
Pedersen, M. le ministre B.	Midland	97,786.67	12,287.64	3,255.14	15,542.78	10,506.60	1,836.80	-
Piwniuk, M. le ministre D.	Turtle Mountain	97,786.67	10,721.64	-	10,721.64	-	8,832.99	-
Reyes, M. le ministre J.	Waverley	97,786.67	38,141.48	-	38,141.48	-	-	-
Sala, A.	St. James	97,786.67	-	-	-	-	1,224.00	-
Sandhu, M.	The Maples	97,786.67	-	-	-	-	-	-
Schuler, M. le ministre R.*	Springfield-Ritchot	97,786.67	32,112.14	8,211.20	40,323.34	10,506.60	-	-
Smith, M. le ministre A.	Lagimodière	97,786.67	10,721.64	-	10,721.64	-	4,399.26	-
Smith, B.	Point Douglas	97,786.67	-	-	-	-	6,802.19	-
Smook, D.	La Vérendrye	97,786.67	-	-	-	-	7,890.25	-
Squires, M ^{me} la ministre R.	Riel	97,786.67	42,863.12	10,674.56	53,537.68	10,506.60	-	-
Stefanson, M ^{me} la ministre H.	Tuxedo	97,786.67	43,504.16	10,715.65	54,219.81	10,506.67	-	-
Teisma, J.	Radisson	97,786.67	-	-	-	-	1,764.37	-
Wasyliv, M.	Fort Gary	97,786.67	-	-	-	-	-	-
Wharton, M. le ministre J.	Rivière-Rouge-Nord	97,786.67	42,863.12	10,674.56	53,537.68	10,506.60	-	-
Wiebe, M.	Concordia	97,786.67	-	-	-	-	6,312.97	-
Wishart, I.	Portage-la-Prairie	97,786.67	-	-	-	-	4,939.63	-
Wowchuk, R.	Swan River	97,786.67	-	-	-	-	4,735.63	-
TOTAUX		5,498,818.38	788,684.44	170,417.21	958,101.65	163,173.99	200,935.82	78,446.78

* REMARQUE : Les députés suivants ont conservé leur titre de ministre durant l'exercice 2021-2022 jusqu'aux dates suivantes :

Cox, M ^{me} la ministre C.*	Le 18 janvier 2022
Eichler, M. le ministre R.*	Le 18 janvier 2022
Palliser, M. le premier ministre B.*	Le 1 ^{er} septembre 2021
Schuler, M. le ministre R.*	Le 31 décembre 2021

**RAPPORT DES SOMMES VERSÉES OU À VERSER AUX DÉPUTÉS À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE POUR
L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022
DÉPENSES**

DÉPUTÉ	CIRCONSCRIPTION	FRAIS DE RÉSIDENCE TEMPORAIRE ET DE SUBSISTANCE	FRAIS DE TRAJETS QUOTIDIENS	FRAIS DE DÉPLACEMENT	TRAITEMENTS DES ADJOINTS DE CIRCONSCRIPTION (Note 1a)
		\$	\$	\$	\$
Adams, D.	Thompson	5453.16	0.00	5662.63	36671.40
Altomare, N.	Transcona	0.00	0.00	931.83	52676.16
Asagwara, U.	Gare-Union	0.00	0.00	2793.33	52880.00
Brar, D.	Burrows	0.00	0.00	3612.84	52876.04
Bushie, I.	Keewatinook	20375.85	0.00	32188.00	52880.00
Clarke, E.	Agassiz	20245.75	0.00	10341.79	52880.00
Cox, C.	Kildonan-River East	0.00	0.00	1128.21	52880.00
Cullen, C.	Spruce Woods	24234.46	0.00	1514.82	48100.02
Driedger, M.	Roblin	0.00	0.00	68.00	52880.00
Eichler, R.	Lakeside	26340.00	0.00	4072.11	52880.00
Ewasko, W.	Lac-du-Bonnet	21319.15	0.00	10472.76	50336.65
Fielding, S.	Kirkfield Park	0.00	0.00	911.61	52880.00
Fontaine, N.	St. Johns	0.00	0.00	5937.04	52880.00
Friesen, C.	Morden-Winkler	25181.35	0.00	2450.61	49724.97
Gerrard, M. le ministre J.	River Heights	0.00	0.00	2142.84	52880.00
Goertzen, K.	Steinbach	22950.60	0.00	5021.19	52880.00
Gordon, A.	Southdale	0.00	0.00	320.11	52880.00
Guenter, J.	Borderland	19191.18	0.00	14901.86	52880.00
Guillemard, S.	Fort Richmond	0.00	0.00	96.11	52253.70
Helwer, R.	Brandon-Ouest	21002.42	0.00	660.00	43350.19
Isleifson, I.	Brandon-Est	20822.27	0.00	7957.65	38031.50
Johnson, D.	Entre-les-Lacs-Gimli	25836.99	0.00	25545.96	52880.00
Johnston, S.	Assiniboia	0.00	0.00	96.11	51448.49
Khan, I.	Fort Whyte	0.00	0.00		754.00
Kinew, W.	Fort Rouge	0.00	0.00	2306.81	52880.00
Lagassé, B.	Chemin-Dawson	0.00	0.00	2197.11	52823.00
Lagimodiere, A.	Selkirk	21383.64	0.00	2535.00	46894.54
Lamont, D.	Saint-Boniface	0.00	0.00	501.05	52880.00
Lamoureux, C.	Tyndall Park	0.00	0.00	0.00	52880.00
Lathlin, A.	Le Pas-Kameesak	20290.63	0.00	33478.88	52867.72
Lindsey, T.	Flin Flin	20740.76	0.00	13687.65	52806.76
Maloway, J.	Elmwood	0.00	0.00	1124.74	49777.65

DÉPUTÉ	ALLOCATION POUR	FRAIS DE	FRAIS	DÉPENSES DE	TOTAL DES	
	LE LOYER DU		D'IMPRESSION			ET D'ENVOIS
	BUREAU DE		ET D'ENVOIS			POSTAUX
CIRCONSCRIPTION	CIRCONSCRIPTION	(Note 1a)	(Note 1b)	COMITÉS	DÉPENSES	
	\$	\$	\$	\$	\$	
Adams, D.	11340.00	24805.47	4839.74	0.00	88772.40	
Altomare, N.	17448.00	59532.31	5364.90	0.00	135953.20	
Asagwara, U.	17448.00	60083.34	8237.33	0.00	141442.00	
Brar, D.	17288.00	68647.26	4969.21	0.00	147393.35	
Bushie, I.	16800.00	57241.70	2269.37	0.00	181754.92	
Clarke, E.	16380.00	29716.44	3114.90	0.00	132678.88	
Cox, C.	17448.00	65041.83	2310.67	0.00	138808.71	
Cullen, C.	13044.78	23394.28	3689.43	0.00	113977.79	
Driedger, M.	11340.00	38011.81	4443.98	0.00	106743.79	
Eichler, R.	15246.00	26608.45	1715.38	0.00	126861.94	
Ewasko, W.	17448.00	27604.46	5931.24	0.00	133112.26	
Fielding, S.	17448.00	47817.02	7517.72	0.00	126574.35	
Fontaine, N.	15600.00	63781.23	6984.42	0.00	145182.69	
Friesen, C.	15254.50	39085.63	2728.50	0.00	134425.56	
Gerrard, M. le ministre J.	17448.00	67729.72	5989.25	0.00	146189.81	
Goertzen, K.	17448.00	44212.97	6036.60	0.00	148549.36	
Gordon, A.	17448.00	55306.41	7581.41	0.00	133535.93	
Guenther, J.	17448.00	44920.44	3296.40	0.00	152637.88	
Guillemard, S.	15586.44	39565.46	4161.69	0.00	111683.40	
Helwer, R.	16945.62	25106.49	3545.12	0.00	110609.84	
Istefson, L.	17448.00	19581.11	3832.37	0.00	107672.80	
Johnson, D.	17448.00	34054.90	2286.52	0.00	158052.37	
Johnston, S.	17448.00	45097.92	9352.41	0.00	123442.93	
Khan, I.	0.00	1786.45	0.00	0.00	2540.45	
Kinew, W.	16968.00	63096.21	7014.19	0.00	142265.21	
Lagassé, B.	17448.00	50621.01	4074.69	0.00	127163.71	
Lagimodiere, A.	16170.00	33953.44	2960.72	0.00	123897.34	
Lamont, D.	17448.00	65984.66	3452.74	0.00	140266.45	
Lamoureux, C.	17448.00	48704.56	4503.69	0.00	123536.25	
Lathlin, A.	14584.80	25545.78	6483.16	0.00	153250.97	
Lindsey, T.	11970.00	36540.42	2781.02	0.00	138526.61	
Maloway, J.	12600.00	63836.45	8139.51	0.00	135478.35	

**RAPPORT DES SOMMES VERSÉES OU À VERSER AUX DÉPUTÉS À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE POUR
L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022
DÉPENSES**

DÉPUTÉ	CIRCONSCRIPTION	FRAIS DE RÉSIDENCE TEMPORAIRE ET DE SUBSISTANCE	FRAIS DE TRAJETS QUOTIDIENS	FRAIS DE DÉPLACEMENT	TRAITEMENTS DES ADJOINTS DE CIRCONSCRIPTION (Note 1a)
		\$	\$	\$	\$
Marcelino, M.	Notre Dame	0.00	0.00	360.11	52880.00
Martin, S.	McPhillips	0.00	0.00	6875.61	52880.00
Michaleski, B.	Dauphin	19645.54	0.00	9958.11	49093.28
Micklefield, A.	Rossmere	0.00	0.00	2346.62	52880.00
Morley-Lecomte, J.	Rivière-Seine	0.00	0.00	601.11	47685.40
Moses, J.	Saint-Vital	0.00	0.00	2799.53	52880.00
Naylor, L.	Wolseley	0.00	0.00	1155.59	52880.00
Nesbitt, G.	Mont-Riding	17359.07	0.00	22386.37	39562.38
Pailister, B.	Fort Whyte	0.00	0.00	96.11	19545.71
Pedersen, B.	Midland	10680.26	0.00	13869.41	19731.13
Piwniuk, D.	Turtle Mountain	24523.86	0.00	31105.44	52880.00
Reyes, J.	Waverley	0.00	0.00	655.11	52880.00
Sala, A.	St. James	0.00	0.00	2739.50	46518.02
Sandhu, M.	The Maples	0.00	0.00	2823.65	52466.16
Schuler, R.	Springfield-Ritchot	0.00	0.00	12813.96	52880.00
Smith, A.	Lagimodière	0.00	0.00	2403.61	52880.00
Smith, B.	Point Douglas	0.00	0.00	9405.36	52880.00
Smook, D.	La Vérendrye	22524.91	0.00	26950.57	38578.97
Squires, R.	Riel	0.00	0.00	96.11	41587.31
Stefanson, H.	Tuxedo	0.00	0.00	779.11	52880.00
Teitsma, J.	Radisson	0.00	0.00	96.11	52880.00
Wasyliv, M.	Fort Garry	0.00	0.00	780.22	52880.00
Wharton, J.	Rivière-Rouge-Nord	23837.23	0.00	11345.96	52880.00
Wiebe, M.	Concordia	0.00	0.00	3717.58	49177.40
Wishart, I.	Portage-la-Prairie	21228.59	0.00	13375.31	49954.11
Wowchuk, R.	Swan River	18831.77	0.00	34697.31	52837.50
<u>Anciens députés :</u>					
	Saran, M.	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX		473999.44	0.00	407892.03	2824630.16

DÉPUTÉ	ALLOCATION POUR LE LOYER DU BUREAU DE CIRCONSCRIPTION	FRAIS DE CIRCONSCRIPTION (Note 1a)	FRAIS D'IMPRESSION ET D'ENVOIS POSTAUX (Note 1b)	DÉPENSES DE COMITÉS	TOTAL DES DÉPENSES
	\$	\$	\$	\$	\$
Marcelino, M.	17448.00	65775.56	5162.52	0.00	141626.19
Martin, S.	17448.00	39439.03	3508.24	0.00	120150.88
Michaleski, B.	11505.39	21378.02	5246.62	0.00	116826.96
Micklefield, A.	17424.00	61329.28	6710.01	0.00	140689.91
Morley-Lecomte, J.	17448.00	55959.95	2062.75	0.00	123757.21
Moses, J.	17448.00	53523.41	5988.54	0.00	132639.48
Naylor, L.	17448.00	62837.93	5834.70	0.00	140156.22
Nesbitt, G.	12407.88	19004.36	5496.53	0.00	116218.59
Pallister, B.	7612.50	18117.52	0.00	0.00	45371.84
Pedersen, B.	15120.00	23659.10	4603.52	0.00	87663.42
Piwniuk, D.	11396.70	23047.12	4802.68	0.00	147755.80
Reyes, J.	17448.00	58022.02	6752.61	0.00	135757.74
Sala, A.	16034.00	52309.99	8984.64	0.00	126586.15
Sandhu, M.	17448.00	65576.37	6000.79	0.00	144314.97
Schuler, R.	15841.00	54241.77	4594.35	0.00	140371.08
Smith, A.	18340.51	64885.94	3660.30	0.00	142170.36
Smith, B.	17448.00	65458.31	6292.74	0.00	151484.41
Smock, D.	10284.72	20304.29	1864.28	0.00	119507.74
Squires, R.	17448.00	62174.76	5568.95	0.00	126875.13
Stefanson, H.	17448.00	33145.07	3751.05	0.00	108003.23
Teitsma, J.	17448.00	66313.98	6175.77	0.00	142913.86
Wasyliw, M.	16869.75	62489.80	6583.22	0.00	139602.99
Wharton, J.	17448.00	46281.47	4667.17	0.00	156459.83
Wiebe, M.	17448.00	55873.33	5340.44	0.00	131556.75
Wishart, I.	9135.00	26610.13	2854.81	0.00	123157.95
Wowchuk, R.	11340.00	23068.12	5223.76	0.00	145998.46
<u>Anciens députés :</u>					
Saran, M.	0.00	-349.55	0.00	0.00	-349.55
TOTAUX	898973.59	2597492.71	277341.17	0.00	7480229.10

**RAPPORT DES SOMMES VERSÉES OU À VERSER AUX DÉPUTÉS À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022
NOTES ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER**

1. MÉTHODE COMPTABLE

Le présent rapport fait état des montants versés ou à verser aux députés à l'Assemblée législative conformément au paragraphe 52.27(1) de la Loi sur l'Assemblée législative.

Les dépenses et la rémunération sont prises en compte selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les dépenses sont comptabilisées en fonction des demandes de remboursement traitées jusqu'au 13 mai 2022.

Les remboursements effectués par les députés pour les demandes dépassant le montant maximal auquel ils ont droit sont constatés au moment où ils sont reçus.

Les dépenses indiquées dans le présent rapport représentent les frais de circonscription établis en vertu de la Loi sur l'Assemblée législative et remboursés par le Bureau des allocations des députés. Le présent rapport ne comprend pas les dépenses engagées par un ministre et payées par son ministère ou par d'autres ministères. De plus, le présent rapport ne comprend pas les dépenses engagées par d'autres députés et payées par d'autres ministères.

Les dépenses engagées par un ministre pour son ministère sont publiées dans les rapports de dépenses du ministre, qui figure sur le site Web du ministère concerné. Les autres paiements de plus de 50 000 \$ versés par un ministère à des députés sont indiqués dans l'État des paiements des comptes publics.

Les montants déclarés reflètent les politiques suivantes, fondées sur les directives et les interprétations de la Commission de régie de l'Assemblée législative :

- a. Les députés sont tenus, en vertu de leurs droits aux dépenses de leur circonscription, de payer les avantages salariaux du personnel de leur circonscription, par exemple les congés de maladie, les jours fériés payés et les heures supplémentaires, en plus de leur salaire et de leurs indemnités de congés payés. Tous les autres avantages, totalisant 678 202 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, ne sont pas imputés aux droits des députés et sont donc exclus du présent rapport.
- b. Les frais d'impression sont inclus dans le présent rapport; toutefois, les frais d'affranchissement payés directement au fournisseur au nom du député en sont exclus.
- c. Les coûts associés à l'affectation des véhicules du gouvernement aux députés ou les paiements de l'indemnité optionnelle pour usage de véhicules personnels aux députés au lieu de véhicules assignés sont exclus du présent rapport.

2. RÉMUNÉRATION DU PREMIER MINISTRE ET DES MINISTRES

Selon la Loi sur la responsabilité financière et la protection des contribuables, le gouvernement ne peut enregistrer un déficit supérieur au montant de base et doit pénaliser les ministres en réduisant leurs salaires si cette exigence n'est pas respectée. Le montant du déficit est calculé conformément à la Loi.

La Loi exige également que le gouvernement retienne 20 % des salaires des ministres. Ce pourcentage passera à 40 % si le gouvernement a un déficit qui dépasse le montant de référence pendant deux années consécutives. Les sommes retenues seront versées aux ministres s'il n'y a pas de déficit ou si ce déficit est inférieur au montant de référence.

**RAPPORT DES SOMMES VERSÉES OU À VERSER AUX DÉPUTÉS À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022
NOTES ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER**

Au 31 mars 2022, un montant total de 170 417 \$ a été retenu. Toute réduction de salaire ou tout remboursement lié à ces sommes retenues seront divulgués dans le rapport de l'exercice suivant. Au 31 mars 2022, un total de 163 174 \$ a été versé aux ministres, car le déficit était inférieur au montant de référence en 2020-2021.

3. AUTRES PAIEMENTS

Les autres paiements correspondent aux traitements supplémentaires versés à un député qui occupe l'un des postes décrits au paragraphe 1(2) du Règlement sur les traitements des députés.

4. ALLOCATIONS DE DÉPART ET DE TRANSITION

Allocation de départ

L'allocation de départ versée aux députés élus avant 1995 est accordée en vertu de l'article 52.21 de la Loi sur l'Assemblée législative.

Le député qui cesse d'être député pour toute autre raison que celles visées à l'article 18 (condamnation) ou 20 (déchéance de droit) a droit à un paiement équivalant à un mois de salaire pour chaque année consécutive pendant laquelle il a travaillé à titre de député jusqu'à concurrence de douze mois de salaire.

Allocation de transition ou de départ

Les députés élus après 1995 qui démissionnent, prennent leur retraite ou sont défaits lors d'une élection ont droit à l'équivalent d'un mois de salaire pour chaque année de service. L'allocation de transition ou de départ correspond au minimum à trois mois de salaire et peut atteindre un maximum de douze mois de salaire. Le député peut choisir de recevoir l'allocation en un seul paiement forfaitaire (allocation de départ) ou par versements toutes les deux semaines (allocation de transition).

5. INDEMNITÉS SPÉCIALES D'APPROVISIONNEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

Chaque parti officiel ainsi que tout député indépendant ont droit à une indemnité spéciale d'approvisionnement et de fonctionnement en vertu de l'article 52.23 de la Loi sur l'Assemblée législative. Cette indemnité a été versée aux entités suivantes, selon la désignation faite par le chef de chaque parti :

Caucus du Parti progressiste-conservateur du Manitoba	110 985 \$
Caucus du Nouveau parti démocratique du Manitoba	57 078
Driedger, M ^{me} la présidente M.	3 171
Lamont, D.	3 171
Gerrard, M. le ministre J.	3 171
Lamouréux, C.	3 171
	180 747 \$



***“En cette période de changement,
continuons à être bienveillants et
respectueux les uns envers les autres.”***

-Docteur Brent Roussin